

# RAPPORT FINANCIER

2018  
COMPTES ANNUELS HGB





**Landesbank Saar (SaarLB)**  
Landesbank Saar  
Ursulinenstraße 2  
66111 Sarrebruck/Allemagne  
HRA 8589 Sarrebruck

# Sommaire

<b>RAPPORT DE GESTION DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2018</b> .....	<b>7</b>
<b>Aperçu général</b> .....	<b>7</b>
La SaarLB .....	7
Conditions économiques générales .....	11
Secteur financier.....	12
<b>Évolution des activités</b> .....	<b>13</b>
Nouveaux contrats.....	13
Résultat.....	14
Situation financière .....	18
Notation.....	21
Situation patrimoniale .....	23
<b>Rapport prudentiel</b> .....	<b>24</b>
Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques .....	24
Gestion des capitaux.....	25
Risque de crédit .....	29
Risque de marché.....	38
Risque de liquidité.....	40
Risque opérationnel.....	44
Risque de réputation.....	46
Risque stratégique/risque commercial.....	47
Récapitulatif de l'exposition aux risques.....	47
<b>Système de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière</b> .....	<b>48</b>
<b>Rapport prévisionnel et opportunités</b> .....	<b>50</b>
Contexte économique attendu.....	51
Pronostic sur le résultat financier de la banque.....	52
Pronostic d'évolution des secteurs opérationnels .....	54
Pronostic sur le capital et les positions à risques .....	55
Pronostic et opportunités dans le cadre des procédures réglementaires .....	55
Présentation générale des comptes annuels .....	56
<b>COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB</b> .....	<b>58</b>
<b>Bilan au 31/12/2018 de la Landesbank Saar</b> .....	<b>58</b>
<b>Compte de résultat de la Landesbank Saar sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018</b> .....	<b>64</b>
<b>État des variations des capitaux propres</b> .....	<b>67</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b> .....	<b>68</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>71</b>
<b>Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation</b> .....	<b>71</b>

(1) Principes.....	71
(2) Conversion monétaire .....	71
(3) Méthodes comptables et d'évaluation .....	71
<b>Informations sur le bilan.....</b>	<b>75</b>
(4) Généralités .....	75
(5) Actifs .....	75
(6) Passifs.....	79
(7) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....	81
(8) Impôts différés .....	82
<b>Informations concernant le compte de résultat .....</b>	<b>82</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>83</b>
(9) Affectation des bénéfiques .....	83
(10) Rapport additionnel.....	83
(11) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan.....	84
(12) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres .....	85
(13) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur .....	85
(14) Informations sur les montants ne pouvant être distribués .....	87
(15) Effectifs.....	87
(16) Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration .....	88
(17) Honoraires du commissaire aux comptes.....	88
(18) Prestations fournies à des tiers.....	89
(19) Opérations de mise en pension et emprunts de titres .....	89
(20) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux .....	89
(21) Parts détenues par la SaarLB .....	96
(22) Organes administratifs de la SaarLB.....	97
(23) Relations avec des entreprises et personnes liées .....	99
(24) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi .....	100
<b>Déclaration des représentants légaux .....</b>	<b>101</b>
<b>Annexe aux comptes annuels.....</b>	<b>102</b>
<b>ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT .....</b>	<b>103</b>
Attestation sur la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion.....	103
Autres exigences légales et juridiques.....	108
Commissaire aux comptes responsable .....	108
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>109</b>
<b>DÉCISION D'UTILISATION DES BÉNÉFICES.....</b>	<b>112</b>
<b>RELEVÉ DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>113</b>



# Rapport de gestion de la SaarLB pour l'exercice 2018

## APERÇU GÉNÉRAL

### LA SAARLB

La Landesbank Saar (dénommée ci-après « SaarLB ») est un établissement public doté de la personnalité morale, dont le siège est à Sarrebruck. Au 31/12/2018, les actionnaires de la SaarLB se présentent comme suit :

Sarre :	74,90 %
Sparkassenverband Saar, Sarrebruck :	25,10 %

Les champs d'activité de la SaarLB se concentrent pour l'essentiel sur les opérations avec la clientèle d'entreprises, l'immobilier, les financements de projets, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, l'encadrement des clients institutionnels, de la clientèle à caractère public/des communes, des clients privés et des caisses d'épargne au sein du réseau.

La Landesbausparkasse Saar (LBS), qui appartient à la SaarLB, finance les biens immobiliers principalement à usage privé dans le cadre de l'épargne-construction.

Du fait de son histoire et de la structure de son actionnariat, la SaarLB fait partie du groupe financier des caisses d'épargne et accorde une priorité élevée au travail de réseau, notamment avec les caisses d'épargne sarroises, tout en se concentrant sur ses compétences centrales. La SaarLB est la banque centrale des caisses d'épargne et la banque attitrée du Land de Sarre.

Les marchés ciblés de la SaarLB sont l'Allemagne, la France et le Luxembourg. La banque affiche ses marchés régionaux comme suit :

Marché régional Allemagne :

Sarre et Rhénanie-Palatinat, circonscriptions administratives de Darmstadt et Karlsruhe ainsi que le Luxembourg

Marché régional France :

Grand-Est, régions limitrophes Hauts-de-France, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour certaines activités commerciales, le marché ciblé défini peut s'en écarter ou être élargi.

Sur la base de son approche commerciale en tant que banque régionale franco-allemande, la SaarLB dispose de groupes de clients cibles spécifiques aux différents secteurs. Les critères s'appliquant aux clients et aux activités cibles sont définis dans des stratégies sectorielles au niveau des activités commerciales.

L'approche commerciale de la banque est caractérisée par l'octroi de crédits à long terme. En regard notamment des prescriptions restrictives relatives au ratio des fonds propres de base et de la gestion des liquidités, la banque a mis en place une gestion rigoureuse des actifs à risques pondérés dans le cadre de la gestion globale de portefeuille axée sur les risques et les produits. Les risques interdisciplinaires découlant de portefeuilles existants et/ou de nouveaux contrats sont externalisés à des partenaires de coopération adéquats (établissements de crédit/caisses d'épargne, clients institutionnels, etc.) via des syndications sur la base d'objectifs à court et moyen terme.

Les produits et services de la SaarLB correspondent pour l'essentiel à ceux d'un établissement de crédit universel. Au niveau des produits, la SaarLB se concentre en premier lieu sur des produits cotés sur le marché et répondant aux besoins. Les produits et services complexes et hautement spécialisés sont le plus souvent confiés à des partenaires de coopération.

Par rapport au total du bilan, la SaarLB est le plus important établissement de crédit ayant son siège en Sarre et se sent particulièrement responsable de la région.

La SaarLB a des racines régionales et contribue, entre autres, à la promotion des sciences et de la recherche dans la région et à la diversité culturelle. Cet engagement se traduit également par de nombreux prêts permanents mis à la disposition du Musée de la Sarre.

Pour intensifier les relations clientèles existantes et nouer de nouveaux contacts dans l'agglomération Rhin-Main-Neckar, notamment pour les activités avec les petites et moyennes entreprises, la banque a ouvert un centre d'affaires à Mannheim au second semestre 2017. Pour ses activités avec la France, la banque dispose à Strasbourg d'une filiale dont la raison sociale est SaarLB France, et d'un centre d'affaires à Paris.

La SaarLB a subdivisé ses activités en différents secteurs, mentionnés ci-dessous, qui reflètent pour l'essentiel l'organisation et la structure de la banque.

Comme déjà mentionné dans le rapport prévisionnel relatif aux comptes annuels 2017, des adaptations mineures ont été apportées début 2018 à la structure des secteurs, résultat d'une modification de l'organisation de la banque. Outre des reclassements de certaines activités commerciales au sein des secteurs, le secteur Banque fédérative a été dissous. La Landesbausparkasse (LBS), qui en faisait partie, est à nouveau un secteur autonome depuis début 2018. Il existe au total six secteurs Clients et le secteur Trésorerie & Syndication auquel sont affectés les « placements propres » de la banque.

### **Clientèle d'entreprises**

Le secteur Clientèle d'entreprises comprend toutes les activités de la SaarLB avec les petites et moyennes entreprises sur ses marchés cibles que sont l'Allemagne et la France avec priorité sur les marchés régionaux. Dans le secteur Clientèle d'entreprises, la banque propose, outre le financement de crédit classique, des produits de gestion des placements, des taux d'intérêt et des devises, mais aussi des produits dans le domaine du commerce extérieur et des opérations de paiement et conseille les clients sur le plan économique dans le cadre du financement de leurs entreprises. En France, un autre champ d'activité important est l'octroi de crédits à la clientèle à caractère public (communes et entreprises municipales et similaires) ainsi que l'accompagnement des financements PPP qui, au cours de l'exercice passé, étaient encore affectés au secteur Projets.

### **Immobilier**

Le secteur Immobilier englobe le financement de l'immobilier commercial. Les activités commerciales se limitent aux marchés cibles que sont l'Allemagne et la France, avec priorité sur les marchés régionaux. Les opérations sont conclues en bilatéral ou sous forme de club deals sous le pilotage de la banque. La prospection du marché se concentre sur les investisseurs institutionnels qui investissent à leur tour principalement dans l'immobilier de bureaux ou commercial et dans l'immobilier résidentiel et commercial sur de grandes surfaces. Sur le marché cible allemand, la SaarLB, en tant que prestataire, accompagne des mesures de promotion immobilière ainsi que des mesures de partenariat public-privé (PPP) pour les investissements dans l'équipement, la formation et d'autres mesures de construction publiques.

### **Financements de projets**

Au sein de la SaarLB, le secteur Financements de projets englobe le financement de projets, en premier lieu dans le secteur des énergies renouvelables (ENR). Dans le secteur des ENR, la SaarLB,



prestataire financier, accompagne les initiateurs de projets et les fabricants de petite et moyenne taille qui investissent dans les parcs éoliens et/ou solaires. De nombreux clients du segment opérationnel sont encadrés de part et d'autre de la frontière. Côté allemand, les clients sont encadrés au niveau régional en mettant l'accent sur les marchés régionaux (Sarre et Rhénanie-Palatinat, circonscriptions administratives de Darmstadt et Karlsruhe et le Luxembourg) ainsi que, côté français, sur l'ensemble du territoire. La banque ne finance pas de parcs éoliens marins.

### **Clients privés et institutionnels**

Le secteur Clients privés et institutionnels s'occupe du conseil et de la gestion du patrimoine global ainsi que de la distribution de produits du marché financier et du marché des capitaux. Le segment partiel Clients institutionnels met l'accent sur le refinancement de la SaarLB, l'intensification des relations clients existantes et le renforcement des contacts et relations d'affaires avec les compagnies d'assurance, les mutuelles et les banques régionales. Les activités avec les caisses d'épargne, qui faisaient auparavant partie de la Banque fédérative, ont été affectées au secteur Clients privés et institutionnels. Dans le segment opérationnel Clients privés fortunés, la priorité est donnée à l'encadrement global et au conseil de clients privés fortunés. Parallèlement, la SaarLB conseille la clientèle d'entreprises et les clients immobiliers dans toutes les questions ayant trait à la gestion des placements.

### **Banque communale**

Le secteur Banque communale encadre à la fois des clients communaux allemands classiques et des entreprises municipales et similaires allemandes. Les clients communaux classiques sont des villes, des communes, des associations de communes, des districts, des syndicats intercommunaux, des organismes de gestion des eaux et des sols ainsi que des sociétés propres de droit public sur le marché cible allemand de la SaarLB, la priorité étant donnée au marché régional (Sarre et Rhénanie-Palatinat, circonscriptions administratives de Darmstadt et Karlsruhe, Luxembourg). Les entreprises municipales ou similaires ne sont encadrées par la SaarLB que si elles possèdent une participation publique d'au moins 50%. L'approche globale comprend notamment la mise à disposition de liquidités, le suivi de la gestion des portefeuilles de dettes et le montage de prêts communaux sur reconnaissance de dettes. Dans ce cadre, la SaarLB coopère étroitement avec les caisses d'épargne locales.

### **LBS Landesbausparkasse Saar (LBS)**

La LBS est une unité juridiquement dépendante, intégrée dans la SaarLB. Elle a cependant sa propre identité sur le marché. Ses principales activités sont l'épargne-construction et le financement de logements.

Dans le cadre de ses activités commerciales, elle met également l'accent sur le financement de mesures énergétiques dans l'immobilier et sur les investissements dans le cadre de la loi sur le développement des énergies renouvelables. Les crédits d'encouragement de la KfW sont également proposés comme propres crédits de la LBS.

### **Trésorerie & Syndication**

Le secteur est responsable de la gestion du registre des rentes foncières de la banque, mais aussi de celle du fonds de garantie et du collatéral ainsi que de la gestion et de la tarification de la liquidité. Par ailleurs, le secteur Trésorerie & Syndication est chargé du suivi des placements stratégiques propres de la banque (placements directs et fonds spéciaux). Enfin, la gestion des actifs à risques pondérés et les activités de syndication sont regroupées dans ce secteur. Les activités de syndication se concentrent sur le placement (syndication) de crédits à moyen et

long terme ou de tranches de crédit dans le cadre de l'arrangement de « club deals » ou par syndication postérieure.

### Système de pilotage de la banque

Le pilotage stratégique de la SaarLB s'est fait en 2018, tout comme la stratégie commerciale, au niveau de la banque dans son ensemble et au niveau des secteurs, par le biais des indicateurs de performance financiers suivants :

Indicateur de gestion	Définition
Rendement des capitaux propres (RCP)	Résultat (annualisé) avant impôts, corrigé des dotations (reprises) aux réserves imposées conformément à l'article 340 f/g HGB par rapport aux capitaux propres moyens inscrits au bilan sur l'année couverte par le rapport. On entend par capitaux propres la somme composée du capital social, de la réserve de capitaux, des bénéfices mis en réserve et du fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux.
Coefficient d'exploitation	Charges d'exploitation par rapport à la somme des résultats opérationnels. On entend par charges d'exploitation la somme composée des frais de personnel, des frais de fonctionnement et des amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles. On entend par résultats opérationnels la somme composée de l'excédent d'intérêts, de l'excédent des commissions, du résultat net d'opérations financières, plus les autres résultats d'exploitation (à l'exception du résultat exceptionnel)
Rentabilité des actifs à risques pondérés	Dans le cadre de cet indice, les résultats opérationnels sont présentés par rapport aux positions à risques moyennes.

Dans le calcul de la rentabilité des actifs à risques pondérés, la définition a été ajustée début 2018 en ce sens qu'il est à présent fait référence aussi aux résultats opérationnels et que les produits des activités de trading sont ainsi pris en considération dans l'indice. Les valeurs correspondantes de l'exercice précédent ont été adaptées, les impacts ne jouent qu'un rôle secondaire en regard de la faible contribution du résultat du portefeuille de titres de transaction.

Les définitions du coefficient d'exploitation et du RCP, appliquées jusqu'à présent, ont également été adaptées fin 2018 dans le cadre de la mise à jour de la stratégie commerciale 2019. Alors que selon la définition appliquée jusqu'à présent les résultats des deux indices étaient corrigés des charges d'intérêt issues des apports tacites, il y est renoncé dans la nouvelle définition.

Par ailleurs, il n'est plus tenu compte pour le RCP, comme c'était le cas jusqu'à présent, des fonds propres de base réglementaires par rapport au résultat, mais des capitaux propres moyens inscrits au bilan, ce qui garantit une meilleure comparabilité dans le secteur bancaire.

Les modifications apportées aux indices ont impacté les valeurs comparatives de 2017 comme suit :

Indice comptes annuels 2017 en %	Résultat selon la définition appliquée jusqu'à présent	Résultat selon la nouvelle définition
RCP	9,8	10,1
Coefficient d'exploitation	62,5	70,2
Rentabilité des actifs à risques pondérés	2,12	2,14

### Publication du rapport spécial non financier au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB

La SaarLB établit au 31 décembre 2018 un rapport spécial au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB. Le rapport est publié sur le site web de la SaarLB et peut être consulté sur le site [www.saarlb.de](http://www.saarlb.de).

## CONDITIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

### Allemagne

En 2018, l'évolution économique en Allemagne s'est divisée en deux parties. Au premier semestre, la dynamique de croissance des dernières années a pu se poursuivre avec une croissance du PIB, corrigée de l'influence des prix, de 1,4% au premier trimestre et de 2,3% au deuxième trimestre. En revanche, le développement économique s'est affaibli et la croissance du PIB, corrigée de l'influence des prix, s'est établie à 1,1% au troisième trimestre et à 0,9% au quatrième trimestre. La dégradation de la dynamique de croissance s'explique par les incertitudes de la politique commerciale à l'échelle mondiale et par des effets spéciaux (par ex. de nouvelles procédures d'homologation dans l'industrie automobile et les longues périodes de sécheresse et niveaux d'étiage dans les secteurs de l'agriculture, des transports, de l'énergie). Il en découle pour l'année 2018 une hausse du PIB (corrigé de l'influence des prix) de 1,4% par rapport à 2,2% l'année passée. Par rapport à l'exercice 2017, la croissance économique s'est donc ralentie.

Les dépenses de consommation des ménages privés, qui ont augmenté de 1,0%, sont restées bien inférieures aux pronostics effectués début 2018 et n'ont donc que faiblement contribué à la croissance. Les dépenses de consommation publiques ont également augmenté de 1,0%. En 2018, l'économie allemande a profité des investissements croissants dans l'équipement (+4,2%) et la construction (+2,4%). Le rebond actuel de la construction vient stabiliser la demande globale dans la phase culminante de l'essor économique que connaît l'Allemagne depuis presque une décennie. Presque tous les secteurs économiques ont pu contribuer positivement au développement économique. Les secteurs de l'information et de la communication (+3,5%), de la construction (+3,0%), du commerce, des transports, de l'hôtellerie et de la restauration (+2,1%) ont affiché une croissance supérieure à la moyenne. Les exportations allemandes (+2,0%) ont certes à nouveau connu une hausse, mais la dynamique de croissance a toutefois baissé par rapport à l'année passée. Les importations (+3,3%) ont affiché une hausse plus importante que les exportations, de sorte que, sur le plan purement arithmétique, la contribution du commerce extérieur a légèrement freiné la croissance du PIB. Le nombre d'actifs s'est établi à env. 45 millions de personnes fin 2018. Le taux de chômage a atteint 4,9%.

Le développement de l'économie sarroise a été mitigé en 2018. Cette évolution est due notamment à une plus faible activité commerciale dans l'industrie automobile (transformations techniques au niveau de la production de véhicules) et dans quelques parties de la construction mécanique. En regard de la dépendance structurelle du secteur automobile et de la dépendance supérieure à la moyenne vis-à-vis des exportations, les incertitudes persistantes dans la politique commerciale, les questions restées en suspens dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et l'affaiblissement de l'économie mondiale ont un impact plus important sur l'économie sarroise que dans le reste de l'Allemagne. En revanche, le secteur de la construction et la sidérurgie ont pu afficher une évolution positive. En Sarre, les prix à la consommation ont augmenté en 2018 de 1,8% en moyenne par rapport à l'année passée, en raison notamment de la hausse des prix des produits alimentaires. Fin septembre 2018, le nombre de faillites d'entreprises a dépassé de 14% celui de la période correspondante de l'année passée.

En 2018, l'Allemagne a connu une hausse brute de l'énergie éolienne à terre, une des priorités de financement de la SaarLB, de 2 402 mégawatts (contre 5 333 mégawatts l'année passée). Après plusieurs années de hausse sensible de l'énergie éolienne, la puissance installée a baissé de 50%. Compte tenu des démantèlements effectués régulièrement, le parc d'installations cumulé a toutefois pu élargir sa puissance totale à env. 53 000 mégawatts.

## France

Fin janvier 2019, l'institut statistique français Insee a publié les chiffres sur l'évolution économique générale en France en 2018. La croissance du PIB de 1,5% sur l'ensemble de l'année 2018 a globalement sensiblement baissé (2,3% l'année passée). Le commerce extérieur notamment a contribué à la hausse du PIB par rapport à l'année passée. En revanche, les dépenses de consommation privées ont connu un ralentissement par rapport à 2017.

En 2018, le marché français de l'immobilier, et plus particulièrement les secteurs de l'immobilier résidentiel, de l'immobilier logistique et du marché des bureaux, est toujours à un niveau élevé, autant en termes de relocations que de volume d'investissement. Seul le segment de l'immobilier commercial a connu des modifications et des incertitudes du fait du comportement changeant des consommateurs (notamment le commerce en ligne).

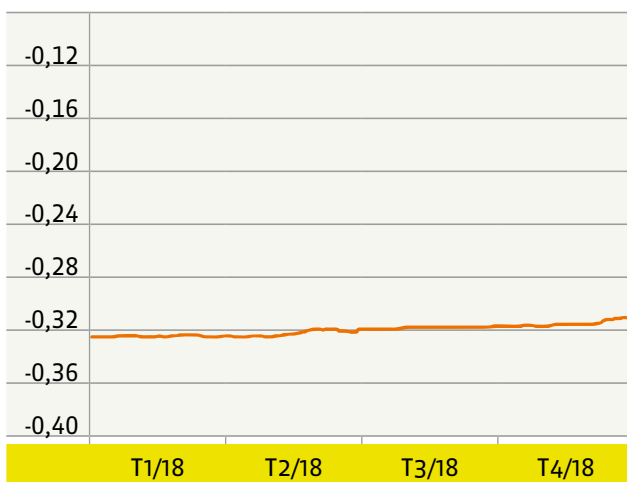
Selon l'étude intitulée Panorama de l'électricité, publiée entre autres par le Syndicat des Énergies Renouvelables, les énergies renouvelables ont couvert environ 23% de la consommation d'électricité en France en 2018 (contre 18% l'année passée). La puissance globale du parc éolien et solaire a dépassé la barre des 23,6 GW en 2018 (21 GW l'année passée). La part détenue par l'énergie éolienne et solaire dans la production globale à partir de sources d'énergies renouvelables est de 46% (contre 44% l'année passée).

## SECTEUR FINANCIER

La Banque Centrale Européenne n'a pas modifié ses taux directeurs en 2018. Le taux d'intérêt pour les comptes des banques commerciales, la facilité de dépôt et les réserves excédentaires est toujours négatif avec -0,4%.

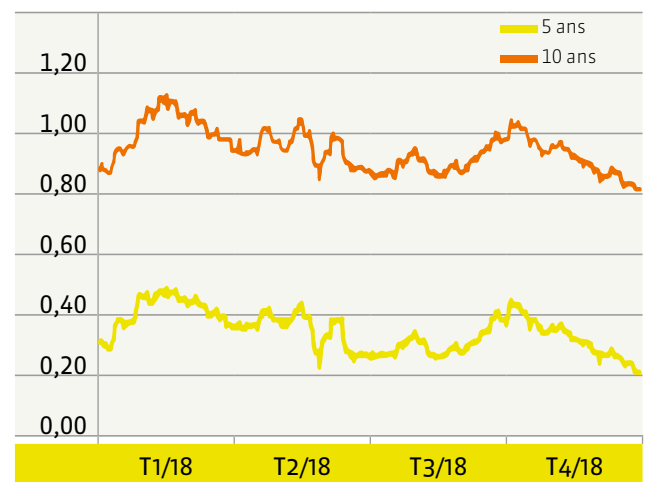
Durant l'année 2018 couverte par le présent rapport, l'Euribor 3 mois moyen est resté stable. Le cours de clôture s'est établi à -0,31% (contre -0,33% l'année passée). L'évolution des intérêts dans le long terme donne une image un peu différente : les intérêts ont légèrement baissé au fil de l'année (intérêt à 5 ans -0,108 points de pourcentage pour s'établir à 0,205% ; intérêt à 10 ans -0,08 points de pourcentage pour s'établir à 0,815%). Les intérêts sont néanmoins restés à un niveau historiquement bas.

**Euribor 3 mois – trimestre 1/18 – trimestre 4/18 en %**



Source : Deutsche Bundesbank

**Taux de swap trimestre 1/18 – trimestre 4/18 en %**



Source : Reuters

Le marché obligataire a encore été caractérisé par les achats au titre du programme d'achats d'actifs (Asset Purchase Programme, APP). En juin 2018, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de poursuivre jusque fin septembre 2018 l'achat d'actifs dans l'ordre de grandeur actuel de 30 milliards d'euros par mois et de réduire ensuite l'achat net d'actifs à un montant de 15 milliards d'euros par mois jusque fin décembre 2018. Il a été décidé fin décembre 2018 de stopper le programme d'achat. Simultanément, le Conseil des gouverneurs de la BCE a élargi sa phase de réinvestissement, c'est-à-dire qu'il envisage de replacer intégralement à l'échéance les montants remboursés des titres acquis dans le cadre de l'APP après achèvement de l'acquisition nette d'actifs, ceci pour maintenir des conditions de liquidité favorables et une vaste politique monétaire accommodante.

Sur les marchés des changes, la valeur extérieure de l'euro a baissé au cours de l'année, notamment par rapport au dollar. En fin d'année, le taux de change par rapport au dollar a atteint la barre de 1,147 USD / EUR (contre 1,20 USD / EUR l'année passée). Il a ainsi sensiblement dépassé le sommet annuel de 1,251 USD / EUR.

Globalement, le DAX a clos l'année boursière 2018 à 10 559 points. Par rapport aux 12 918 points atteints fin 2017, l'indicateur allemand a perdu 18 % de sa valeur. Sur l'année, le DAX a oscillé entre 13 560 et 10 382 points.

## ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

### NOUVEAUX CONTRATS

L'exercice 2018 a été caractérisé par une évolution globalement très satisfaisante des nouveaux contrats. Dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2018, les nouveaux contrats de crédit (510 millions d'euros) ont atteint un bon niveau dans les segments Clientèle (sans la LBS) et ont ainsi dépassé ceux de la période comparative de 2017 (444 millions d'euros). Le 1<sup>er</sup> semestre 2018 a pu être clôturé avec un volume d'1,0 milliard d'euros (différence de +234 millions d'euros par rapport à 2017). Le second semestre a connu la même évolution positive. L'exercice 2018 a affiché globalement un volume de nouveaux contrats de 2,3 milliards d'euros et a ainsi dépassé le niveau de l'année passée de 366 millions d'euros. En regard de remboursements exceptionnels élevés et malgré le bon niveau des nouveaux contrats, nous n'avons pas pu atteindre l'encours de crédits prévu pour les segments Clientèle à la fin de l'année.

Sur la période 2018 couverte par le présent rapport, le volume de nouveaux contrats de crédit se répartit comme suit sur les segments Clientèle :

En Allemagne (1,3 milliard d'euros), les nouveaux contrats ont été réalisés à raison de 38 % dans le secteur de l'immobilier. 30 % ont pu être conclus dans le secteur Clientèle d'entreprises et 22 % dans le secteur Communes. Le reste se répartit sur les secteurs Projets (4 %) et Clients privés et institutionnels (6 %).

En France, le volume d'1,0 milliard d'euros environ se répartit à raison de 50 % sur le secteur Projets, suivi par le secteur Clientèle d'entreprises (44 %), dont 29 % sur les entreprises municipales et similaires et 15 % sur le reste de la Clientèle d'entreprises. Les 6 % restants ont été générés dans le cadre du Financement immobilier.

En revanche, les marges des encours sont en régression et se sont dégradées en moyenne de 4 points de base. Ceci en raison non seulement du volume de remboursement élevé, mais aussi d'une légère baisse des marges dans le cadre des nouveaux contrats.

La rentabilité des actifs à risques pondérés a connu une évolution positive sensible dans les segments Clientèle (sans la LBS) et a crû de 4 points de base pour s'établir à 2,51 % (contre 2,20 % pour la banque dans son ensemble). Malgré la hausse sensible du volume, la qualité du portefeuille de nouveaux contrats est restée constante.

À la LBS, les nouveaux crédits se sont élevés à env. 0,2 milliard d'euros et sont ainsi restés au même niveau que l'année passée. Les nouveaux contrats d'épargne-construction ont légèrement baissé avec -2,2 %.

Dans le cadre des opérations passives, le volume des placements à vue et des opérations monétaires a légèrement augmenté. Les marges dégagées ont légèrement dépassé le niveau de l'année passée sur tous les produits, sur la base du niveau toujours très faible des intérêts avec des taux d'intérêt à court terme parfois négatifs.

## **RÉSULTAT**

Le résultat avant impôts s'établit à 39,3 millions d'euros et est ainsi inférieur de -11,2 millions d'euros au résultat de la même période 2017 (50,5 millions d'euros). Il est cependant nettement supérieur au pronostic de l'année passée, ce qui s'explique par l'évolution positive du produit des intérêts et des charges d'exploitation. Y fait face un effet apériodique sur le résultat en raison des modifications apportées à la méthode de comptabilisation de commissions que la SaarLB verse pour l'intermédiation de crédits communaux.

Par ailleurs, les charges dans le résultat de l'évaluation sont plus importantes que l'année passée. Contrairement au pronostic que nous avons établi l'année passée, elles sont cependant nettement plus faibles et se trouvent toujours à un niveau très bas.

En 2018, le résultat après impôts est sensiblement allégé par rapport à l'année passée du fait d'un effet fiscal unique en 2017, comme nous l'avions attendu.

Le rendement des capitaux propres s'établit à 6,37 % au 31/12/2018 et dépasse notre pronostic pour l'exercice 2018 du fait de l'excellent résultat avant impôts, tout en restant inférieur au niveau de l'année passée (10,14 %).

Comme on pouvait s'y attendre, le coefficient d'exploitation, de 66,07 %, a mieux évolué par rapport à l'année passée (70,17 %). La rentabilité des actifs à risques pondérés de 2,20 % a légèrement augmenté par rapport à l'année passée (2,14 %) et est ainsi légèrement supérieur au pronostic établi pour 2018.

Le résultat au 31/12/2018 se présente comme suit :

en millions d'euros		2018	2017	Δ millions	Δ en %
Excédent d'intérêts	[1]	125,5	112,4	13,1	11,7 %
Excédent des commissions**	[2]	8,2	13,6	-5,4	-39,7 %
Résultat du portefeuille de titres de transaction	[3]	0,2	0,5	-0,3	-60,0 %
Autre résultat d'exploitation**	[4]	-5,7	-0,1	-5,6	0,0 %
<b>Résultats opérationnels</b>	<b>[5]</b>	<b>128,2</b>	<b>126,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4 %</b>
Charges administratives	[6]	-84,7	-88,7	4,0	4,5 %
Résultat de l'évaluation	[7]	-3,9	13,1	-17,0	129,8 %
<b>Résultat de l'activité courante</b>	<b>[8]</b>	<b>39,6</b>	<b>50,8</b>	<b>-11,2</b>	<b>-22,0 %</b>
Résultat exceptionnel	[9]	-0,3	-0,3	0,0	0,0 %
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>[10]</b>	<b>39,3</b>	<b>50,5</b>	<b>-11,2</b>	<b>-22,2 %</b>
Impôts	[11]	-15,9	-38,6	22,7	-58,8 %
<b>Bénéfice annuel/perte annuelle</b>	<b>[12]</b>	<b>23,4</b>	<b>11,9</b>	<b>11,5</b>	<b>96,6 %</b>
<b>Ø Capitaux propres inscrits au bilan</b>	<b>[13]</b>	<b>702,1</b>	<b>695,4</b>	<b>6,7</b>	<b>1,0 %</b>
<b>Ø Positions à risque</b>	<b>[14]</b>	<b>5 816,5</b>	<b>5 911,9</b>	<b>-95,4</b>	<b>-1,6 %</b>
<b>RCP* (([10])/[13])</b>	<b>[15]</b>	<b>6,37 %</b>	<b>10,14 %</b>	<b>-3,77 %</b>	
<b>Coefficient d'exploitation ([6]/[5])</b>	<b>[16]</b>	<b>66,07 %</b>	<b>70,17 %</b>	<b>-4,10 %</b>	
<b>Rentabilité des actifs à risques pondérés ([5])/[14])</b>	<b>[17]</b>	<b>2,20 %</b>	<b>2,14 %</b>	<b>0,07 %</b>	

\* Avant dotation aux réserves

\*\* Contrairement à la présentation faite dans les comptes annuels, les effets apériodiques découlant de la transformation de la commission d'intermédiation dans les opérations communales (-3,9 millions d'euros) ne sont pas affichés dans les commissions mais dans le poste Autre résultat d'exploitation du fait de la transformation unique.

**L'excédent d'intérêts** de la SaarLB a augmenté en 2018 de 13,1 millions d'euros par rapport à l'année précédente, passant de 112,4 millions d'euros à 125,5 millions d'euros ; il est ainsi nettement supérieur à nos attentes. La hausse correspond à une variation de 11,7%. La régression des charges d'intérêts de 170,2 millions d'euros à 156,7 millions d'euros (soit -7,9%) a été plus que compensée par une augmentation des produits d'intérêts de 265,7 millions d'euros à 274,1 millions d'euros (soit 3,2%). Les produits d'intérêts issus d'opérations de crédit et de transactions monétaires s'établissent à 256,4 millions d'euros après une hausse modérée de 13,1 millions d'euros. Les charges d'intérêts absolues issues de dettes envers des établissements de crédit et les clients ont atteint -98,8 millions d'euros et ont ainsi subi une baisse de 4,2 millions d'euros ou -4,1% ; les dettes titrisées, quant à elles, s'établissent à -31,5 millions d'euros, accusant ainsi une baisse de 2,1 millions d'euros ou -6,3%.

Les charges d'intérêt pour les apports tacites et le capital subordonné se sont établies en 2018 à 15,0 millions d'euros et sont inférieures à celles de l'année passée (15,9 millions d'euros) du fait d'échéances prévues et de réajustements du taux d'intérêt.

Les intérêts négatifs ont été comptabilisés en actif à raison de 6,4 millions d'euros (année passée : 5,7 millions d'euros) et inscrits au passif pour un montant de 6,2 millions d'euros (contre 8,1 millions d'euros l'année passée).

Les produits courants issus de fonds spéciaux ont baissé de 5,6 millions d'euros durant l'exercice 2018 et s'établissent à présent à 6,9 millions d'euros.

L'évolution de l'excédent d'intérêts est caractérisée en premier lieu par la baisse des intérêts, parfois négatifs, et par les facteurs suivants :

Les produits et les charges découlant d'opérations résiliées avant terme (indemnités de remboursement anticipé) ont atteint un solde de 9,2 millions d'euros durant l'exercice 2018 (contre 3,3 millions d'euros l'année passée) ; les charges nettes issues de reprises de dérivés (montant nominal de 2,9 milliards d'euros, année passée : montant nominal de 0,2 milliard d'euros), quant à elles, s'élèvent à environ 2,2 millions d'euros (5,7 millions d'euros en 2017). L'excédent des intérêts affiche en outre des produits imputables à une autre période, résultant de la prime d'opérations de refinancement dans le long terme avec la Banque Fédérale Allemande (programme d'opérations de refinancement ciblées dans le long terme – TLTRO-II) pour 2016 et 2017 (0,9 million d'euros).

En ce qui concerne la répartition du produit des intérêts sur les différents secteurs, le secteur Financements de projets a apporté la plus grande contribution (env. 27%) à l'excédent brut d'intérêts. Suivent les secteurs Clientèle d'Entreprises avec env. 22% et Immobilier avec env. 20%. 15% de l'excédent des intérêts sont imputables à la LBS, 10% à la Clientèle à Caractère Public. Le reste se répartit sur les secteurs externes à la clientèle, par ex. Trésorerie ou Overhead.

**L'excédent des commissions** s'établit à 8,2 millions d'euros, soit à une valeur nettement inférieure à celle de l'année passée (13,6 millions d'euros), et reste également bien en-deçà de la régression attendue conformément au pronostic que nous avons établi l'année passée. Parallèlement à l'effet spécial positif de la LBS en relation avec la transformation des contrats d'épargne-construction de type « Riester » (env. 1,4 million d'euros), les commissions de crédit notamment ont régressé.

L'excédent des commissions dans les opérations de crédit qui a baissé de -6,6 millions d'euros, passant ainsi de 9,7 millions d'euros en 2017 à 3,1 millions d'euros, est également impacté par les charges découlant de sous-participations en risques (env. 0,8 million d'euros) qui ont un effet positif sur le produit des intérêts.

En ce qui concerne la répartition sur les secteurs, les commissions sont imputables en grande partie aux secteurs Clients privés et institutionnels et Clientèle d'entreprises, suivis des secteurs Financements de projets et Immobilier. Les commissions d'intermédiation versées par la LBS et du secteur Clientèle à Caractère Public Allemagne ont sensiblement réduit l'excédent des commissions des secteurs.

Contrairement à la présentation faite dans les comptes annuels, les effets aperiodiques découlant de la transformation de la commission d'intermédiation dans les opérations communales (-3,9 millions d'euros) ne sont pas affichés dans les commissions mais dans le poste Autre résultat d'exploitation du fait de la transformation unique. Jusqu'à présent, les commissions d'intermédiation ont été prises en compte dans les charges en fonction de l'échéance. Elles sont à présent entièrement comptabilisées dans le compte de résultat à la date de la conclusion du contrat négocié.



Le **résultat du portefeuille de titres de transaction** s'élève à 0,2 million d'euros sur la période couverte par le présent rapport, restant ainsi inférieur au niveau de l'année passée (0,5 million d'euros).

Les **autres résultats d'exploitation** sont de l'ordre de -5,7 millions d'euros et donc inférieurs de 5,6 millions d'euros à ceux de l'année passée. Ce résultat s'explique par l'effet spécial présenté en relation avec les commissions d'intermédiation. Les autres produits d'exploitation ont baissé par rapport à l'année passée, et s'établissent à présent à 3,7 millions d'euros (contre 4,9 millions d'euros l'année passée). Ils englobent pour l'essentiel des bénéfices comptables sur options d'un montant de 1,5 million d'euros (contre 1,9 million d'euros l'année passée) et des produits issus de la reprise de provisions pour 0,7 million d'euros (1,6 million d'euros en 2017).

S'établissant à -5,5 millions d'euros, les autres charges d'exploitation (sans effet spécial) se sont dégradées de -0,4 million d'euros en 2018 par rapport à celles de l'année passée (-5,1 millions d'euros). Elles comprennent pour l'essentiel les charges issues de l'ajout des intérêts des provisions dans le long terme d'un montant de -3,2 millions d'euros (2017 : -2,5 millions d'euros) ainsi que les amortissements sur options à l'échéance d'un montant de -1,2 million d'euros (contre -1,3 million d'euros l'année passée).

Les **charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles**, ont sensiblement baissé, passant de -88,7 millions d'euros l'année passée à -84,7 millions d'euros.

Comme attendu, les frais de personnel, qui s'établissent à -46,7 millions d'euros, ont augmenté par rapport à 2017 (-43,7 millions d'euros), mais sont restés inférieurs à notre valeur prévisionnelle. La hausse est principalement induite par des charges de restructuration (provisions pour le travail à temps partiel des plus de 55 ans).

S'établissant à -36,4 millions d'euros, les autres charges administratives sont inférieures de 6,8 millions d'euros à celles de l'année passée (-43,2 millions d'euros). Elles sont nettement meilleures que les attentes que nous avons exprimées dans le cadre du pronostic de l'année passée. Cette évolution est forcée en premier lieu par des dépenses de conseil moindres pour les conseils informatiques, pour la mise en œuvre de dispositions réglementaires et dans le cadre du projet stratégique et structurel « SaarLB 2020 » engagé en 2016. La redevance bancaire européenne, qui représente une partie importante des autres charges administratives, s'établit à 3,9 millions d'euros, soit une valeur légèrement supérieure à celle de l'année passée (+0,1 million d'euros).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles d'un montant de -1,6 million d'euros sont restés légèrement inférieurs au niveau de l'année passée (-1,8 million d'euros) et confirment nos attentes.

Le **résultat d'évaluation issu des opérations sur les crédits, les participations et les titres** s'est dégradé au cours de l'exercice 2018, passant de 13,1 millions d'euros à -3,9 millions d'euros, mais reste cependant bien meilleur à ce que nous avons pronostiqué. Il reflète ainsi la situation de risque extrêmement positive. Cette dernière est caractérisée par des reprises nettes au niveau des corrections de valeur individuelle et des provisions forfaitaires ainsi que par des entrées sur créances amorties.

Outre le résultat issu des opérations de crédit, qui a baissé de -11,1 millions d'euros sur l'année couverte par le présent rapport, des amortissements à la valeur minimale sur des fonds spéciaux

à la date de référence pèsent fortement sur le résultat d'évaluation issu des titres qui a baissé de 9,9 millions d'euros. Y font face des bénéfices issus de la vente de collatéral devenu superflu. Par ailleurs, les bénéfices réalisés sur la vente de participations ont régressé de 5,6 millions d'euros. Enfin, les injections dans le fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux ont baissé de 9,6 millions d'euros au cours de l'année couverte par le présent rapport.

Compte tenu des impôts d'un montant de 15,9 millions d'euros, l'excédent annuel de l'exercice 2018 s'élève à 23,4 millions d'euros (contre 11,9 millions d'euros l'année passée) et dépasse sensiblement le pronostic que nous avons établi l'année passée. Les impôts comprennent, outre les impôts réels d'un montant de -25,2 millions d'euros (-43,1 millions d'euros durant l'exercice passé) un résultat fiscal différé de 9,3 millions d'euros (4,6 millions d'euros en 2017).

Le retour sur investissement au titre de l'article 26a paragraphe 1 phrase 4 de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG), calculé comme quotient du bénéfice annuel après impôts et du total du bilan, s'élève comme l'année passée à 1,5 %.

## **SITUATION FINANCIÈRE**

En 2018 également, la situation financière de la SaarLB est restée bonne.

La couverture des hypothèques au titre de l'article 28 de la loi allemande sur les obligations hypothécaires (PfandBG) s'est établie à 679 millions d'euros au 31/12/2018 et est inférieure de 66 millions d'euros à la valeur de l'année passée (745 millions d'euros). Les obligations hypothécaires en circulation ayant augmenté à raison de 51 millions d'euros, l'évolution des actifs de couverture a fait que l'excédent de couverture s'est établi en 2018 à env. 49% et est donc inférieur de 35 points de pourcentage au niveau de l'année passée (84% en 2017). Il reste toutefois toujours bien supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Les actifs de couverture publics au titre de l'article 28 PfandBG ont augmenté de 2 982 millions d'euros au 31/12/2018 (2017 : 2 852 millions). Ceci en raison de l'évolution positive des nouveaux contrats dans le secteur communal. La circulation des obligations hypothécaires publiques a également augmenté, passant de 2 033 millions d'euros à 2 211 millions d'euros. L'excédent de couverture s'établit ainsi à environ 35% au 31/12/2018, soit à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année passée (40%). Il reste toujours bien supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Du point de vue de la SaarLB, la situation sur les marchés financiers est toujours stable. Le volume placé au cours de l'année 2018, qui s'élève à 1 222 millions d'euros (contre 1 557 millions d'euros en 2017), est légèrement inférieur à celui de l'année passée. Le financement sur le marché des capitaux en 2018 est resté au niveau prévu autant pour les émissions non sécurisées que pour les obligations hypothécaires.

Une modification de l'article 46f de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG) est entrée en vigueur au 21/07/2018. Elle porte sur l'ajustement de l'ordre de collocation des insolvabilités dans le cas de passifs bancaires. Les instituts doivent faire en sorte que les nouvelles émissions soient accompagnées dans le contrat et dans le prospectus d'une mention concernant le rang postérieur attribué par rapport à d'autres créances non garanties si elles relèvent de la catégorie des outils non privilégiés de premier rang et si elles doivent être prises en compte dans le cadre de la capacité d'absorption des pertes en cas de défaillance (TLAC – Total Loss Absorbing Capacity) et des exigences minimales en fonds propres et passifs éligibles (MREL – Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities). Sur l'ensemble des émissions non garanties placées, env. 65% relevaient en 2018 de la catégorie d'émission « non privilégié » et

env. 35% dans la catégorie d'émission « privilégié ». Les émissions antérieures à cette date font partie de la catégorie « non privilégié ».

Comme par les années passées, le volume a été investi presque exclusivement dans le cadre de placements privés auprès de clients et de partenaires financiers. Presque les deux tiers des levées des capitaux ont eu lieu au sein du réseau des caisses d'épargne et des banques régionales. La fidélisation des investisseurs dans le réseau, mais aussi en dehors du Groupe financier des caisses d'épargne, reste donc un élément central pour la SaarLB.

L'évolution des conditions de refinancement dépend non seulement de la marge de crédit, mais aussi, pour une part essentielle, de la courbe swap et de celle du marché monétaire.

Afin de garantir sa solvabilité à tout moment, la SaarLB a apporté des actifs d'un montant d'env. 962 millions d'euros en garantie auprès de la Bundesbank (contre 862 millions d'euros l'année passée). La SaarLB a ainsi pu faire face à ses engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de financement.

Nous renvoyons au rapport prudentiel pour ce qui est de la **gestion des liquidités**. La part de la couverture de positions nettes en devises est insignifiante en regard des activités commerciales de la SaarLB focalisées sur l'Allemagne et la France. L'octroi de nouveaux prêts tout comme les refinancements correspondants se font en premier lieu en euros.

Les dettes de la SaarLB se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
			Millions d'euros	%
Établissements de crédit	4 017,4	4 097,8	-80,4	-2,0
Clients	6 083,7	5 550,6	533,1	9,6
Dettes titrisées	3 678,5	3 672,4	6,1	0,2
Capital subordonné	59,8	25,5	34,3	134,5
<b>Total des dettes</b>	<b>13 839,4</b>	<b>13 346,3</b>	<b>493,1</b>	<b>3,7</b>

Les **dettes envers les établissements de crédit** ont légèrement baissé de 80 millions d'euros (2%) par rapport à l'année passée et se sont établies à 4 017 millions d'euros. L'évolution détaillée en fonction des produits ressort du tableau ci-dessous « Structure des dettes ».

Les **dettes envers les clients** ont augmenté de 533 millions d'euros en 2018 et s'établissent à 6 084 millions d'euros. La hausse s'explique principalement, à raison de 266 millions d'euros, par des opérations monétaires et, à raison de 129 millions d'euros, par des dépôts à vue.

Les **dettes titrisées** ont augmenté de 6 millions d'euros en 2018 et sont donc restées pratiquement inchangées (3 679 millions d'euros). La structure a évolué par la hausse des obligations sécurisées qui a été compensée pour l'essentiel par une régression de l'encours des obligations non sécurisées.

Le **capital subordonné** a nettement augmenté avec 60 millions d'euros. Un nouvel emprunt de 39,3 millions d'euros a été conclu au quatrième trimestre 2018 avec une échéance de 5 millions d'euros à la date du 26/03/2018.

La structure détaillée des dettes se présente comme suit :

En millions d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
			Millions d'euros	%
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>4 017,4</b>	<b>4 097,8</b>	<b>-80,4</b>	<b>-2,0</b>
Crédits semi-obligataires non sécurisés	844,7	738,3	106,4	14,4
Obligations nominatives sécurisées	354,9	294,9	60,0	20,3
Opérations monétaires	949,1	1 258,0	-308,9	-24,6
Prêts transférés	1 171,9	1 097,2	74,7	6,8
Autres emprunts à long terme	194,6	223,4	-28,8	-12,9
Dépôts à vue	169,9	229,6	-59,7	-26,0
Autres dépôts à court terme	22,5	2,1	20,4	971,4
Dépôts d'épargne	31,2	20,2	11,0	54,5
Opérations de pension	200,0	200,0	0,0	0,0
Divers	78,6	34,1	44,5	130,5
<b>Dettes envers les clients</b>	<b>6 083,7</b>	<b>5 550,6</b>	<b>533,1</b>	<b>9,6</b>
Crédits semi-obligataires non sécurisés	1 020,4	970,6	49,8	5,1
d'autres organisations financières	879,4	865,5	13,9	1,6
d'organisations non financières	140,7	105,1	35,6	33,9
Crédits semi-obligataires privilégiés par la loi sur les garanties de dépôts (EinSiG)	0,3	0,0	0,3	-
Obligations nominatives sécurisées	1 255,3	1 174,7	80,6	6,9
d'autres organisations financières	1 065,6	988,2	77,4	7,8
d'organisations non financières	179,7	186,5	-6,8	-3,6
Obligations nominatives privilégiées par EinSiG	0,0	0,0	0,0	-
Opérations monétaires	1 050,5	784,9	265,6	33,8
d'autres organisations financières	16,0	0,0	16,0	-
d'organisations non financières	1 033,8	784,2	249,6	31,8
Opérations monétaires privilégiées par EinSiG	0,7	0,7	0,0	0,0
Autres emprunts à long terme	267,1	314,8	-47,7	-15,2
d'autres organisations financières	203,0	243,7	-40,7	-16,7
d'organisations non financières	63,9	71,1	-7,2	-10,1
Autres emprunts à long terme privilégiés par EinSiG	0,2	0,1	0,1	100,0
Dépôts à vue	1 401,2	1 272,4	128,8	10,1
d'autres organisations financières	402,6	353,7	48,9	13,8
d'organisations non financières	859,1	864,8	-5,7	-0,7
Dépôts à vue privilégiés par EinSiG	139,5	53,9	85,6	158,8
Autres dépôts à court terme	273,5	257,8	15,7	6,1
d'autres organisations financières	35,0	0,0	35,0	-
d'organisations non financières	236,5	257,8	-21,3	-8,3
Dépôts à court terme privilégiés par EinSiG	2,0	0,0	2,0	-
Dépôts d'épargne	812,7	775,0	37,7	4,9
d'autres organisations financières	0,0	0,0	0,0	-
d'organisations non financières	4,5	5,3	-0,8	-15,1
Dépôts d'épargne à court terme privilégiés par EinSiG	808,2	769,7	38,5	5,0
Autres	3,0	0,4	2,6	650,0
<b>Dettes titrisées</b>	<b>3 678,5</b>	<b>3 672,4</b>	<b>6,1</b>	<b>0,2</b>
Obligations au porteur non sécurisées	2 560,7	2 629,6	-68,9	-2,6
Obligations au porteur sécurisées	1 117,8	1 042,8	75,0	7,2
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>59,8</b>	<b>25,5</b>	<b>34,3</b>	<b>134,5</b>
Dettes subordonnées d'autres organisations financières non privilégiées par l'obligation de garantie	59,8	25,5	34,3	134,5
<b>Total des dettes</b>	<b>13 839,4</b>	<b>13 346,3</b>	<b>493,1</b>	<b>3,7</b>

Sur les émissions non sécurisées/non couvertes de la catégorie privilégiée de premier rang d'un montant de 294,5 millions d'euros en 2018,

- 241,5 millions d'euros sont des obligations au porteur,
- 30 millions d'euros des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'établissements de crédit,
- 20 millions d'euros des opérations monétaires avec des établissements de crédit et
- 3 millions d'euros des crédits semi-obligataires vis-à-vis d'organisations non financières.

Les **capitaux propres inscrits au bilan** ont baissé de 0,8 million d'euros et sont donc restés pratiquement inchangés. L'échéance d'apports tacites inscrits dans le capital souscrit, d'un montant de 15 millions d'euros, a eu un impact négatif. Y fait face la dotation aux bénéfices non distribués sur l'affectation du bénéfice pour l'exercice 2017 (1,5 million d'euros) et sur l'excédent de l'exercice 2018 (2,3 millions d'euros). Le bénéfice du bilan, qui s'établit à 21,1 millions d'euros, est nettement supérieur à celui de l'année passée (10,7 millions d'euros).

Nous renvoyons au chapitre sur le rapport prudentiel pour la présentation de la **dotation réglementaire en capitaux propres** et des indicateurs réglementaires qui en découlent.

Les **engagements hors bilan** de la SaarLB sont déterminés en premier lieu par des engagements de crédit irrévocables ainsi que des passifs éventuels. Avec un volume total de 1 651 millions d'euros au 31/12/2018, ces engagements ont augmenté par rapport à l'année passée (1 408 millions d'euros). Ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'évaluation de la situation financière car ils sont déjà pris en compte dans le cadre de la gestion des liquidités.

Il n'existe pas de lignes de crédit promises en faveur de la SaarLB.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en majeure partie dans le cadre de la gestion actif/passif et servent principalement à couvrir les propres risques de marché. Le volume nominal a baissé de 2 537 millions d'euros. Il s'établit à présent à 15 367 millions d'euros (contre 17 904 millions d'euros l'année passée). La régression résulte principalement de reprises de dérivés sur taux d'intérêt qui avaient été contractés avec un partenaire contractuel anglais, la Clearinghouse LCH Ltd, Londres, dans le contexte de la proche sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, appelée Brexit. Comme l'année passée, ceci concerne à raison de 98% (95% l'année passée) des dérivés sur taux d'intérêt aux fins de couverture du risque de variation des taux d'intérêt.

La solvabilité de la SaarLB a été constamment assurée au cours de l'exercice 2018.

## NOTATION

Les agences de notation Fitch Ratings (Fitch) et Moody's Investor Service (Moody's) ont octroyé à la SaarLB une cote d'émetteur de A- et A1. Les notations de Fitch ont été confirmées pour la dernière fois en avril 2018. En août 2018, Moody's a rehaussé la cote d'émetteur de A2 à A1. La notation a été ajustée dans le cadre de l'harmonisation, au niveau de l'UE, des réglementations relatives au renflouement interne (Bail-in) qui permettent depuis le 21 juillet 2018 aussi aux banques allemandes d'émettre deux catégories d'obligations eu égard au rang de responsabilité. Moody's a tenu compte de cette différenciation dans son système de notation et a pu, en regard de la structure des dettes de la SaarLB, rehausser d'un cran la cote d'émetteur (de A2 à A1) qui reproduit les obligations privilégiées non sécurisées (« Senior preferred »).

Les notations pour les dettes à court terme sont restées inchangées avec F1 et P-1.

En regard de la grande importance stratégique des obligations hypothécaires comme outil de re-financement, la SaarLB a introduit au cours de l'exercice écoulé une notation pour les obligations hypothécaires publiques. En juin 2018, Fitch lui a attribué une notation AAA.

À la date de référence, les principales notations de la SaarLB se présentent comme suit :

<b>Fitch</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Désignation de la notation</b>	<b>Notation</b>
Long-Term Issuer Default Rating	A-, stable
Short-Term Issuer Default Rating	F1
Viability Rating	bb+
Derivative Counterparty Rating	A- (dcr)
Obligations hypothécaires publiques	AAA

<b>Moody's</b>	<b>Notation</b>
<b>Désignation de la notation</b>	
Long-Term Deposit Rating	A1, stable
Short-Term Deposit Rating	P-1
Long-Term Issuer Rating	A1, stable
Short-Term Issuer Rating	P-1
Baseline Credit Assessment	ba1
Adjusted Baseline Credit Assessment	baa2
Counterparty Risk Assessment	A1(cr)
LT Counterparty Risk Rating	A1

## SITUATION PATRIMONIALE

Le **total du bilan** de la SaarLB a augmenté de 3,5 % par rapport au 31/12/2017 (14 417 millions d'euros) et s'est établi à 14 919 millions d'euros au 31/12/2018. Les régressions au niveau des créances sur les établissements de crédit et les titres ont été plus que compensées par la hausse des créances sur clients et de la réserve de trésorerie (de +598 euros pour s'établir à 1 562 millions d'euros).

Le **volume de crédits** de la SaarLB accuse une hausse de 1,1 %, passant de 14 770 millions d'euros à 14 926 millions d'euros au cours de l'exercice 2018.

En millions d'euros	2018	2017	Δ millions	Δ en %
Créances sur les établissements de crédit	616,1	1 138,3	-522,2	-45,9 %
Titres	1 887,5	2 001,2	-113,7	-5,7 %
Créances sur clients	10 771,5	10 221,9	549,6	5,4 %
Passifs éventuels	387,1	377,1	10,0	2,7 %
Engagements de crédit irrévocables	1 263,5	1 031,0	232,5	22,6 %
<b>Volume de crédit</b>	<b>14 925,7</b>	<b>14 769,5</b>	<b>156,2</b>	<b>1,1 %</b>

Les **créances sur les établissements de crédit** ont baissé d'environ -522 millions d'euros, passant de 1 138 millions d'euros au 31/12/2017 à 616 millions d'euros au 31/12/2018. Cette baisse porte en premier lieu sur les opérations monétaires à raison de 430 millions d'euros.

Les **portefeuilles de titres** ont baissé au cours de l'exercice écoulé et sont passés de 2 001 millions d'euros à 1 888 millions d'euros (-5,0 %). Cette baisse s'explique par la régression d'emprunts à long terme.

À la date de clôture du bilan, les titres immobilisés comprennent des charges latentes d'un montant de 3,6 millions d'euros (0,4 million d'euros l'année passée). Les réserves latentes, quant à elles, s'établissent à 21,2 millions d'euros (contre 43,4 millions d'euros l'année passée).

Les **créances sur clients**, impactées pour l'essentiel par les activités principales de la banque, ont sensiblement augmenté. Cette évolution est due pour l'essentiel à la hausse des créances sur des clients nationaux d'un montant de 330 millions d'euros.

Les **passifs éventuels** se sont établis en 2018 à 387 millions d'euros et sont ainsi supérieurs de 2,7 % au niveau de l'année passée (377 millions d'euros). La hausse touche principalement des clients nationaux à raison de 21 millions d'euros.

Les **engagements de crédit irrévocables** ont augmenté de 233 millions d'euros, passant à 1 263,5 millions d'euros. Cette évolution est imputable en premier lieu à la hausse des engagements avec des clients nationaux pour un montant de 168 millions d'euros et avec des clients étrangers à raison de 70 millions d'euros.

# RAPPORT PRUDENTIEL

## PRINCIPES DE BASE DE LA GESTION ET DE LA SURVEILLANCE DES RISQUES

La gestion et la surveillance des risques au sein de la SaarLB sont fondées sur des principes standardisés. Le pilotage des filiales et des entreprises associées s'effectue dans le cadre du contrôle des participations.

Les principes fondamentaux de la gestion et de la surveillance des risques sont définis dans la stratégie prudentielle de la SaarLB. En accord avec la stratégie d'entreprise, le Comité de direction y réglemente la gestion des principales catégories de risques auxquels est exposée la SaarLB, à savoir les risques de crédit, les risques liés aux prix du marché (y compris risques d'écart de taux d'intérêt, risques d'écart, risques liés aux variations des cours des actions), les risques de liquidité, les risques opérationnels et les risques de réputation. Les risques stratégiques/commerciaux ne sont plus définis comme des risques essentiels depuis le 31/12/2018. Le Comité de direction garantit et surveille l'application de ces règles.

L'objectif principal de toute activité commerciale de la SaarLB est d'obtenir un rendement adéquat et durable en fonction des risques. La SaarLB peut encourir des risques uniquement dans la mesure où elle est capable de les supporter. Le système de gestion des risques ne tient pas compte des effets de diversification entre les types de risques ni des opportunités (de rendement).

Le rôle de la stratégie prudentielle est donc de définir des limites pour les principales catégories de risques et d'établir des processus en vue de l'identification, de la mesure et de la gestion de ces risques. Tous les risques auxquels sont confrontés la banque, la LBS et les fonds spéciaux de titres sont mesurés et gérés dans le cadre d'une approche intégrée.

La SaarLB dispose de structures organisationnelles et de processus clairement définis qui déterminent les missions, compétences et responsabilités de ses collaborateurs. L'organigramme même de la SaarLB tient compte des dispositions réglementaires définissant les exigences minimales de gestion des risques (MaRisk) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation) quant aux fonctions, d'une part, Marché et Commerce (secteurs d'activité) et, d'autre part, Suivi du marché, Exécution des opérations et Contrôle des risques.

Tandis que les secteurs d'activité sont séparés comme voulu par le modèle d'entreprise de la SaarLB, la mise en place des services Suivi du marché et Exécution des opérations a donné lieu à la mise en commun de compétences clés.

L'unité Contrôle de gestion des risques est subordonnée directement au chef du ressort Risque et Production. Ce service est en charge du contrôle de toutes les catégories de risques émanant des portefeuilles. Le département Crédit demeure responsable de la gestion et du contrôle des risques de crédit au niveau des engagements individuels et des sous-portefeuilles. À cet égard, un rapport prudentiel commun sur la gestion du risque intègre un compte-rendu sur l'ensemble des catégories de risques.

Le service d'audit interne est directement subordonné au Comité de direction et, sur le plan disciplinaire, au Président du Comité de direction. En tant que service indépendant à l'intérieur de l'entreprise, il a pour mission de contrôler et d'évaluer dans les détails toute activité et processus de la SaarLB de même que le système de contrôle interne ainsi que la gestion et le contrôle du



risque, à l'aide de méthodes axées sur l'examen des risques. Son domaine de compétence s'étend également aux activités et processus externalisés. L'audit interne remplit ses tâches dans le respect des dispositions légales et réglementaires (par ex. loi allemande sur le crédit – KWG, MaRisk).

Selon la loi relative au redressement et à la résolution d'établissements bancaires et de groupes financiers (loi de redressement et de résolution bancaire, SAG), tous les instituts sont tenus d'élaborer un plan de redressement à la demande de l'office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) et de le soumettre dans les six mois à l'office de surveillance. Ceci s'effectue indépendamment du fait qu'un redressement ou une résolution de l'établissement soit nécessaire ou semble probable. La SaarLB a mis à jour le plan de redressement existant à la demande du BaFin et l'a envoyé en novembre 2018 au BaFin et à la Banque Fédérale Allemande. La SaarLB vérifie régulièrement si le plan doit être potentiellement adapté. Aucun des indicateurs d'alerte précoce et de redressement définis n'a enfreint une valeur seuil autant à la date de clôture du rapport que sur toute la période couverte par le présent rapport.

## **GESTION DES CAPITAUX**

Les dispositions du règlement CRR tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques sont essentielles pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

### **Capitaux réglementaires**

La SaarLB utilise l'approche de notation interne avancée (IRBA) pour calculer les exigences de fonds propres conformes au règlement CRR. En complément, la banque dispose de l'autorisation du BaFin d'utiliser des techniques d'atténuation du risque de crédit conformément à l'article 143 paragraphe 3 CRR.

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les réserves, y compris celles prévues aux termes de l'article 340g HGB ainsi que les apports tacites) et du capital complémentaire (entre autres les dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

Les indices pour les fonds propres de base durs, les fonds propres de base et les fonds propres globaux – le ratio éléments de fonds propres / positions à risques déterminées conformément aux prescriptions du règlement CRR – ne doivent pas être inférieurs aux exigences minimales réglementaires. La SaarLB a instauré en interne des prescriptions plus rigoureuses.

Le respect de ces prescriptions est garanti durablement par des mesures prévues dans le cadre d'une planification à moyen terme sur une période de trois ans. C'est la division Stratégie et Assistance de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification stratégique. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite agrégé au niveau de la banque par l'unité Contrôle, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.

Les indices au titre du règlement CRR à la date de clôture du rapport et les chiffres correspondants de l'année passée sont présentés dans le relevé ci-dessous.

Indices CRR (en millions d'euros ou %)	31/12/2018	31/12/2017
Positions à risques (en millions d'euros)	5 822	5 935
Fonds propres	976	931
dont fonds propres de base	851	880
dont fonds propres de base durs	700	691
Coefficient global	16,8 %	15,7 %
Ratio des fonds propres de base	14,6 %	14,8 %
Ratio des fonds propres de base durs	12,0 %	11,6 %

Le ratio des fonds propres de base durs et le coefficient global de la SaarLB ont fortement augmenté au cours de la période couverte par le présent rapport, entre autres sous l'effet de la régression des actifs à risques. Les fonds propres de base et, par là même, le ratio des fonds propres de base, ont globalement baissé du fait des dispositions transitoires du CRR.

- La hausse des fonds propres de base durs résulte pour l'essentiel (1) de l'alimentation du fonds constitué pour couvrir les risques bancaires généraux au titre de l'article 340g HGB (environ +10 millions d'euros), (2) de la dotation des bénéfices non distribués dans le cadre de l'adoption des comptes annuels 2017 (environ +3 millions d'euros) et (3) de la réduction du bénéfice intermédiaire imputable (environ -3 millions d'euros).
- La baisse des fonds propres de base résulte des effets (1) à (3). Ces effets sont plus que compensés par (4) le processus de fonte des apports tacites sur la base des réglementations transitoires du CRR (environ -38 millions d'euros).
- La hausse des fonds propres s'explique pour l'essentiel par les effets (1) à (4) déjà décrits. Il ne découle de (4) qu'un effet d'environ +23 millions d'euros en raison de la résiliation d'apports tacites dans les fonds propres complémentaires. La variation est complétée par (5) de nouveaux emprunts subordonnés (environ 39 millions d'euros) et par (6) la hausse de l'excédent de provisions pour dépréciation dans les fonds propres complémentaires (environ +12 millions d'euros).
- La légère régression des actifs à risques est due pour l'essentiel à des mesures ciblées prises dans le cadre de la gestion des actifs à risques pondérés au cours du dernier trimestre 2018 pour atteindre le ratio CET1 défini dans le plan interne. En diminuant le fonds spécial de la SaarLB (titres), il a été possible de réduire les actifs à risques pondérés dans un ordre de grandeur de 133 millions d'euros.

Même en tenant compte des exigences spécifiques du BaFin en matière de capitaux, les taux minimaux réglementaires ont été respectés tout au long de l'exercice dans le cadre du processus réglementaire de surveillance et d'évaluation prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP), tout comme les taux internes plus rigoureux visés par la SaarLB. À la date de clôture du rapport (31/12/2018), le ratio de fonds propres de base durs ne satisfaisait pas – malgré la tendance à la hausse sur la période couverte par le présent rapport – aux objectifs internes

plus élevés définis au 31/12/2018. Les exigences minimales réglementaires ont cependant été largement respectées. Les résultats des tests de stress exigés par le règlement CRR confirment le niveau globalement satisfaisant des fonds propres de la SaarLB : même dans l'hypothèse d'un repli conjoncturel, le coefficient global à la date de clôture du rapport se maintient à 14,3 % (31/12/2017 : 13,5 %), le ratio de fonds propres de base à 12,6 % (31/12/2017 : 12,9 %) et le ratio de fonds propres de base durs s'élève à 10,4 % (31/12/2017 : 10,1 %).

### Capital économique (capacité à supporter les risques)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques. Celle-ci est assurée lorsque le capital-risque (masse de couverture des risques) est plus élevé que le besoin en capital découlant des risques.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, la masse de couverture des risques a été fondamentalement calculée sur la base de la comptabilité au titre du code de commerce (HGB) et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter. Sur la base du courrier prudentiel « Procédure d'évaluation prudentielle de concepts de capacité à supporter les risques, internes aux banques, et de leur intégration dans le pilotage global de la banque (« ICAAP ») – réorientation », le calcul de la masse de couverture a été légèrement adapté sous l'angle économique au 31/12/2018 :<sup>1</sup>

Éléments de la masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Delta
Résultat après impôts	26,5	13,6	12,9
+ capital de base	250,1	250,1	0,0
+ réserves	502,5	499,8	2,7
dont réserve de capital	69,1	69,1	0,0
dont résultats non distribués	153,6	150,9	2,7
dont poste spécial au titre des articles 340f et 340g HGB	279,8	279,8	0,0
+ substituts aux capitaux propres	204,1	218,1	-14,0
dont apports tacites sans échéance et à échéance fixe	204,1	218,1	-14,0
dont droits de jouissance	0,0	0,0	0,0
+ réserves et charges latentes	183,9	182,6	1,3
dont solde BFA 3	197,2	181,3	15,9
dont réserves latentes issues de titres selon HGB, si non comprises dans BFA 3	0,8	3,8	-3,0
dont autres réserves et charges latentes dans d'autres actifs	0,0	0,0	0,0
dont réserves et charges latentes dans des provisions	-14,1	-2,5	-11,6
+ poste de régularisation pour changement de méthode		-2,7	2,7
<b>Masse de couverture des risques</b>	<b>1 167,1</b>	<b>1 161,4</b>	<b>5,6</b>

<sup>1</sup> En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne considère pas les positions de fonds propres à la date de clôture mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

La masse de couverture des risques a augmenté par rapport à la fin de l'année passée, du fait notamment du solde plus élevé résultant de l'évaluation sans perte d'opérations sur taux d'intérêt selon IDW RS BFA 3 (solde BFA 3) et du résultat annuel nettement amélioré. Y faisaient face des apports tacites plus faibles et des charges latentes plus élevées issues de provisions pour retraites en raison d'un changement de méthode.

Dans le cadre de la gestion de la capacité économique à supporter les risques (ICAAP), la SaarLB contrôle son profil de risque. Durant l'exercice couvert par le présent rapport, la banque a réalisé une fois par trimestre un calcul de sa capacité à supporter les risques en comparant le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture disponible au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, toutes les principales catégories de risque font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'un niveau de confiance de 99,9 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque et de manière pluridisciplinaire par le capital-risque (globalement) alloué. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont validés au moins une fois par an.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP à la date de clôture du rapport sont présentés dans le relevé ci-dessous :

Capacité à supporter les risques : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Besoin en capital	Limite	Utilisation	Besoin en capital	Limite	Utilisation
Risque de crédit	157,0	250,0	63 %	106,6	210,0	51 %
Risque de marché	148,5	250,0	59 %	253,1	315,0	80 %
dont risque d'écart de taux d'intérêt	(63,6)			(118,9)		
dont risque lié aux écarts de crédit	(73,8)			(121,8)		
dont risque lié aux variations des cours des actions	(11,1)			(12,4)		
Risque opérationnel	26,7	35,0	76 %	25,5	30,0	85 %
Risque stratégique/risque commercial				49,3	90,0	55 %
<b>Total</b>	<b>332,2</b>	<b>535,0</b>	<b>62 %</b>	<b>434,4</b>	<b>645,0</b>	<b>67 %</b>
<b>Masse de couverture disponible</b>	<b>1 167,1</b>			<b>1 161,4</b>		
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>834,9</b>			<b>727,0</b>		

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques). Les valeurs du risque de crédit et du risque d'écart de taux d'intérêt, qui ont fortement changé, résultent notamment d'adaptations apportées à la méthode. Les encours ayant été réduits, le risque lié aux écarts de crédit a sensiblement baissé. Le risque stratégique/risque commercial n'est plus considéré comme un risque essentiel à partir du 31/12/2018 et n'est donc pas quantifié dans le cadre du calcul de la capacité à faire face aux risques. Les risques de liquidité et les risques de réputation ne sont pas quantifiés dans le calcul de la capacité à faire face aux risques car ils ne peuvent être définis judicieusement avec la masse de couverture des risques. Globalement, les besoins en capital résultant des risques baissent sensiblement.

Outre les besoins en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque sont également déterminés dans plusieurs scénarios de stress, entre autres en cas de déclin conjoncturel grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du portefeuille de crédit dans une branche spécifique et une extension des écarts de crédit. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées également pour toutes les autres catégories de risques.

<b>Déclin conjoncturel grave : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Risque de crédit	154,9	125,8
Risque de marché	147,9	250,6
dont risque d'écart de taux d'intérêt	(55,7)	(108,0)
dont risque lié aux écarts de crédit	(83,2)	(132,8)
dont risque lié aux variations des cours des actions	(9,0)	(9,8)
Risque opérationnel	21,3	17,0
Risque stratégique/risque commercial		35,8
<b>Total</b>	<b>324,1</b>	<b>429,2</b>
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>834,9</b>	<b>727,0</b>
<b>Masse de couverture économique libre après le stress</b>	<b>510,8</b>	<b>297,8</b>

Par analogie à la situation économique, le risque de crédit et le risque d'écart de taux d'intérêt changent dans le scénario de stress, notamment du fait d'une modélisation adaptée, alors que les risques liés aux écarts de crédit baissent sous l'effet de la réduction des encours. Le risque stratégique/risque commercial n'est plus considéré comme essentiel à partir du 31/12/2018 et n'est donc pas quantifié dans le cadre du calcul de stress. Globalement, la masse de couverture économique libre dépasse toujours de loin les besoins en capital à la date de clôture du rapport, même dans l'hypothèse d'un déclin conjoncturel grave.

Sur la base des exigences du nouveau guide de l'autorité de tutelle allemande sur la capacité à faire face aux risques, la SaarLB a réalisé pour la première fois un calcul normatif de la capacité à faire face aux risques. Dans ce cadre, les répercussions d'un déclin conjoncturel sur plusieurs années ont été simulées en s'inspirant du test de stress de l'ABE.

## **RISQUE DE CRÉDIT**

La SaarLB entend par risque de crédit un écart négatif par rapport à la valeur attendue d'un poste inscrit au bilan ou hors bilan, dû à la dégradation de la solvabilité, voire à la défaillance d'un débiteur. Le risque de crédit est décliné en deux types de risque : le risque de défaillance et le risque de migration d'un débiteur.

- Le risque de défaillance correspond au danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue, résultant d'un défaut de paiement imminent ou présent d'un débiteur.
- Le risque de migration correspond au danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue, résultant de la modification, au fil du temps, de la notation de crédit (classe de notation) du débiteur au sein des classes de notation.

Le risque de crédit comprend par ailleurs le risque-pays et les risques de participation.

La stratégie prudentielle détermine dans quelle mesure des risques de défaillance peuvent être encourus. Le processus stratégique fixe annuellement, à partir de la masse de couverture du risque, une limite pour les risques de défaillance. Afin de pouvoir réguler et surveiller les risques de concentration, différentes limitations sont instaurées en fonction de la solvabilité des emprunteurs ou des transactions, des marchés géographiques et des branches.

L'ensemble des processus dans le domaine des opérations de crédit, y compris les systèmes de gestion et de surveillance, est documenté de manière détaillée dans les règles et directives de la SaarLB. Les processus qui y sont définis comme essentiels sont mis en œuvre de manière transversale et uniformisée dans l'ensemble des secteurs de suivi de marché. Les règles et directives sont régulièrement modifiées afin de pouvoir s'adapter aux exigences internes et externes. L'évaluation des risques de défaillance se fait tout d'abord au niveau de chaque emprunteur et de chaque unité bénéficiaire de crédit, c'est-à-dire de groupes de clients reliés (en termes de réglementation bancaire). Pour ce faire, la SaarLB utilise les systèmes de notation pour les banques, les entreprises (incluant les entreprises municipales et similaires), les collectivités territoriales de divers pays, le leasing (sociétés de leasing et SPC de leasing immobilier), les assurances, les transactions immobilières internationales, le financement de projets, les risques pays et les risques de transfert ainsi que le groupement de partage des pertes DSGV de la société RSU Rating Service Unit GmbH & Co. KG, Munich. Ces processus sont complétés par les modules Évaluation standard des caisses d'épargne (incluant les entreprises municipales et similaires) et Évaluation du secteur immobilier des caisses d'épargne élaborés par la Sparkassen Rating und Risikosystem GmbH de Berlin. Tous ces processus de notation ont été homologués par l'Office allemand de surveillance des services financiers (BaFin) et peuvent donc être utilisés, dans le cadre de l'approche de notation interne avancée (IRBA), pour calculer les exigences de fonds propres selon le règlement 575/2013/UE (CRR). Ils sont validés chaque année par la banque, conjointement avec les partenaires mentionnés, sur la base du portefeuille de crédits actuel.

Des paramètres d'entrée essentiels pour la partie quantitative de l'analyse de solvabilité effectuée dans le cadre des processus de notation proviennent d'un système d'analyse du bilan qui est compatible avec les principales normes comptables (entre autres le Code de commerce allemand, IFRS et US-GAAP) et permet d'effectuer des comparaisons entre pairs et entre branches. Parallèlement à l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, l'évaluation du risque de défaillance tient également compte, si nécessaire, des risques liés au produit, au projet ou au pays, ainsi que des risques liés aux opérations de transfert. Au terme de l'évaluation, chaque débiteur se voit attribuer une catégorie de notation, en principe sur une échelle de 25 niveaux, en fonction de son risque de défaillance.

Afin de minimiser les risques économiques et conformément aux dispositions de la SaarLB, des garanties bancaires usuelles sont prises en compte, notamment des droits de gage immobiliers, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement dans le domaine du droit des obligations. Le traitement et l'évaluation des garanties sont définis dans le Manuel des garanties. Le calcul et la fixation de la valeur des garanties sont documentés de manière transparente. Dans le cadre d'opérations commerciales avec des dérivés, des contrats-cadres sont conclus afin de prévoir la compensation des risques mutuels (« close-out-netting »). Il existe avec certains partenaires commerciaux des accords concernant les garanties qui permettent de limiter le risque de contrepartie à un montant maximal convenu.

À l'aide du système d'alerte précoce mis en place (entre autres au moyen de l'établissement mensuel de listes d'alerte anticipée basée sur des signaux d'alerte précoce fixes), il est possible d'identifier des engagements qui présenteraient des risques et de les soumettre à un suivi approfondi. Ce dernier s'effectue en principe au niveau du marché, le traitement des crédits à problèmes au niveau du suivi du marché.

Les risques de défaillance issus d'opérations commerciales sont contrôlés quotidiennement par le biais de l'exécution des opérations. Cette surveillance porte en particulier sur l'ensemble des transactions impliquant des instruments financiers dérivés (risque de défaillance). Sur le modèle des méthodes réglementaires d'évaluation du marché (CRR), toutes les opérations commerciales effectuées avec un même client sont répertoriées dans un système électronique à l'échelle de la banque et imputées sur les lignes de crédit octroyées au dit client, lesquelles comprennent aussi éventuellement une limite de settlement.

La notation interne joue un rôle fondamental dans la gestion et la surveillance des risques de défaillance à l'échelle de la banque. La stratégie prudentielle permet de clairement définir les limites de l'engagement pour les groupes de clients liés en fonction des catégories de notation, des marchés découlant de la stratégie commerciale et des secteurs. Enfin, la fixation des prix doit obligatoirement prendre en compte les risques, via un outil de calcul adéquat.

Pour chaque décision importante d'octroi de crédit, il est prévu que les services de marché et de suivi de marché compétents veillent, au cas par cas, au respect de la stratégie prudentielle.

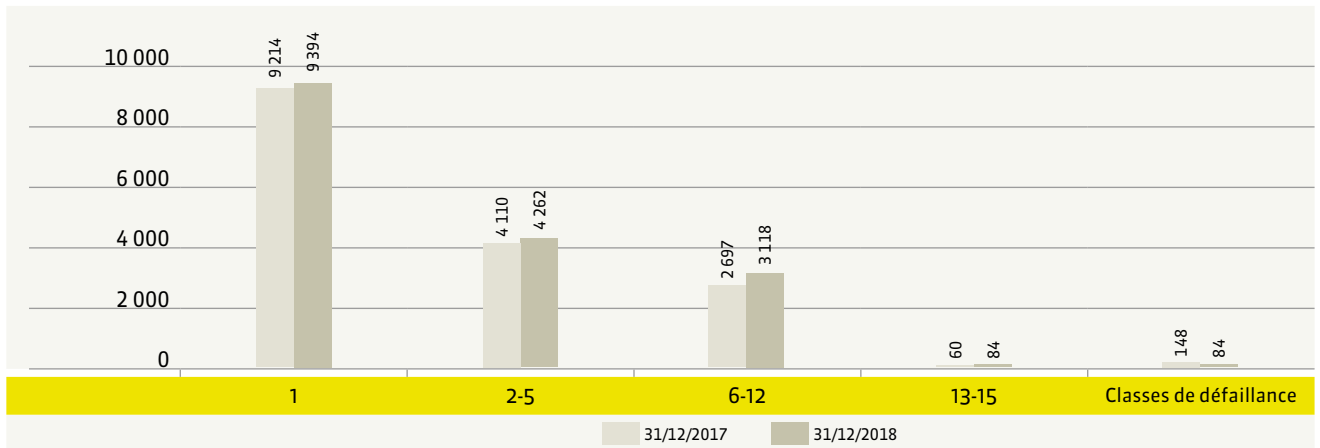
Le rapport prudentiel est diffusé chaque trimestre à tous les membres du Comité de direction et au Comité de risques de la SaarLB. Il contient une analyse du portefeuille de crédits, notamment du point de vue de la répartition par classe de notation, par branche et par pays, ainsi qu'un résumé des ajustements résultats / prévisions par rapport à la stratégie prudentielle.

La SaarLB utilise le modèle de portefeuille de crédit « Credit Risk+ » pour l'analyse des risques au niveau du portefeuille, notamment pour le calcul de la capacité à supporter les risques. Ce modèle permet à la SaarLB d'analyser le volume total de ses créances exposées à des risques de défaillance, en le pondérant selon la probabilité de défaillance des différents emprunteurs, établie à partir de leur catégorie de notation. La VaR crédit (Credit-Value at Risk) joue ici un rôle fondamental : elle se compose des pertes prévues (expected loss), qui sont prises en compte par le biais d'une tarification axée sur les risques, et des pertes imprévues (unexpected loss). Ces deux types de pertes doivent être couverts par le capital-risque dans le cadre de la capacité à supporter les risques.

#### **Analyse du portefeuille (économique)**

Les informations données dans les chapitres suivants « Analyse du portefeuille (économique) » et « Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque » correspondent à l'approche interne du risque et font apparaître à la date de clôture du rapport une exposition maximale à hauteur de 16 943 millions d'euros contre 16 229 millions d'euros au 31/12/2017. Les risques de crédit ont ainsi été réduits de 713 millions d'euros, notamment dans la catégorie de notation 6-12 (hausse de 421 millions d'euros).

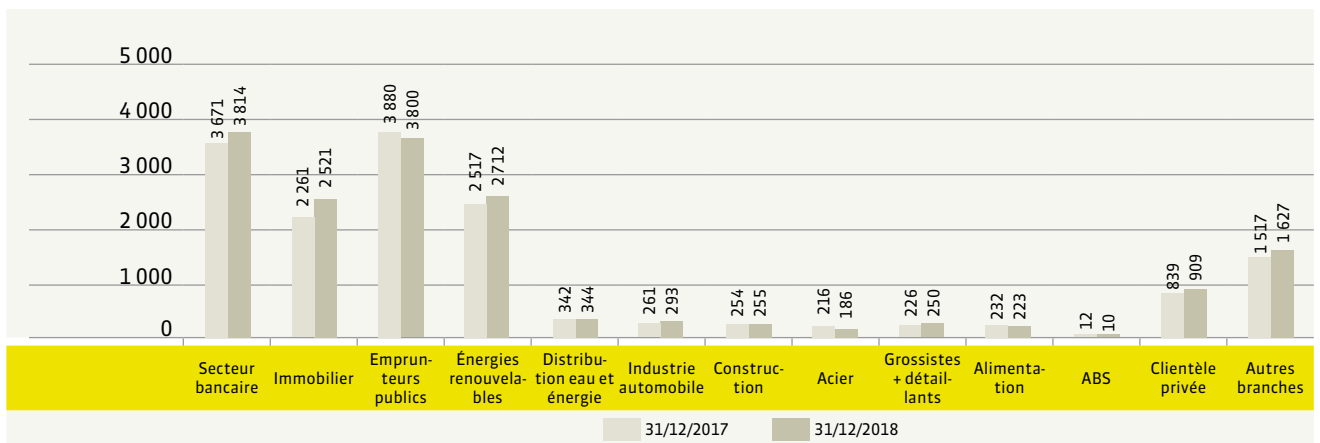
### Risque de crédit maximal par catégorie de notation (en millions d'euros)



À la date de clôture du rapport, environ 81% (82% pour l'année passée) du risque de crédit se situent dans la catégorie d'investissement « Investment grade » (catégories de notation 1 et 2 à 5 selon l'échelle DSGV). Le pourcentage dans la catégorie « Investment Grade » reste ainsi inchangé par rapport au 31/12/2017.

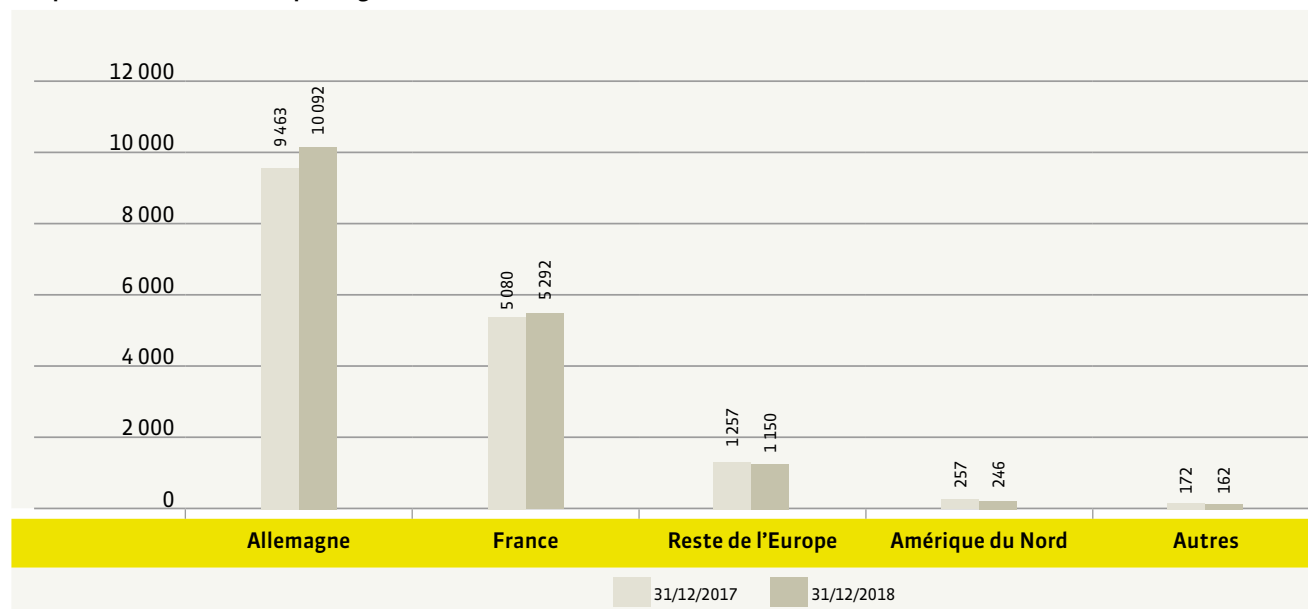
Aux fins de pilotage économique et d'orientation stratégique du risque de crédit des branches, la SaarLB a recours au niveau des emprunteurs à une clé de regroupement axée sur la valeur ajoutée et les risques qui permet de classer le risque de crédit en 35 secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous décrit la répartition du risque de crédit selon les secteurs d'activité :

### Risque de crédit maximal par branche (en millions d'euros)



Le portefeuille par branche, notamment le portefeuille d'entreprises, de la SaarLB reste bien diversifié. À la date de clôture du rapport, la majeure partie du portefeuille (environ 23% respectivement) correspond au secteur bancaire et aux emprunteurs publics, suivis des énergies renouvelables (environ 16%) et de l'immobilier (environ 15%). Au cours de la période couverte par le rapport, le risque de crédit au niveau de l'immobilier a augmenté d'environ 260 millions d'euros, suivi des énergies renouvelables (hausse d'environ 196 millions d'euros) et du secteur bancaire (hausse d'environ 143 millions d'euros). Dans le secteur des emprunteurs publics, le risque de crédit a baissé de 80 millions d'euros et dans le secteur de l'acier de 30 millions d'euros.



**Risque de crédit maximal par région (en millions d'euros)**

Pour représenter la répartition du risque de crédit par pays, la SaarLB utilise la clé officielle de la Banque Fédérale Allemande de façon standard pour chaque pays. Les emprunteurs sont chiffrés en fonction du risque-pays déterminant qui, par exemple, ne correspond pas obligatoirement à celui du pays-siège dans le cas de succursales dépendantes. Les regroupements régionaux sont alors effectués en tenant compte des interpénétrations économiques à l'échelle mondiale et régionale. La majeure partie du portefeuille par pays de la SaarLB se trouve en Allemagne et en France, les marchés-cibles qu'elle a définis, avec une part d'environ 91% de l'exposition (contre 90% au 31/12/2017). Viennent ensuite les engagements dans le reste de l'Europe avec 7% (contre 8% au 31/12/2017), sachant que les risques de crédit dans les États PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne) s'élèvent au total à 157 millions d'euros (contre 250 millions d'euros au 31/12/2017), dont 99% (85% au 31/12/2017) dans la catégorie « Investment Grade ». L'exposition des emprunteurs au Royaume-Uni s'élève à 106 millions d'euros (contre 121 millions au 31/12/2017), dont 99% (99% également au 31/12/2017) dans la catégorie « Investment Grade ». Sur la période couverte par le rapport, le volume a augmenté de 628 millions d'euros en Allemagne et de 212 millions d'euros en France. Dans les autres régions, le volume a baissé, dans le reste de l'Europe notamment, le volume a été réduit d'env. 107 millions d'euros.

Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Régions	31/12/2018	31/12/2017
Allemagne	2 833	2 706
France	160	126
Reste de l'Europe	478	496
Amérique du Nord	189	183
Autres	154	160
<b>Total</b>	<b>3 814</b>	<b>3 671</b>

Les créances sur les établissements de crédit, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, se composent majoritairement de créances sur des instituts implantés en Europe et plus particulièrement sur des établissements de crédit allemands. Sur toutes les régions, le risque de crédit bancaire a augmenté de 143 millions d'euros au total au cours de la période couverte par le rapport. En termes absolus, la hausse la plus prononcée est observée en Allemagne avec 126 millions d'euros, en termes relatifs, elle est prépondérante en France avec 27%.

Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) au 31/12/2018							31/12/2017
Régions	Allemagne	France	Reste de l'Europe occidentale	Amérique du Nord	Autres	Total	Total
Emprunteurs publics	2 474	1 149	142	4	31	3 800	3 880
Immobilier	1 580	682	233	26	0	2 521	2 261
Industrie automobile	232	47	10	4	0	293	261
ABS	0	0	10	0	0	10	12
Grossistes + détaillants	237	1	11	1	0	250	229
Construction	180	71	2	0	0	255	254
Distribution eau et énergie	284	21	38	1	1	344	342
Acier	172	10	4	0	0	186	216
Énergies renouvelables	521	2 192	0	0	0	2 712	2 517
Alimentation	82	104	33	4	0	223	232
Clientèle privée	470	432	8	0	0	909	839
Autres branches	1 026	425	151	18	6	1 627	1 517
<b>Total</b>	<b>7 259</b>	<b>5 132</b>	<b>641</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>13 129</b>	<b>12 558</b>

Les créances sur clients, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, concernent majoritairement à près de 99 % (contre environ 99 % au 31/12/2017) des clients domiciliés ou résidant en Europe occidentale. Les clients allemands et français représentent la majeure partie de cette clientèle avec près de 94 % (quelque 93 % au 31/12/2017).

Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories	31/12/2018	31/12/2017
inférieure ou égale à 1 million d'euros	34	31
> 1 million à 5 millions d'euros	130	162
> 5 millions à 10 millions d'euros	147	76
> 10 millions à 20 millions d'euros	326	427
> 20 millions à 50 millions d'euros	902	750
> 50 millions à 100 millions d'euros	240	465
> 100 millions à 250 millions d'euros	475	496
> 250 millions à 500 millions d'euros	0	303
> 500 millions à 1 milliard d'euros	0	962
> 1 milliard à 2,5 milliards d'euros	1 560	0
<b>Total</b>	<b>3 814</b>	<b>3 671</b>

Les opérations avec les établissements de crédit s'effectuent essentiellement dans les catégories moyennes et supérieures. Par rapport à la date de référence du dernier rapport, la catégorie jusqu'à 2,5 milliards d'euros notamment est bien représentée. Y figurent exclusivement des risques en Allemagne dans la catégorie de notation 1.

<b>Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b> <b>Catégories</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
inférieure ou égale à 1 million d'euros	878	822
> 1 million à 5 millions d'euros	1 303	1 362
> 5 millions à 10 millions d'euros	2 073	1 975
> 10 millions à 20 millions d'euros	3 521	3 363
> 20 millions à 50 millions d'euros	3 351	3 065
> 50 millions à 100 millions d'euros	1 383	1 260
> 100 millions à 250 millions d'euros	299	112
> 250 millions à 500 millions d'euros	320	599
<b>Total</b>	<b>13 129</b>	<b>12 558</b>

Les créances sur clients sont bien diversifiées pour ce qui est de la répartition par catégorie.

#### **Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque**

Les engagements effectués au Portugal, en Irlande, en Italie, en Grèce et en Espagne (pays « PIIGS ») sont toujours suivis avec une attention particulière.

<b>Exposition PIIGS : risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b> <b>Pays</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Portugal	7	38
Italie	43	99
Irlande	15	17
Grèce	0	0
Espagne	93	95
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>250</b>

L'encours de crédit dans les États PIIGS a baissé de 92 millions d'euros au total sur la période couverte par le présent rapport. Les risques de crédit ont été réduits notamment en Italie (57 millions d'euros) et au Portugal (31 millions d'euros). À la date de clôture du rapport, le risque de crédit maximal réside à raison de 99% (85% au 31/12/2017) dans la catégorie « Investment Grade ». Il n'y a pas d'engagement en Grèce sur la période couverte par le présent rapport, tout comme sur la période précédente.

<b>Exposition PIIGS : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Branches</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Emprunteurs publics	78	162
Banques	16	16
Logistique	25	30
Télécommunications	1	8
Immobilier	20	1
Distribution eau et énergie	4	13
ABS	9	10
Autres	5	10
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>250</b>

À la date de clôture du rapport, la SaarLB détient des créances avec un risque de crédit maximal d'un montant de 78 millions d'euros envers des emprunteurs publics dans les États PIIGS (162 millions d'euros au 31/12/2017). La majeure partie revient à l'Espagne (70%), suivie de l'Italie (14%) et de l'Irlande (12%). Le Portugal ne joue plus qu'un rôle secondaire avec un pourcentage de 5%. Les risques de crédit ont fortement baissé dans le secteur des emprunteurs publics (84 millions d'euros) dans les États PIIGS. À la date de clôture du rapport, le volume investi dans les banques italiennes a légèrement augmenté, passant à 7 millions d'euros. Ce volume est détenu par les fonds spéciaux de la SaarLB.

Aucune dépréciation n'était à prendre en compte à la date de clôture du rapport.

À la date de clôture du rapport, la SaarLB détenait un engagement de 107 millions d'euros au Royaume-Uni (contre 121 millions d'euros au 31/12/2017). Avec un total de 86 millions d'euros (31/12/2017 : 87 millions d'euros), le secteur bancaire représente la majeure partie de l'engagement. Le second secteur le plus important en volume est l'alimentation avec 4 millions d'euros (contre 9 millions d'euros au 31/12/2017), suivi des télécommunications avec également 4 millions d'euros (6 millions d'euros au 31/12/2017). Tous les autres secteurs ne jouent qu'un rôle secondaire. L'exposition est notée à raison de 99% dans la catégorie « Investment Grade ». Pour cette raison, nous estimons que les risques liés à cet engagement, résultant de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, sont limités.

### **Provisions pour risques**

Tous les engagements présentant un risque de défaillance des débiteurs sont soumis, dans le cadre de la surveillance des risques, à une procédure d'alerte précoce, de suivi intensif et de traitement des crédits à problèmes qui définit les instructions à suivre. Dans le cadre de cette procédure, les engagements ayant déclenché des signaux d'alerte sont assignés à un mode de suivi adapté et répertoriés en fonction de leur niveau de risque. Cette procédure se base sur des critères durs définis qui débouchent sur une intégration dans la liste mensuelle d'alerte précoce ou sur une affectation directe à la forme de suivi correspondante.

Des indices indiquant une dépréciation de l'engagement se présentent entre autres comme suit :

- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- rupture de contrat effective (par ex. défaillance ou retard dans le paiement d'intérêts ou le remboursement du principal) ;

- concessions de la part du prêteur en faveur de l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques, en relation avec des difficultés financières de l'emprunteur, que le prêteur n'octroierait pas sinon ;
- procédure d'insolvabilité ou autre redressement du débiteur fort probable ;
- abandon d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés économiques ;
- données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe ;
- affectation à une classe de défaillance-notation (troubles politiques ou sociaux, non reconnaissance d'un endettement extérieur par l'État, mesures de contrôle des devises/gestion forcée des devises/forte dévaluation de la monnaie nationale, limitation du commerce extérieur, fuite de capitaux accompagnée de répercussions sensibles sur la balance des paiements, nationalisation, expropriation d'actifs)

La SaarLB constitue une provision pour risques dès lors que le recouvrement contractuel ou l'encaissement de l'intégralité des rémunérations de crédit convenues se révèle improbable aux termes d'une analyse du crédit. Le calcul de la provision pour risques se fait au cas par cas et prend en compte tous les risques de défaillance. Le montant de la correction de valeur est en principe déterminé par l'écart entre la valeur comptable de la créance (à coût amorti) et les futurs cash flows escomptés actualisés, compte tenu de la garantie existante). L'actualisation se fait au taux (à échéance adéquate) de la courbe d'intérêt OIS. La SaarLB opère également des corrections de valeur sur les engagements dont le recouvrement intégral des rémunérations est improbable, et ce exclusivement sur la base du risque pays.

Dans le domaine de la constitution des provisions pour risques, il convient de distinguer les corrections de valeur sur les créances existantes et les provisions pour une utilisation ultérieure (provisions pour les opérations de crédit hors bilan). Les instruments financiers non recouvrables sont sortis des comptes.

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a adéquatement provisionné l'ensemble des pertes potentielles effectivement identifiables par le système de surveillance du risque. La provision pour risques a évolué comme suit :

<b>Provisions pour risques particuliers en millions d'euros</b>	<b>01/01/2018 – 31/12/2018</b>	<b>01/01/2017 – 31/12/2017</b>
<b>Situation au 01/01</b>	<b>61,4</b>	<b>101,9</b>
Reprise	-7,8	-34,2
Consommation	-8,4	-22,2
Dotation	3,8	15,9
<b>Situation en fin d'exercice</b>	<b>49,0</b>	<b>61,4</b>

Des provisions forfaitaires d'un montant de 10,6 millions d'euros (contre 13,3 millions d'euros au 31/12/2017) ont été constituées pour les risques latents.

Les amortissements directs, y compris les corrections de valeur sur les immobilisations financières directement induites par la solvabilité et les pertes résultant de la vente ainsi que les fonds spéciaux de titres, totalisent 0,0 million d'euros (contre 0,4 million d'euros en 2017). Y font face des entrées sur créances amorties et des bénéfices de vente liés directement à la solvabilité sur les

immobilisations financières, fonds spéciaux de titres compris, d'un montant de 1,6 million d'euros (0,3 million d'euros en 2017).

## **RISQUE DE MARCHÉ**

On entend par risque de marché le danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue d'un poste inscrit au bilan ou hors bilan, résultant de la modification de facteurs de risque. Les facteurs de risque sont ici les intérêts (courbe d'intérêt sans risques), les écarts, les devises et les actions. Les options sont prises en compte dans le cadre de la détermination dans les catégories de risque concernées.

Les principes stratégiques qui déterminent la manière de gérer les risques de marché au sein de la SaarLB sont définis dans la stratégie prudentielle. L'organisation structurelle des opérations commerciales est conforme aux exigences en matière de gestion des risques (MaRisk). L'unité Trésorerie & Syndication englobe les opérations commerciales dans les produits d'intérêt et les devises ainsi que la gestion actif/passif qui contrôle activement les risques liés aux taux d'intérêt du portefeuille. L'unité Gestion des produits et le secteur Clients privés et institutionnels sont en charge des opérations de vente de produits d'intérêt et de devises. L'exécution des opérations commerciales s'effectue au sein de la division Droit et Services. L'unité Controlling est responsable de la surveillance et de la gestion des risques de marché ainsi que du développement méthodique des outils nécessaires. La SaarLB limite les risques de variation des prix du marché tant au niveau du livre des comptes qu'au niveau du portefeuille des immobilisations, et en particulier les risques de variation des taux d'intérêt selon une approche unique de valeurs en risques (VaR) : le service Controlling (contrôle de gestion) surveille les risques dans plusieurs sous-portefeuilles et prend en compte, pour ce faire, non seulement les risques qui proviennent des opérations commerciales au sens strict, mais également ceux émanant des postes de la gestion actif/passif. En effet, ces postes peuvent comporter d'importants risques de variation des taux d'intérêt de la banque.

Il est tenu compte des risques découlant de tous les sous-portefeuilles dans la déclaration quotidienne des risques dans l'hypothèse d'une durée de détention de 10 jours de cotation et compte tenu d'un intervalle de confiance unilatéral ayant une probabilité statistique de 99,9%. La synthèse des risques ne prend pas en considération les corrélations qui permettraient une présentation favorisant la réduction des risques. Les indices de risques sont toujours calculés à l'aide d'une simulation historique, étant entendu que les chroniques utilisées sont remises à jour régulièrement. Pour la catégorie « Portefeuille bancaire de devises et vente de devises », le calcul des risques se fait à l'aide de paramètres de risques qui se basent sur des chroniques remontant parfois loin dans le passé.

À partir de la masse de couverture des risques, le Comité de direction fixe pour chaque sous-portefeuille le potentiel de pertes maximales (« limite de VaR ») et le plafond autorisé pour les pertes pour les sous-portefeuilles de négoce. À aucun moment, le montant de la Value at Risk, calculée quotidiennement au sein d'un sous-portefeuille, ne doit dépasser celui de la limite de VaR attribuée. Pour les postes affichés dans le sous-portefeuille Rentes foncières, il n'existe pas de limite de VaR, mais uniquement un seuil d'alerte. Le niveau d'utilisation de la limite tient compte en plus du résultat effectif des sous-portefeuilles de négoce non actualisé : les pertes diminuent la limite de risque (ou rehaussent la VaR nette). Les différentes limites de VaR peuvent être affînées, au cas par cas, par les valeurs indicatives fixées pour les plafonds d'encours par la direction des opérations commerciales, ainsi que par d'autres dispositions restrictives.

La perte d'un sous-portefeuille de négoce ne doit pas dépasser la limite de perte. La limite de perte correspond généralement à 50% de la valeur prévisionnelle d'un sous-portefeuille. Les sous-portefeuilles stratégiques sont certes limités par la VaR, mais il n'est pas défini de limites de perte du fait de l'intention de détention dans le long terme.

En ce qui concerne la VaR, on distingue la VaR brute et la VaR nette. Alors que la VaR brute indique uniquement le risque découlant de positions ouvertes, la VaR nette tient compte dans les sous-portefeuilles de négoce des résultats opérationnels négatifs (limite auto-consommable).

Le tableau ci-dessous donne un relevé des risques encourus sur la période couverte par le présent rapport, découlant de positions ouvertes par sous-portefeuille (VaR brute et utilisation de la limite). Les risques de variation des taux d'intérêt peuvent être affectés aux sous-portefeuilles des Rentes foncières globalement et des Ventes de titres à revenu fixe, les risques liés aux variations des cours des actions au sous-portefeuille Fonds spéciaux (actions) et les risques de change au sous-portefeuille Devises, Portefeuille bancaire et Ventes :

VaR brute (en millions d'euros) et utilisation de la limite (en %)	31/12/2018	Période de 12 mois (31/12/2018 – 31/12/2017)				31/12/2017
		Maximum		Moyenne		
	VaR brute	VaR brute	Utilisation	VaR brute	Utilisation	VaR brute
Registre global des rentes foncières	-21,4	-23,7	80,4%	-22,1	74,8%	-22,9
dont référence	-21,7	-21,7	85,2%	-21,3	83,4%	-21
dont écart par rapport à la référence	-2,3	-4,1	101,9%	-2,7	66,5%	-1,9
Fonds spécial (actions)	-1,9	-2,6	37,8%	-1,9	28,5%	-2,5
Ventes de titres à revenu fixe	0	0	0,0%	0	0,0%	0
Devises, portefeuille bancaire et ventes	-0,2	-0,3	33,1%	-0,2	17,9%	-0,4
<b>Total</b>	<b>-23,5</b>	<b>-25,9</b>	<b>68,2%</b>	<b>-24,2</b>	<b>63,6%</b>	<b>-25,8</b>

En chaque début de journée de cotation, une note d'information est transmise à l'ensemble des secteurs chargés de la surveillance et de la gestion des risques, y compris au Comité de direction. Elle contient des informations se rapportant au jour de cotation précédent : les résultats réalisés ainsi que les VaR et les taux d'utilisation enregistrés.

Pour la VaR (nette) déterminée compte tenu des résultats opérationnels négatifs, des limites issues de la couverture des risques de la SaarLB ont été allouées aux différents sous-portefeuilles à hauteur de 38,0 millions d'euros au total (contre 36,0 millions d'euros au 31/12/2017) à la date de clôture du rapport. Les outils financiers décrits sont continuellement adaptés à l'évolution des circonstances. Il s'agit notamment des méthodes de quantification du risque utilisées qui sont validées chaque semestre dans le cadre du « back testing » et à chaque fois optimisées en fonction des nécessités. Les paramètres de risque sont actualisés tous les ans.

Dans le cadre de l'analyse de la capacité à supporter les risques, les pertes potentielles en cas de situation normale sont évaluées en fonction du niveau de confiance et de la durée de détention qui ont été définis à l'échelle de la SaarLB. Au-delà de la quantification des besoins en capital-risque ICAAP, des analyses prospectives sont également réalisées sur l'hypothèse de variations exceptionnelles des prix du marché (scénarios de stress).

En ce qui concerne plus particulièrement le risque de variation des taux d'intérêt dans le portefeuille d'investissements, des variations de taux d'intérêt de +/- 200 points de base ont été quantifiées mensuellement selon les directives de la Banque Fédérale Allemande. Les variations de valeurs actuelles par rapport aux fonds propres de garantie (de la SaarLB, LBS incluse, et de la LBS proprement dite) étaient inférieures aux seuils réglementaires sur la période couverte par le présent rapport.

Le risque d'écart de crédit n'est plus affiché dans les risques de crédit, mais dans le risque lié aux prix du marché depuis la date de clôture du rapport (31/12/2018). Les processus et quantifications n'ont pas changé du fait de cette restructuration. La gestion est toujours assurée dans l'unité Gestion de portefeuilles, la surveillance dans l'unité Contrôle des risques, la limitation dans le cadre du calcul économique de la capacité à faire face aux risques.

## **RISQUE DE LIQUIDITÉ**

### **Définition**

Le risque de liquidité se compose généralement du risque d'insolvabilité et du risque de refinancement. Le risque d'insolvabilité englobe également le risque de liquidité du marché.

- Le risque d'insolvabilité désigne le risque de ne pouvoir satisfaire intégralement ou dans les délais requis aux obligations de paiement venues à échéance. La SaarLB entend par risque de liquidité du marché le risque de ne pouvoir liquider des titres financiers sur les marchés financiers à une date donnée et/ou de devoir les liquider à des prix non équitables en raison de perturbations du marché ou de profondeur insuffisante du marché.
- On entend par risque de refinancement le danger d'un écart négatif par rapport à la valeur attendue des coûts de refinancement. Les effets d'une évolution négative du propre écart de crédit sont déterminants. Par ailleurs, il décrit le risque de survenance de conséquences négatives sous forme de coûts de refinancement plus élevés sous l'effet d'un écart par rapport à la structure de refinancement attendue.

### **Quantification et limitation du risque**

#### **Systèmes de gestion et de quantification des risques**

La quantification économique des risques de liquidité se décline en deux volets : la situation Insolvabilité et la situation axée sur la création de valeur.

La quantification du **risque d'insolvabilité** se fait pour l'essentiel par comparaison entre le bilan cumulé des flux de trésorerie et le potentiel cumulé de couverture des liquidités. Il est fait, entre autres, la distinction entre la situation hebdomadaire (période considérée : 10 jours de cotation) et la situation Gestion (période considérée : 90 jours). Le bilan des flux de trésorerie compare toutes les entrées et les sorties de paiement sous une forme soldée et cumulative. Il comprend tous les flux de liquidité (entrées et sorties de paiement) de la banque, qui se composent de flux financiers déterministes et de flux financiers non déterministes, pertinents et modelés sur la base d'hypothèses (par ex. d'engagements de crédit irrévocables ou de dépôts à vue). Le potentiel de couverture de liquidité qui y fait face montre les possibilités qu'a la banque de générer des liquidités en vendant ou en prêtant des actifs et en prenant des mesures complémentaires, par ex. en émettant des obligations hypothécaires.

Les indicateurs du risque d'insolvabilité, notamment le Time-to-Illiquidity et l'utilisation du potentiel de couverture de liquidité, sont quantifiés et limités dans le scénario de base et dans



différents scénarios de stress. L'indicateur Time-to-Illiquidity indique à quel moment les insuffisances de liquidité cumulées ne peuvent plus être couvertes pour la première fois par le potentiel disponible cumulé de couverture des liquidités. Selon les exigences de la gestion des risques (MaRisk), l'indicateur Time-to-Illiquidity ne doit pas passer au-dessous de cinq jours de cotation dans la situation hebdomadaire (conformément à BTR 3.2 de la gestion des risques) et d'un mois dans la situation Gestion (conformément à BTR 3.1).

Time-to-Illiquidity (en mois)	31/12/2018	31/12/2017	Delta
Situation hebdomadaire	5	3	2
Situation mensuelle (scénario combiné)	10	10	0

L'utilisation du potentiel de couverture des liquidités décrit le rapport entre les besoins de liquidité découlant du bilan des flux de trésorerie et le potentiel de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours.

Utilisation maximale du potentiel de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours (en %)	31/12/2018	31/12/2017	Delta pour cent
Scénario de base (structures de déroulement prévues)	2 %	9 %	-7 %
Scénario de stress bancaire	2 %	25 %	-23 %
Scénario de stress sur le marché	3 %	27 %	-24 %
Scénario combiné	12 %	35 %	-23 %

Dans la **gestion des liquidités axée sur la création de valeur**, les indicateurs Valeur actuelle des liquidités et Value at Risk de la liquidité (LVaR) sont considérés aux fins de gestion. La valeur actuelle des liquidités indique le niveau des coûts de liquidité actuels supplémentaires découlant d'une liquidation des cash-flows de liquidité. La LVaR indique l'évolution négative de la valeur actuelle des liquidités en cas d'élargissement inattendu des coûts de refinancement non couverts à des niveaux de confiance donnés sur une année. Pour ces deux indicateurs, il existe des limites de gestion internes qui sont surveillées régulièrement.

Indicateurs axés sur la création de valeur (en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Delta
Valeur actuelle des liquidités	-50	-55	5
LVaR (perte sous forme de quantile 99,90 %)	67	69	-2

Par ailleurs, les concentrations au niveau du risque de liquidité sont surveillées eu égard à une diversification suffisante des sources de refinancement (y compris du profil des déposants) et du potentiel de couverture des liquidités. Ceci passe par la surveillance et l'analyse des différents produits du passif, et notamment des dépôts variables des plus grands clients et du potentiel de couverture des liquidités quant aux principales branches et pays émetteurs.

À la date de clôture du rapport, le refinancement de la banque se fait principalement via des opérations de dépôt déterministes (44,0 %) ainsi que via des émissions sécurisées et non sécurisées (40,6 %). La part de refinancement découlant de dépôts variables de clients s'élève au total à 13,0 % et est bien diversifiée. Le plus grand déposant (au niveau des clients) détient une part de 6,2 % (4,4 % au 31/12/2017).

La diversification du potentiel de couverture des liquidités (actif) est analysée au niveau des branches et pays émetteurs :

5 premières branches (en millions d'euros et en %)	31/12/2018		31/12/2017	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Banques	752	51 %	702	51 %
Emprunteurs publics	461	31 %	328	24 %
Logistique	40	3 %	57	4 %
Distribution eau et énergie	34	2 %	65	5 %
Produits pharmaceutiques	25	2 %	27	2 %
<b>Total</b>	<b>1 476</b>	<b>100 %</b>	<b>1 382</b>	<b>100 %</b>

5 premiers pays (en millions d'euros et en %)	31/12/2018		31/12/2017	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Allemagne	453	31 %	263	19 %
France	182	12 %	135	10 %
Pays-Bas	109	7 %	98	7 %
Suède	99	7 %	74	5 %
Espagne	94	6 %	85	6 %
<b>Total</b>	<b>1 476</b>	<b>100 %</b>	<b>1 382</b>	<b>100 %</b>

Outre la garantie de la solvabilité de la banque en tout temps, le respect des dispositions réglementaires est une contrainte stricte pour la gestion des risques de liquidité de la SaarLB.

Dans le cadre du calcul du ratio à un mois (Liquidity Coverage Ratio – LCR), les actifs liquides sont comparés aux sorties nettes à court terme des prochains 30 jours (conformément au Règlement délégué (UE) 2015/61. Le taux minimum réglementaire est de 100 % à la date de clôture du rapport.

Ratio à un mois (en millions d'euros) conformément au Règlement délégué	31/12/2018	31/12/2017	Delta
Ratio à un mois (LCR)	223 %	209 %	14 %
HQLA	2 195	1 531	664
Outflows	1 340	1 341	-1
Inflows imputés	356	610	-254

Pour sa gestion interne, la SaarLB a défini des limites qui vont au-delà des dispositions minimales réglementaires.

Tous les outils présentés sont partie intégrante des rapports régulièrement adressés au Comité de direction et sont intégrés dans le rapport consacré à la gestion des risques (MaRisk).

### Couverture et limitation du risque

Les paramètres économiques présentés, à savoir Time-to-Illiquidity (situation hebdomadaire et mensuelle) et l'utilisation du potentiel de couverture des liquidités, sont limités conformément aux dispositions de la gestion des risques. Selon ces exigences, le paramètre Time-to-Illiquidity ne doit pas passer au-dessous de cinq jours de cotation dans la situation hebdomadaire et d'un mois dans

la situation mensuelle. Aux fins de gestion interne, il existe dans les deux cas des indicateurs dépassant les dispositions réglementaires. Pour les indicateurs de la gestion des liquidités axée sur la création de valeur, la SaarLB a également défini des seuils internes qui sont surveillés régulièrement.

Pour les indicateurs réglementaires, il existe en complément des exigences externes des seuils internes qui dépassent les limites externes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les limites de la mesure du risque économique et réglementaire ont toujours été respectées.

La SaarLB dispose d'un potentiel de couverture des liquidités qui se compose, entre autres, de titres, de créances de crédits présentées à la Banque Fédérale Allemande et du potentiel de registre de couverture. Le potentiel de couverture des liquidités doit permettre de garantir que d'éventuelles demandes de paiement imprévues puissent, le cas échéant, être couvertes le jour même. Dans ce contexte, la SaarLB a limité son besoin en liquidité à court terme de telle sorte que l'excédent au jour le jour des échéances de passif soit limité aux liquidités mises à disposition par la banque centrale à ce moment-là. En complément, le potentiel de couverture des liquidités dispose d'un tampon, appelé besoins de trésorerie intrajournalière (Intraday Cash), qui permet de couvrir le risque de liquidité intrajournalier.

En outre, la banque s'efforce, à l'aide d'instruments de financement, d'obtenir une structure de refinancement équilibrée pour garantir la capacité de paiement et de refinancement de la banque dans le moyen et le long terme.

Le Comité de direction estime que la dotation actuelle en liquidités de la SaarLB est adéquate quant aux exigences de liquidité (économiques) réglementaires et internes ainsi qu'au profil de risque sous-jacent de la banque.

Les dettes se répartissent comme suit en fonction de leur durée résiduelle contractuelle (hormis les dépôts d'épargne-construction, les engagements hors bilan et quelques éléments du capital subordonné qui sont dépourvus de durée résiduelle) :

31/12/2018 (en millions d'euros)	Inférieur ou égal à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit	931	498	1 236	1 320
Dettes envers les clients	2 204	762	656	1 650
Dettes titrisées	0	473	1 885	1 320
Capital subordonné	0	0	0	60
<b>Total</b>	<b>3 135</b>	<b>1 733</b>	<b>3 778</b>	<b>4 350</b>

31/12/2017 (en millions d'euros)	Inférieur ou égal à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes envers les établissements de crédit	1 074	689	1 092	1 222
Dettes envers les clients	1 904	556	683	1 639
Dettes titrisées	215	465	1 862	1 131
Capital subordonné	5	0	0	21
<b>Total</b>	<b>3 198</b>	<b>1 710</b>	<b>3 637</b>	<b>4 013</b>

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a toujours eu accès à des moyens de refinancement via le marché monétaire et financier. La banque a pu assurer son refinancement dans le moyen et le long terme en émettant des obligations hypothécaires cotées en bourse et des titres de créance non sécurisés. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la banque n'a pas eu recours à de nouveaux moyens de refinancement de la BCE.

## **RISQUE OPÉRATIONNEL**

### **Généralités**

Le risque opérationnel est le danger de dommages causés par l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, des collaborateurs, l'équipement interne ou par des événements externes.

Font notamment partie des risques opérationnels les risques juridiques, de modélisation, de personnel et les risques liés à la sécurité de l'information. Cette définition n'inclut pas les risques stratégiques et les risques de réputation.

Les méthodes et processus de contrôle et de gestion des risques opérationnels sont décrits dans le manuel « OpRisk » de la SaarLB. La quantification et la limitation des risques opérationnels font également partie de la stratégie prudentielle.

La gestion des risques opérationnels s'opère de manière décentralisée dans les différents secteurs, chaque secteur étant responsable de la gestion des risques opérationnels inhérents à son domaine de compétence. Ceci implique notamment de prendre des mesures de prévention contre les risques découlant d'éventuelles anomalies dans les processus commerciaux et de possibles erreurs humaines. Des plans d'urgence et la mise en œuvre de systèmes parallèles ont pour but, entre autres, d'éviter ou du moins d'atténuer, les conséquences préjudiciables découlant d'événements imprévus, en particulier dans le domaine technique. Les plans d'urgence sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'organisation et des processus, de même que les systèmes sont continuellement modernisés. Le service juridique de la SaarLB est chargé, entre autres, de minimiser les risques juridiques découlant de la rédaction des contrats, de normes de droit national et international, ainsi que des procès et décisions de justice. Les litiges en suspens sont pris en compte dans les comptes annuels.

La banque a désigné des responsables pour tous les sous-types de risques mentionnés ci-dessus. Ils sont chargés de la gestion du sous-type de risque respectif.

Le contrôle des risques opérationnels se fait de manière centralisée au sein du service Contrôle de gestion des risques. L'outil utilisé comprend actuellement trois éléments : les sinistres opérationnels qui se sont produits au sein de la SaarLB sont saisis systématiquement dans une base de données. Le dispositif prévoit en outre l'évaluation prévisionnelle du profil OpRisk, sur la base d'autoévaluations régulières effectuées dans toutes les unités de la SaarLB concernées par ce type de risques, ce qui implique l'organisation des structures et des processus internes. Par ailleurs, des analyses de scénario sont utilisées comme méthode d'identification future et d'évaluation des risques opérationnels. La quantification interne du risque opérationnel se base sur les résultats des analyses de scénario. La SaarLB utilise la méthode standard prescrite par le règlement CRR pour le calcul des exigences de fonds propres liées aux risques opérationnels.

Un rapport périodique intégré au rapport prudentiel MaRisk analyse les sinistres survenus et les résultats des autoévaluations ainsi que des analyses de scénario.

Durant l'exercice sous revue, 11 sinistres ont été observés (contre 10 au total sur l'année 2017), leur incidence attendue sur le compte de résultat s'est globalement établie à environ 0,3 million d'euros (0,5 million d'euros en 2017). Ce montant est largement inférieur au capital-risque de 20,0 millions d'euros (27,5 millions d'euros en 2017) qui a été alloué aux risques opérationnels sur la base des exigences minimales de fonds propres réglementaires.

### **Risques juridiques**

Les risques juridiques correspondent à la probabilité de pertes du fait du non-respect du cadre défini par la législation et la jurisprudence par ignorance, manque de diligence dans l'application du droit ou réaction tardive à une modification du cadre réglementaire. Les risques juridiques correspondent à la définition des risques opérationnels dans le règlement CRR.

Le risque juridique se traduit par des pertes réalisées ou des provisions constituées sur la base d'actions en justice introduites contre la SaarLB ou en relation avec de telles actions (procédures judiciaires passives). Les actions introduites par la SaarLB (procédures judiciaires actives) ne constituent généralement pas de risque opérationnel, mais un risque de crédit, de sorte qu'il est déjà tenu compte du risque de perte par les corrections de valeur. Les frais de justice (dépens et frais d'avocat) dans le cadre d'une procédure judiciaire active sont cependant considérés comme des risques juridiques.

#### Cadre organisationnel

Au sein de la SaarLB, le service juridique est responsable de la gestion du risque juridique.

#### Gestion du risque

Tous les collaborateurs juridiques du service juridique ont pour tâche d'identifier le risque juridique auquel est confrontée la SaarLB et de le gérer. Ils doivent détecter les risques juridiques et toutes les pertes susceptibles d'en découler à un stade précoce, rechercher et présenter des approches de solution pour éviter ou minimiser les pertes et concourir activement aux décisions sur les risques juridiques. Dans le cadre de leurs compétences, les collaborateurs juridiques du service juridique doivent rester informés constamment de toutes les modifications du droit ou de nouvelles connaissances et informer les unités commerciales concernées des impacts sur le risque juridique et des actions à engager. Ils doivent faire en sorte que des provisions soient constituées ou adaptées sur la base d'une méthode orientée sur le risque, accompagnent et surveillent les nouvelles procédures juridiques et celles qui sont en cours. Dans le cadre de procédures judiciaires passives, la provision est constituée sur la base du risque estimé par le collaborateur compétent du service juridique en concertation avec le chef du service juridique. Le risque de perte attendu dans le cadre de la procédure judiciaire correspond en général au montant des provisions à constituer. Pour estimer la perte attendue, il convient d'évaluer après chaque phase importante de la procédure judiciaire le montant que la banque devrait raisonnablement verser si elle mettait un terme au litige à cette date par un compromis. Dans le cadre de procédures judiciaires actives, les provisions ne portent généralement que sur les dépens et les propres frais d'avocat.

Le service juridique informe tous les six mois sur les principales procédures judiciaires et l'évolution du risque juridique via des décisions du Comité de direction. Ces informations sont destinées aux membres du Comité de direction, au chef du service juridique compétent, aux organes

de surveillance internes, aux auditeurs externes ainsi qu'au service Contrôle de gestion du risque de la banque.

#### Évolutions actuelles

La SaarLB est confrontée à différentes procédures judiciaires et arbitrales ainsi qu'à d'autres procédures réglementaires, mais dont les montants sont insignifiants. Il s'agit par exemple de litiges en relation avec des financements de crédits, de litiges en relation avec la réalisation de cautions et de litiges sur la question de la validité des informations sur le droit de rétraction. Dans de telles procédures judiciaires, les parties font principalement valoir des dommages et intérêts, des droits à remboursement ou encore l'annulation des contrats conclus. S'il était donné suite à certaines ou plusieurs de ces actions en justice, ceci pourrait entraîner des versements d'indemnisations, des frais liés à l'annulation de contrats ou d'autres mesures générant des coûts élevés. Certaines procédures judiciaires peuvent avoir des impacts sur la réputation de la SaarLB.

La SaarLB constitue des provisions pour les procédures judiciaires conformément aux dispositions du code de commerce allemand. L'issue définitive de certaines procédures réglementaires peut influencer le résultat de la SaarLB sur une période donnée et les obligations en résultant éventuellement peuvent également avoir un impact sur le résultat financier, la situation financière et la situation patrimoniale. Une provision d'un montant total de 1 884 kEUR (contre 1 003 kEUR l'année passée) a été constituée au 31/12/2018 pour les risques de procédure, sur la base d'une approche orientée sur le risque.

Par ailleurs, la SaarLB peut subir des pertes découlant de risques juridiques. Leur survenance n'est pas probable sans être toutefois improbable et il n'a pas été constitué de provisions pour ces pertes ou encore les provisions constituées ne l'ont pas été à raison du montant intégral. Il n'est pas possible d'estimer fiablement ces coûts, ni au niveau de la date de survenance de tels risques juridiques envisageables ni au niveau d'éventuels remboursements (par ex. du fait de procès gagnés). En fonction de l'issue des procédures juridiques, l'estimation du risque de perte faite par les experts juridiques de la SaarLB peut s'avérer trop faible ou trop élevée. Pour la majeure partie des éventuels risques juridiques, les montants ne sont pas utilisés et ne sont donc pas représentatifs des futures pertes réelles. Au 31/12/2018, les pertes éventuelles découlant de risques juridiques se sont élevées à 13 768 kEUR (contre 17 479 kEUR au 31/12/2017). Nous renonçons à présenter en détail les différents montants provisionnés pour ne pas impacter l'issue des différentes procédures.

#### **RISQUE DE RÉPUTATION**

Le risque de réputation correspond au danger qu'une publicité négative sur la SaarLB, qu'elle soit correcte ou non, porte atteinte à la confiance placée par le public (ou certaines parties de ce public) dans la compétence, l'intégrité ou la crédibilité de la SaarLB.

La publicité sur la SaarLB (« interne et externe ») est surveillée et gérée par le service Communication et assistance de la direction. La gestion institutionnalisée des réclamations permet de mesurer et de gérer les impacts sur la réputation. Notons dans ce contexte les liens étroits entre la stratégie commerciale et la stratégie de marque de la banque, de sorte que le risque de réputation est limité par un certain nombre de facteurs : focalisation régionale, produits standards et intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

Les méthodes et les processus du contrôle de gestion et de gestion des risques de réputation sont également traités dans la stratégie prudentielle. Il est renoncé à l'avenir à quantifier ce type de

risque. Le service Stratégie et Secrétariat, Communication et Assistance du Directoire, procède à une évaluation qualitative dans le rapport prudentiel trimestriel.

### **RISQUE STRATÉGIQUE/RISQUE COMMERCIAL**

La SaarLB entend par risque stratégique des impacts inattendus et durablement négatifs sur le capital et le rendement de la banque (ou la valeur de l'entreprise), dus à des modifications inattendues de la réglementation et d'autres conditions exogènes du marché et externes ou à des décisions erronées ou insuffisantes de la Direction sur le positionnement en matière de politique commerciale.

Le risque commercial désigne des modifications inattendues dans le contexte économique débouchant sur des modifications négatives du volume des affaires ou des marges et qui ne sont pas imputables à d'autres types de risques. Il quantifie les écarts entre les coûts et produits prévus et réels.

La gestion des risques commerciaux et stratégiques (identification, limitation, gestion) est documentée dans la stratégie commerciale de la SaarLB. Le modèle commercial, le positionnement stratégique de la banque et le processus intégré de stratégie et de planification à élaborer une fois par an y sont décrits.

Les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de l'analyse des écarts entre valeurs prévisionnelles et valeurs réelles au niveau de la banque dans son ensemble et au niveau des segments opérationnels dans le cadre du processus stratégique et de planification.

La limitation (qualitative) des risques est garantie dans le cadre du principe commercial « comprendre et agir » par le positionnement régional de la banque, l'utilisation presque exclusive de produits standards et l'intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

La gestion se fait dans le cadre du processus stratégique/de planification, entre autres via la détermination d'indices stratégiques et l'utilisation de fiches d'analyse des segments opérationnels qui traitent notamment des risques commerciaux au niveau des différents segments opérationnels.

Les méthodes et les processus du contrôle de gestion et de gestion des risques stratégiques et des risques commerciaux sont également traités dans la stratégie prudentielle. Les risques sont également quantifiés et limités dans le cadre d'un calcul de la capacité à faire face aux risques effectué d'ici le 30/09/2018.

Le risque stratégique/risque commercial n'a plus été classé comme type de risque essentiel dans l'inventaire des risques pour 2019. Ce type de risque n'est donc plus pris en compte dans le calcul de la capacité à faire face aux risques à compter de la date de clôture du rapport (31/12/2018). Les risques potentiels découlant de types de risques négligeables sont couverts par une réserve d'au moins 20 % de la masse de couverture allouable.

### **RÉCAPITULATIF DE L'EXPOSITION AUX RISQUES**

La SaarLB dispose d'une masse de couverture suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins en capital-risque (ICAAP) sur la période couverte par le rapport. Au cours de cette année, la capacité économique de la SaarLB à supporter les risques a été garantie à tout moment.

Sous l'angle de la déclaration COREP relative aux exigences réglementaires de fonds propres, les indices de solvabilité ont dépassé les objectifs internes sur la période couverte par le présent rapport. La capacité réglementaire de la banque à supporter les risques a été garantie à tout moment. À la date de clôture du rapport (31/12/2018), le ratio des fonds propres de base durs n'a toutefois pas atteint les objectifs internes plus rigoureux au 31/12/2018 – malgré le niveau en hausse sur la période couverte par le présent rapport. Les exigences minimales ont toutefois été largement respectées et, par là même, la capacité à faire face aux risques prescrite dans la réglementation.

## **SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les informations ci-dessous se réfèrent à la disposition de l'article 289 paragraphe 4 HGB selon laquelle les sociétés de capitaux au sens de l'article 264d HGB doivent décrire les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

### Missions et objectifs

Afin de garantir la régularité et la fiabilité de son information financière, la Landesbank Saar a mis en place un système de contrôle interne (IKS). Celui-ci déploie des principes, des processus et des mesures destinés à assurer la validité et la bonne gestion des comptes. En ce sens, le rôle du système de contrôle interne est également de communiquer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Landesbank Saar.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de garantir que toutes les transactions soient intégralement et correctement saisies, traitées et documentées, conformément aux dispositions et aux normes légales et dans le respect des règles émanant des statuts et de tout autre règlement interne. Le système interne de gestion des risques est considéré ici comme une composante du système de contrôle interne.

### Cadre organisationnel

Le Comité de direction de la SaarLB est responsable de la conformité de l'organisation commerciale de la banque, laquelle englobe notamment, outre une procédure de contrôle interne appropriée, la gestion et la surveillance adéquate des principaux risques. À cet égard, le Comité de direction bénéficie du concours particulier du département Finances et Controlling avec le service Finances, du département Organisation et Informatique avec le service Organisation informatique ainsi que de l'Audit interne.

### Gestion et surveillance des risques

Pour l'organisation de la gestion et de la surveillance des risques, veuillez vous reporter à la partie intitulée « Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques ».

### Finances

Le service Finances est responsable, au sein de la Landesbank Saar, de la production des comptes annuels, de la définition des règles comptables, du lancement de projets pertinents dans le cadre de l'information financière ainsi que du suivi des développements relatifs à l'information



financière à l'échelle nationale. Le processus de production des comptes annuels intègre différents autres départements spécialisés.

Ce processus implique l'accomplissement de différentes tâches, en tête desquelles figure la vérification de la régularité de la présentation des comptes. Ces tâches impliquent également la mise en place de processus de présentation de l'information financière, le contrôle de leur validité et la transposition, sous forme de référentiels comptables (dans les règles), de logiques comptables et de paramètres de ventilation, des normes comptables et des exigences légales en matière d'information financière applicables à la SaarLB. En outre, les différents départements définissent, sous forme d'instructions organisationnelles ou procédurales, les règles en matière d'enregistrement comptable, de maintenance des données et de durée légale de conservation. Ces instructions sont à la base du système de contrôle interne en matière d'information financière.

#### Audit interne

L'Audit interne contrôle les activités de la SaarLB et procède également à des opérations de contrôle pour la LBS, la LBS Immobilien GmbH et la LBS Vertriebs GmbH. Il est sous la responsabilité du Président du Comité de direction. Son champ de révision englobe en principe, sur la base d'une approche d'audit par les risques, l'ensemble des activités et processus, y compris externalisés. Ceci implique le contrôle de la validité et de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne remplit les missions qui lui sont confiées en toute indépendance vis-à-vis des activités, processus et fonctions audités et en tenant compte des exigences légales et réglementaires applicables (par ex. loi allemande sur le crédit (KWG), prescriptions MaRisk).

#### Environnement et procédure de contrôle

Le système de contrôle interne se fonde sur des instructions organisationnelles et procédurales.

Les principales instructions concernant le système interne de contrôle de l'information financière sont énoncées par

- les règles relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation dans le cadre des procédures « Nouveau produit »,
- les instructions relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de créances figurant sur le portail des processus et instructions de la SaarLB ainsi que
- les instructions sur le processus de clôture des comptes.

Par ailleurs, le service Finances établit à la date de clôture une instruction relative aux états financiers annuels ou semestriels qui comprend, outre de nouvelles réglementations, les principaux travaux à réaliser par les services (y compris les justificatifs requis) et un calendrier.

Les réglementations sur la saisie et le contrôle de données commerciales sont disponibles dans le service concerné ; ces instructions sont établies de manière décentralisée et mises à jour en cas de besoin. Concernant la gestion et la surveillance des risques, les instructions organisationnelles et procédurales décrivent en outre la gestion des principaux risques de la SaarLB.

Les règles mentionnées relatives à la gestion et à la surveillance des risques sont régulièrement passées sous revue et actualisées.

Au sein de la SaarLB, de nombreux contrôles internes sont effectués dans l'objectif de garantir le traitement complet et adéquat des transactions, y compris la régularité de la saisie, de l'enregistrement et de la documentation des données. Ces contrôles englobent la séparation appropriée des fonctions, un système d'accès différencié afin de se protéger des accès non autorisés, des contrôles réguliers dans le cadre de l'exécution des tâches en appliquant le principe du double contrôle ainsi que des contrôles programmés au sein des systèmes informatiques.

Dans le cadre des contrôles internes, la concordance des grands livres des comptes généraux avec les grands livres des comptes auxiliaires est par exemple vérifiée et le traitement manuel des comptes du grand livre général est contrôlé par le département responsable. En outre, divers autres contrôles et rapprochements bancaires sont opérés dans le but de garantir le transfert en toute régularité des données entre les différents systèmes informatiques. Au sein du processus de production des comptes annuels, la représentation des faits sous-jacents correcte d'un point de vue technique est contrôlée et des mesures d'assurance de la qualité des données figurant dans les comptes annuels sont mises en œuvre.

La SaarLB a externalisé une partie de ses services (essentiellement dans le domaine de l'informatique, des flux de paiements et de l'administration des titres) à des entreprises externes. Les domaines externalisés sont pris en compte dans le système de contrôle interne dans le cadre des procédures de contrôle de l'externalisation. De plus, l'Audit interne de la SaarLB a intégré les domaines externalisés dans son processus de révision. Dans la mesure où le contrôle en lui-même est effectué par les services d'audit interne des différentes entreprises externes, l'Audit interne de la SaarLB s'assure régulièrement de la bonne capacité de fonctionnement des organes de contrôle de ces entreprises externalisées.

La procédure aboutissant à la présentation des comptes annuels de la SaarLB fait l'objet de contrôles réguliers concernant les risques inhérents, afin de pouvoir au besoin améliorer le système de contrôle interne par l'introduction de mesures en ces sens. Ceci est également valable pour le système interne de gestion et de surveillance des risques.

## **RAPPORT PRÉVISIONNEL ET OPPORTUNITÉS**

La planification des activités et l'évolution des résultats de la SaarLB se fondent sur des hypothèses quant à l'évolution économique future, notamment sur les marchés pertinents pour la SaarLB. Ces hypothèses s'accompagnent toutefois d'incertitudes. Un écart par rapport à l'évolution réelle des marchés peut entraîner des écarts négatifs, mais aussi positifs, au niveau du résultat financier de la banque.

La structure commerciale de la SaarLB comme banque régionale franco-allemande ne changera probablement pas par rapport à l'exercice écoulé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie commerciale pour 2019, la banque élargira son réseau de sites, notamment pour les opérations avec la clientèle d'entreprises Allemagne. L'ouverture d'un centre d'affaires à Trèves a été inaugurée en mars 2019.

La SaarLB prévoit pour l'exercice 2019 l'évolution présentée ci-dessous.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE ATTENDU

La SaarLB fonde son pronostic de l'évolution économique sur les estimations actuelles d'institutions externes, par exemple celles des fédérations bancaires et économiques pertinentes pour la banque.

Selon l'avis des experts, le ralentissement de la dynamique de croissance économique durant l'année écoulée se poursuivra également en 2019.

L'indice ifo du climat des affaires publié en décembre 2018 annonce un essoufflement de l'essor de l'économie allemande. Rien toutefois ne laisse présager une récession car la conjoncture intérieure semble toujours être intacte. Les difficultés du secteur automobile en relation avec la certification des voitures neuves, qui expliquent en grande partie la régression de l'ensemble de la production économique au troisième trimestre 2018, semblent certes être progressivement surmontées. Il n'est toutefois pas attendu pour 2019 d'élan particulièrement fort pour l'ensemble de l'industrie car les marchés étrangers perdent lentement de leur vigueur. Les raisons en sont les conflits politico-économiques persistants, qui accroissent la morosité dans le monde entier et attisent les incertitudes. Il est attendu pour 2019 une hausse du PIB, corrigée de l'influence des prix, de 1,1% en moyenne.

Le baromètre de conjoncture du DIW prédit une évolution économique un peu plus optimiste. Il est attendu, notamment pour le premier trimestre 2019, une croissance de 0,5% par rapport au dernier trimestre 2018. La croissance est portée pour l'essentiel par le rattrapage des pertes de production de l'année écoulée. Les indicateurs de l'industrie laissent toutefois attendre pour 2019 des impacts négatifs. Les secteurs des services – à savoir les ventes dans le commerce de détail et de gros, l'évolution du nombre de salariés et l'évolution positive attendue au niveau de l'emploi – devraient être des facteurs de stabilité.

Selon l'indicateur de la situation actuelle de la CCI, la conjoncture s'est également refroidie en Sarre en février 2019. L'indicateur a baissé de 1,3 point, passant à 35,1 points (contre 52,8 points l'année passée). Cette régression est imputable en premier lieu aux baisses des ventes et de production dans l'industrie. La faiblesse de l'évolution économique dans le monde pèse de plus en plus sur l'économie sarroise. Ceci se reflète dans l'indicateur des attentes de la CCI pour les six mois à venir : il a baissé pour s'établir à -3,4 points et reste ainsi négatif pour la troisième fois consécutive. Les indicateurs conjoncturels pour la zone euro ont également baissé constamment au cours des derniers mois. Selon l'estimation de l'institut ifo, le PIB n'augmentera que de 1,5% en 2019 dans la zone euro. Le ralentissement de l'activité économique est dû pour l'essentiel à l'essoufflement de la conjoncture dans le secteur industriel.

La sortie de la Grande-Bretagne de l'UE n'est toujours pas réglée, mais est néanmoins importante pour le développement économique dans la zone euro. Si la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE devait se faire de manière désordonnée, la réintroduction des contrôles aux frontières et des douanes pourrait avoir des conséquences lourdes pour la conjoncture britannique et allemande de même que pour celle des autres pays européens. Les tendances protectionnistes persistantes, notamment le différend commercial entre les USA et la Chine et entre les USA et l'UE, abritent des risques conjoncturels pour le développement économique en Europe et dans le monde entier. Les USA ont introduit entre-temps des douanes sur un grand nombre d'importations, ce à quoi ont réagi l'UE et la Chine par la prise de contre-mesures.

Les divergences dans la politique monétaire entre les USA et la zone euro se sont aggravées au cours de l'année 2018. La Réserve fédérale américaine a rehaussé le taux directeur à 2,5% et d'autres relèvements des taux sont envisagés. Pour la zone euro, les acteurs du marché prévoient des taux d'intérêt sur les dépôts à court terme de presque 0%, même sur une période de deux ans. L'évolution conjoncturelle toujours robuste dans la zone euro – même si les perspectives s'assombrissent – ainsi que les prix à la consommation qui augmentent à moyen terme soutiennent un taux d'intérêt en hausse lente.

### **Les prévisions pour la croissance économique en France**

En prise avec la croissance économique pronostiquée pour la zone euro, la Banque de France prévoit pour la France une croissance du PIB de 1,5% pour la période 2018 – 2021, soit supérieure à la croissance attendue sur le marché allemand. En regard des incertitudes de la politique économique au niveau international, il n'est guère attendu de stimulation du commerce extérieur pour la croissance économique française. En revanche, la demande intérieure et la consommation privée devraient se stabiliser au cours des prochaines années. En ce qui concerne le taux d'inflation, la France a affiché la valeur la plus élevée (2,1%) dans la zone euro. Il est attendu pour les prochaines années un taux d'inflation variant entre 1,6% et 1,7%. Les manifestations persistantes des gilets jaunes ont de plus en plus des impacts négatifs sur la croissance de l'économie française. En conséquence, le commerce de détail déplore des pertes de chiffre d'affaires ainsi que des répercussions sur la confiance des consommateurs et la production industrielle.

La France s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone du pays à l'horizon 2050. La déclinaison de cet objectif en étapes concrètes se fait sur la base de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Un projet a été soumis pour ces deux volets en décembre 2018 et janvier 2019. Y sont définis, entre autres, des objectifs pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et pour développer les énergies renouvelables. Ainsi, la puissance installée des éoliennes à terre doit passer d'ici 2028 à 34,1 – 35,6 GW et celle des installations photovoltaïques à 35,6 – 44,5 GW.

### **PRONOSTIC SUR LE RESULTAT FINANCIER DE LA BANQUE**

Malgré la dégradation de la situation économique, la SaarLB prévoit pour l'exercice 2019 un résultat légèrement en hausse dans les activités principales. La banque table sur une hausse modérée des taux du marché des capitaux. Le potentiel de croissance (par ex. le nouveau concept de sites en Rhénanie-Palatinat, la réorganisation des opérations immobilières en France ou la mise en place d'un pôle de compétences « Entreprises municipales et similaires dans le sud-ouest de l'Allemagne ») identifié dans le cadre du développement stratégique laisse présager une évolution positive des nouveaux contrats et, par là même, un résultat opérationnel légèrement supérieur au résultat 2018.

Dans le cadre de la numérisation croissante, la SaarLB a lancé le projet « Transformation numérique ». Ce projet a pour but de préparer la SaarLB aux opportunités et aux défis que présente un univers numérique, social et interconnecté en réorientant régulièrement la stratégie et l'organisation et de mettre en place des modèles commerciaux élargis et des transactions plus performantes en mettant notamment l'accent sur les clients. Des solutions numériques à valeur ajoutée sont développées pour les clients et permettant à la banque d'engager d'autres activités commerciales.

Dans le cadre du développement stratégique, la banque explore les possibilités de coopération dans différents champs d'activité. Dans le secteur Clients privés et institutionnels, la banque est

en négociation avec un institut du groupe des caisses d'épargne dans le but de lui transférer une partie des opérations de détail. Les négociations se sont concrétisées et un processus de transfert du sous-portefeuille pourra probablement être engagé au début du deuxième trimestre 2019. D'autres possibilités de coopération sont examinées au niveau des produits, par ex. de la gestion des taux d'intérêt et des risques de change ou encore du commerce extérieur, au sein du groupe financier des caisses d'épargne. Nous prévoyons pour 2019 une légère hausse du produit des intérêts, favorisée notamment par la réalisation du potentiel de croissance. En revanche, les effets uniques positifs ne se reproduiront probablement pas en 2019.

La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne pourrait avoir des répercussions sur les opérations sur produits dérivés. Dans le cadre du règlement EMIR, la banque a compensé une grande partie des swaps de taux d'intérêt conclus via la London Clearing House (LCH). Dans le scénario le plus pessimiste d'un Brexit dur, ces opérations sur produits dérivés seront alors immédiatement exigibles de la part de LCH. Les justes valeurs hors coupon (Clean Fair Values) en résultant seraient – dans l'état actuel – comptabilisées dans le compte de résultat de la période en cours. La reprise de dérivés OTC en contrepartie permettrait cependant à la banque de réagir à cet effet pesant sur le résultat.

Globalement, la banque estime que les répercussions potentielles sont gérables. En préparation à un éventuel Brexit dur, la SaarLB a déjà réduit sensiblement le volume de dérivés compensés via LCH au cours de l'année couverte par le présent rapport. Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, les nouveaux contrats sont compensés exclusivement via Eurex.

Pour les commissions, la banque prévoit également une hausse sensible par rapport à 2018, corrigée de l'effet unique aperiodique, grâce à la réalisation des objectifs de croissance. Néanmoins, d'autres mesures de diversification du risque (sous-participations en risques) dans le cadre de la protection du portefeuille auront des impacts sur les commissions.

Du fait de la situation de risque équilibrée de la banque, nous prévoyons pour l'exercice 2019 des charges liées au risque nettement plus élevées, mais néanmoins inférieures à la perte attendue (Expected Loss). L'évolution positive de la couverture des risques de crédit caractérisée pour l'essentiel par des reprises élevées ne se poursuivra probablement pas en 2019.

La SaarLB ne se limite pas à exploiter le potentiel de croissance, mais vise à améliorer en permanence la performance de la banque dans son ensemble. Les processus et structures internes sont contrôlés régulièrement. La mise en œuvre des mesures identifiées dans le cadre du projet stratégique et structurel « SaarLB 2020 » se poursuivra également en 2019. La SaarLB attend de ces mesures une baisse importante des charges d'exploitation pour 2019.

En relation avec la conclusion d'une transaction importante – portefeuille de financement de navires -, la NordLB a annoncé une perte de l'exercice et le non-respect temporaire du ratio des fonds propres de base durs requis par la réglementation. Pour renflouer le capital, il est entre autres prévu que le fonds de garantie des banques régionales injecte des capitaux d'un montant maximal de 400 millions d'euros. Sur la base des informations actuellement disponibles, ceci est lié à une obligation de renflouement du fonds de garantie à raison de ce montant. La SaarLB est également concernée au prorata par cette mesure.

En 2017, la SaarLB a intenté une action en justice contre le service des impôts devant le Tribunal fiscal. L'action en justice porte sur la décision rendue sur opposition refusant de reconnaître des

pertes d'un montant de 58,2 millions d'euros, transférées depuis l'étranger dans le cadre de la fermeture de la filiale de Luxembourg en 2011. Au stade actuel, la SaarLB a demandé de surseoir à statuer jusqu'à ce que soit prise une décision sur les pourvois en dernier ressort en suspens auprès de la Cour fiscale fédérale. La clôture de la procédure n'est pas attendue pour l'exercice 2019.

## PRONOSTIC D'EVOLUTION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Malgré la pression générale croissante sur les marges, le secteur **Clientèle d'Entreprises** prévoit une hausse modérée du résultat opérationnel. Ceci est dû en premier lieu à la valorisation du Rhin supérieur dans les opérations avec la France et au nouveau concept de sites en Rhénanie-Palatinat (entre autres à l'inauguration d'un nouveau centre d'affaires à Trèves).

En regard de taux d'intérêt toujours très faibles, voire négatifs, nous observons dans le secteur **Immobilier** une forte tendance à la hausse sur les marchés de l'immobilier en France. Parallèlement au renforcement des activités en Allemagne, la banque voit dans les investissements transfrontaliers de l'Allemagne vers la France et réciproquement un secteur de croissance important soutenu par un nouveau pôle de compétences pour les investisseurs de PME. Nous prévoyons ainsi une évolution positive modérée des résultats opérationnels en 2019.

Alors que dans le secteur **Projets** l'excédent d'intérêts restera stable, la SaarLB prévoit une légère régression de l'excédent des commissions. Cette évolution s'explique par des effets négatifs pour les sous-participations en risque qui doivent générer des commissions versées plus élevées et être renforcées en 2019.

Le secteur **Clients privés et institutionnels** se concentrera sur les opérations de dépôt et de placement et sur les services avec les investisseurs institutionnels et les clients privés fortunés et améliorera ainsi probablement le produit des commissions de manière modérée. Il est également prévu de renforcer les opérations immobilières avec les clients privés fortunés et d'améliorer ainsi sensiblement les résultats opérationnels.

Le secteur **Communes Allemagne** axe toujours ses activités sur les communes et les entreprises municipales et similaires en Allemagne et renforcera et étendra les activités de distribution, notamment auprès des entreprises municipales et similaires. Ceci se fait, entre autres, par la construction d'un pôle de compétence pour les entreprises municipales et similaires dans le sud-ouest de l'Allemagne, ce qui laisse prévoir une hausse modérée des résultats opérationnels.

L'actif de la **LBS Landesbausparkasse Saar** est impacté par le niveau du taux de marché, qui persiste à un niveau faible, et par là même, par les possibilités limitées de générer des marges. Le passif de la caisse d'épargne-construction est caractérisé par des paiements d'intérêts fixes sur les dépôts d'épargne-construction, tandis que l'actif, avec les opérations de crédit et les possibilités de placement, dépend en grande partie des conditions actuelles sur le marché. Pourtant, sur la base des nouveaux contrats prévus, nous pensons pouvoir dépasser légèrement le niveau atteint l'année passée dans l'excédent d'intérêts. La LBS prévoit un résultat avant impôts similaire à celui de l'année passée.

Dans le cadre de la gestion des risques et du rendement, le secteur **Trésorerie et Syndication** poursuivra la gestion active de portefeuille et d'actifs à risques pondérés. Malgré la réduction prévue du volume d'actifs dans le cadre de la gestion des actifs à risques pondérés, l'optimisation de

l'encours de garanties et de la structure des financements devrait permettre d'améliorer le produit des intérêts.

### **PRONOSTIC SUR LE CAPITAL ET LES POSITIONS À RISQUES**

Avec le ratio des fonds propres de base déclaré en fin d'année, la SaarLB dispose d'un fondement solide qui peut être renforcé par la thésaurisation des bénéfices de 2018 après versement de dividendes pour un montant de 9,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les positions à risques réglementaires, nous partons pour l'année prochaine d'une hausse de 5,8 milliards d'euros à 6,0 milliards d'euros au plus. La hausse résulte principalement de nouveaux contrats prévus dans des opérations peu risquées et de la constitution de l'encours en découlant. Par ailleurs, la nouvelle constitution de l'encours est compensée par des positions à risques libérées dans le secteur Trésorerie et Syndication.

Compte tenu des positions à risques prévues, la banque attend pour la fin 2019 une baisse modérée des taux du capital. Grâce à des émissions de nouveaux instruments Tier 2, la banque fera face à la régression d'éléments de capitaux due à l'expiration de différentes dispositions transitoires, de sorte que le ratio de fonds propres total sera largement stabilisé.

### **PRONOSTIC DANS LE CADRE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES**

Malgré la dotation en capitaux solide requise par la réglementation aux termes de Bâle III, les banques devront relever en 2019 de nombreux défis découlant de procédures en cours et de nouvelles procédures réglementaires au niveau supranational.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié les approches standardisées finales « **Bâle IV** » en décembre 2017. Les révisions concrètes portent sur les calculs des exigences de fonds propres pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque découlant de l'ajustement de valeur de crédit (CVA). Par ailleurs, le cadre du ratio de levier a également été révisé et un accord a été trouvé sur l'introduction d'un plancher minimal de capital (output-floor). Les normes finales doivent être appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une fois que la transposition nécessaire dans le droit communautaire aura eu lieu. Les travaux européens de mise en œuvre de Bâle IV ont entre-temps démarré dans le cadre du « Call for Advice » de la Commission européenne. L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) analyse ainsi les impacts de Bâle IV sur les instituts européens. Les résultats de l'étude d'impact détaillée devraient être disponibles d'ici septembre 2019 et auront un effet sur la proposition législative de la Commission européenne attendue pour la mi-2020 probablement.

En novembre 2016, la Commission européenne a publié des propositions de modification en vue de la révision du **règlement communautaire concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR) et de la directive sur les fonds propres réglementaires (CRD)**. Les « négociations en trilogue » ont finalement pu déboucher sur un accord politique en décembre 2018. Les modifications du CRR et du CRD seront définitivement adoptées au sein du Parlement européen vers la mi-avril 2019. Ce n'est qu'ensuite que le Conseil européen pourra prendre une décision. La publication dans le Journal officiel de l'UE est attendue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES ANNUELS

Sur la base de l'évolution économique et commerciale présentée ci-dessus, la **SaarLB** prévoit pour l'exercice 2019 des comptes annuels légèrement supérieurs à ceux de l'année passée. Nous estimons donc être en mesure de verser également un dividende similaire à nos actionnaires pour l'exercice en cours.

Ces attentes se fondent principalement sur une augmentation de l'excédent d'intérêts en cas de croissance réelle ainsi qu'à partir de la gestion des actifs à risques pondérés et de portefeuille. Pour garantir la surveillance et la gestion systématiques des coûts, la SaarLB a mis en place un comité des coûts qui surveille d'une part la gestion rigoureuse des coûts et d'autre part la mise en œuvre des mesures définies dans le cadre de SaarLB 2020. De ce fait, nous prévoyons une régression modérée des charges administratives.

Nous prévoyons pour l'exercice en cours une provision pour risque qui se sera normalisée et s'orientera sur la perte attendue (Expected Loss) du fait de la situation de risque toujours équilibrée. À l'opposé de l'année passée, ceci pèsera cependant sur le résultat d'évaluation.

Le rendement des capitaux (avant impôts) restera légèrement au-dessous du niveau actuel. Nous prévoyons une légère amélioration du coefficient d'exploitation par rapport à l'année passée.

La rentabilité des actifs à risques pondérés devrait également s'améliorer légèrement fin 2019 par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des résultats opérationnels.

Sarrebruck, le 21 mars 2019

Landesbank Saar  
Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker





# COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2018

## BILAN AU 31/12/2018 DE LA LANDESBANK SAAR

### Actif

	31/12/2018			31/12/2017
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
<b>1. Réserve de trésorerie</b>				
a) Caisse		1 890 720,26		1 684
b) Avoirs auprès de banques centrales		1 560 110 229,00		961 883
dont :				
auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	1 560 110 229,00		(961 883)
c) Avoirs auprès d'organismes de chèques et virements postaux		0,00	1 562 000 949,26	0
				963 568
<b>2. Titres d'emprunt publics et effets acceptés par les banques centrales aux fins de refinancement</b>				
a) Bons du Trésor et bons de caisse à intérêts précomptés ainsi que d'autres titres d'emprunt publics similaires		0,00		0
dont :				
susceptibles d'être refinancés auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	0,00		(0)
b) Effets		0,00	0,00	0
				0
<b>3. Créances sur les établissements de crédit</b>				
a) à vue		229 357 938,32		570 911
b) autres créances		386 767 257,10	616 125 195,42	567 365
dont :				1 138 276
prêts hypothécaires	EUR	0,00		(0)
crédits communaux	EUR	861 560,35		(1 251)
contre prêt de titres	EUR	0,00		
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				(0)
prêts d'épargne-construction	EUR	0,00		
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	0,00		(0)
autres prêts à la construction	EUR	0,00		(0)
<b>4. Créances sur clients</b>			10 771 451 662,78	10 221 878
dont :				
prêts hypothécaires	EUR	1 411 871 341,60		(1 452 057)
crédits communaux	EUR	3 456 978 763,02		(3 255 746)
contre prêt de titres	EUR	0,00		(0)
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				
prêts d'épargne-construction	EUR	23 224 251,36		(23 717)
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	561 539 545,89		(537 710)
autres prêts à la construction	EUR	356 639 453,80		(293 413)
dont :				
garantis par des droits de gage fonciers	EUR	795 985 456,91		(719 158)
			Report :	12 949 577 807,46
				12 323 721

## Passif

	31/12/2018			31/12/2017
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
<b>1. Dettes envers les établissements de crédit</b>				
a) à vue		279 032 879,21		354 760
b) à durée convenue ou délai de résiliation		3 707 137 973,32		3 722 858
dont :				
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	70 171 389,04		(35 095)
titres publics nominatifs émis	EUR	294 691 997,91		(269 801)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
c) dépôts d'épargne-construction		31 232 946,00	4 017 403 798,53	20 212
dont :				4 097 831
sur contrats résiliés	EUR	0,00		(0)
sur contrats alloués	EUR	0,00		(0)
<b>2. Dettes envers les clients</b>				
a) Dépôts d'épargne				
aa) à délai de résiliation convenu de trois mois		774 586,92		449
ab) à délai de résiliation convenu de plus de trois mois		7 907 637,47		6 172
ac) Dépôts d'épargne-construction		804 029 509,38	812 711 733,77	768 421
dont :				775 043
sur contrats résiliés	EUR	5 434 975,69		(15 328)
sur contrats alloués	EUR	18 635 492,85		(21 593)
b) autres dettes				
ba) à vue		1 431 289 266,33		1 273 046
bb) à durée convenue ou délai de résiliation		3 839 730 966,43	5 271 020 232,76	3 502 470
dont :				4 775 516
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	84 682 842,60		(70 601)
titres publics nominatifs émis	EUR	1 170 574 750,86		(1 104 065)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		
			Report :	10 101 135 765,06
				9 648 390

## Actif

				31/12/2018			31/12/2017
				EUR	EUR	EUR	en kEUR
					Report :	12 949 577 807,46	12 323 721
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>							
a) Billets de trésorerie							
aa) d'émetteurs publics				0			0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	0,00		(0)
ab) d'autres émetteurs				0,00	0,00		0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	0,00		0
b) Emprunts et obligations							
ba) d'émetteurs publics				248 565 221,85			360 375
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	248 565 221,85		(360 375)
bb) d'autres émetteurs				1 126 571 853,70	1 375 137 075,55		1 090 839
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	725 937 606,63		1 451 214
							(918.819)
c) Propres obligations					41 962 285,64	1 417 099 361,19	3 647
Montant nominal				EUR	41 800 000,00		1 454 860
<b>6. Actions et autres titres à revenu variable</b>						470 377 025,24	546 297
<b>6a. Portefeuille de titres de transaction</b>						0,00	0
<b>7. Participations</b>						14 178 328,03	15 369
dont :							
dans des établissements de crédit				EUR	1 359 913,77		(1 360)
dans des instituts de services financiers				EUR	0,00		(0)
<b>8. Parts dans des entreprises liées</b>						325 000,00	325
dont :							
dans des établissements de crédit				EUR	0,00		(0)
dans des instituts de services financiers				EUR	0,00		(0)
<b>9. Actifs fiduciaires</b>						613 687,80	1 690
dont :							(1 690)
crédits fiduciaires				EUR	613 687,80		
<b>10. Créances de compensation sur l'État et obligations résultant de leur échange</b>						0,00	0
					Report :	14 852 171 209,72	14 342 262

**Passif**

	31/12/2018			31/12/2017
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	10 101 135 765,06	9 648 390
<b>3. Dettes titrisées</b>				
a) Obligations émises		3 678 450 899,23		3 672 407
dont :				
titres hypothécaires	EUR	300 978 664,37		(298 592)
titres publics	EUR	816 789 312,93		(744 189)
autres obligations	EUR	2 560 682 921,93		(2 629 627)
b) Autres dettes titrisées		0	3 678 450 899,23	0
dont :				3 672 407
billets de trésorerie	EUR	0,00		(0)
propres acceptations et billets à ordre en circulation	EUR	0,00		(0)
<b>3a. Portefeuille de titres de transaction</b>			0,00	0
<b>4. Passifs fiduciaires</b>			613 687,80	1 690
dont :				
crédits fiduciaires	EUR	613 687,80		(1 690)
<b>5. Autres dettes</b>			36 970 644,84	34 659
<b>6. Comptes de régularisation</b>			33 076 089,63	35 826
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR	15 364 883,19		(10 664)
autres	EUR	17 711 206,44		(25 162)
<b>6a. Passifs d'impôt différé</b>			0,00	0
<b>7. Provisions</b>				
a) Provisions pour pensions et obligations similaires		32 857 804,20		29 718
b) Provisions pour impôts		8 316 353,24		4 437
c) Autres provisions		23 399 165,95	64 573 323,39	19 703
				53 858
<b>7a. Fonds technique de garantie pour l'épargne-construction</b>			21 000,00	21
		Report :	13 914 841 409,95	13 446 851

## Actif

	31/12/2018			31/12/2017
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	14 852 171 209,72	14 342 262
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>				
a) Droits de propriété industrielle, droits et valeurs similaires générés en interne		0,00		0
b) Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux		2 997 949,00		3 747
c) Goodwill		0,00		0
d) Avances et acomptes		380 800,00	3 378 749,00	381
				4.128
<b>12. Immobilisations corporelles</b>			2 329 114,57	2 905
<b>13. Autres éléments de l'actif circulant</b>			10 001 181,46	17 710
<b>14. Comptes de régularisation</b>			20 242 780,67	28 512
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR 14 240 151,89			(15 242)
autres	EUR 6 002 628,78			(13 270)
<b>15. Actifs d'impôt différé</b>			30 982 568,03	21 678
<b>Somme des actifs</b>			14 919 105 603,45	14 417 195

## Passif

	31/12/2018			31/12/2017
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	13 914 841 409,95	13 446 851
<b>8. Capital subordonné</b>			59 800 000,00	25 500
<b>9. Capital en droit de jouissance</b>			0,00	0
dont :				
exigible avant expiration d'un délai de deux ans	EUR	0,00		(0)
<b>10. Fonds pour risques bancaires généraux</b>			230 174 856,84	229 760
dont :				
poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	470 000,00		(445)
<b>11. Capitaux propres</b>				
a) Capital souscrit				
aa) Capital social		250 119 407,03		250 119
ab) Apports tacites		218 053 302,18	468 172 709,21	233 053
				483 173
b) Réserve de capitaux			69 084 905,58	69 085
c) Bénéfices non distribués				
ca) Réserves statutaires		67 271 462,82		64 932
cb) Autres bénéfices non distribués		88 703 877,53	155 975 340,35	87 209
				152 141
d) Bénéfice au bilan			21 056 381,51	10 686
				715 084
<b>Somme des passifs</b>			14 919 105 603,45	14 417 195

**1. Passifs éventuels**

a) Passifs éventuels découlant d'effets transmis et décomptés		0,00		0
b) Passifs résultant de cautionnements et de contrats de garantie			387 140 266,48	377 110
c) Obligation résultant du recours à des sûretés pour des engagements de tiers			0,00	0
				377 110

**2. Autres obligations**

a) Obligations de reprise d'opérations de mise en pension		0,00		0
b) Engagements de placement et engagements fermes		0,00		0
c) Engagements de crédits irrévocables		1 263 454 935,29	1 263 454 935,29	1 030 960
				1 030 960

## COMPTE DE RÉSULTAT DE LA LANDESBANK SAAR SUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

	EUR	2018 EUR	EUR	2017 en kEUR
1. Produit des intérêts résultant				
a) d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire	262 774 126,36			249 078
dont :				
produit des intérêts de la caisse d'épargne-construction				
de prêts d'épargne-logement EUR 998 278,08				(1 149)
de crédits de préfinancement et de crédits-relais EUR 15 139 796,58				(15 606)
d'autres prêts à la construction EUR 7 602 712,11				(7 106)
b) de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique	17 667 262,52	280 441 388,88		22 389
				271 467
2. Intérêts négatifs résultant de placements financiers				
a) intérêts négatifs résultant d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire	-6 362 348,54			-5 731
b) intérêts négatifs résultant de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique	0,00	-6 362 348,54	274 079 040,34	0
				-5 731
3. Charges d'intérêts				
Charges d'intérêts issues des opérations bancaires		162 899 533,15		175 073
dont :				
pour dépôts d'épargne-construction EUR 10 616 808,27				(11 513)
4. Intérêts positifs résultant d'emprunts				
Intérêts positifs résultant des opérations bancaires (emprunts)		6 168 326,71	156 731 206,44	8 072
			117 347 833,90	98 734
5. Produits courants sur				
a) des actions et autres titres à revenu variable		6 924 183,40		12 536
b) des participations		889 842,80		921
c) des parts dans des entreprises liées		0,00	7 814 026,20	0
				13 458
6. Produits sur les contrats de mise en commun de bénéfices et de transfert (partiel) de bénéfices			332 703,98	197
		Report :	125 494 564,08	112 388



			2018	2017	
			EUR	en kEUR	
			Report :	125 494 564,08	112 388
7. Commissions perçues			24 651 256,36		28 723
dont :					
commissions perçues sur la caisse d'épargne-construction					
sur la conclusion et la négociation de contrats	EUR	5 248 856,08			(6 960)
sur le régime de prêt après l'allocation	EUR	0,00			(0)
sur la mise à disposition et le traitement de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR	0,00			(0)
8. Commissions versées			20 298 243,74	4 353 012,62	15 099
dont :					13 625
pour la conclusion et la négociation de contrats de la caisse d'épargne-construction	EUR	10 550 772,85			(10 208)
9. Produit net du portefeuille de titres de transaction				205 457,96	502
dont :					
dotation au poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	25 000,00			(60)
10. Autres produits d'exploitation				3 734 407,19	4 933
dont :					
résultat de la conversion monétaire	EUR	208 457,96			(337)
11. Charges administratives générales					
a) Frais de personnel					
aa) Salaires			36 918 098,60		35 004
ab) Charges sociales et dépenses de retraite et d'assistance			9 810 933,56	46 729 032,16	8 725
dont :					43 729
retraite	EUR	3 784 665,68			(2 956)
b) Autres charges administratives			36 410 938,97	83 139 971,13	43 161
					86.891
12. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles				1 601 280,06	1 847
13. Autres charges d'exploitation				5 533 184,11	5 072
dont :					
résultat de la conversion monétaire	EUR	0,00			(0)
14. Amortissements et provisions sur créances et certains titres, reprise de provisions dans les opérations de crédit				5 856 265,92	13 591
			Report :	49 369 272,47	51 228

		2018		2017
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	49 369 272,47	51 228
15. Dotations au fonds pour les risques bancaires généraux		390 000,00		10 000
16. Produits découlant de la reprise du fonds pour les risques bancaires généraux		0,00	-390 000,00	
				-10 000
17. Amortissements et provisions sur participations, parts dans des entreprises liées et titres ayant le caractère d'immobilisations financières		14 261 113,95		526
18. Produits résultant d'attributions à des participations, des parts dans des entreprises liées et des titres ayant le caractère d'immobilisations financières		4 938 742,21	-9 322 371,74	10 139
				9 614
19. Charges liées à la reprise de perte			37 695,69	33
20. Résultat de l'activité courante			39 619 205,04	50 809
21. Produits exceptionnels		0,00		0
22. Charges exceptionnelles		344 858,80		345
23. Résultat exceptionnel			-344 858,80	-345
24. Impôts sur le revenu et les bénéfices		15 840 264,01		38 543
dont :				
impôts différés	EUR	-9 304 387,58		(-4 571)
25. Autres impôts ne figurant pas au poste 13		38 102,77	15 878 366,78	48
				38 591
26. Résultat de l'exercice			23 395 979,46	11 873
27. Dotations aux bénéfices non distribués				
a) réserves statutaires		2 339 597,95		1 187
b) autres bénéfices non distribués		0,00	2 339 597,95	0
				1 187
28. Bénéfice au bilan			21 056 381,51	10 686

## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

La présentation de l'état des variations des capitaux propres s'est basée sur la norme allemande de présentation des comptes (DRS) 22, publiée dans le Journal officiel allemand le 22 septembre 2017. L'état des variations des capitaux propres donne des informations sur l'évolution des capitaux propres de la SaarLB.

en kEUR	Capital souscrit		Réserve de capitaux	Résultats non distribués		Bénéfice au bilan	Capitaux propres
	Capital social	Apports tacites		Réserves statutaires	Autres bénéfices non distribués		
<b>Situation au 01/01/2018</b>	<b>250 119</b>	<b>233 053</b>	<b>69 085</b>	<b>64 932</b>	<b>87 209</b>	<b>10 686</b>	<b>715 084</b>
Dotations/prélèvements apports tacites	-	-15 000	-	-	-	-	-15 000
Dotations/prélèvements réserve de capitaux	-	-	-	-	-	-	-
Résultats non distribués – entrées/sorties	-	-	-	2 340	1 495	-3 835	-
Distributions	-	-	-	-	-	-9 191	-9 191
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	23 396	23 396
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>250 119</b>	<b>218 053</b>	<b>69 085</b>	<b>67 272</b>	<b>88 704</b>	<b>21 056</b>	<b>714 289</b>

Des interdictions de distributions de dividendes existent en relation avec les impôts différés et les provisions pour retraites d'un montant de 35 419 kEUR (contre 25 519 kEUR au 31/12/2017). Pour plus de détails, voir annexe n° (14).

## **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de paiement de l'exercice répartis selon les catégories « Activités opérationnelles », « Activités d'investissement » et « Activités de financement ». Le fonds financier comptabilisé correspond au poste de bilan « Réserve de trésorerie » et comprend le solde en caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales.

Ce fonds n'est soumis à aucune restriction.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles inclut les opérations de paiement concernant les créances sur les établissements de crédit et les clients, les titres (hors immobilisations financières), les produits dérivés ainsi que d'autres actifs. Les opérations de paiement relatives aux dettes envers les établissements de crédit et les clients, aux dettes titrisées et à d'autres passifs font également partie des activités opérationnelles. Les versements d'intérêts et des dividendes résultant des activités opérationnelles sont eux aussi compris dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement intègre les opérations de paiement au titre des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

Le flux de trésorerie des activités de financement englobe les versements aux commanditaires et aux titulaires de droits de jouissance ainsi que les variations affectant le capital subordonné.

en kEUR	2018	2017
<b>Résultat de l'exercice / perte de l'exercice</b>	<b>23 396</b>	<b>11 873</b>
<b>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice de l'exercice et rapprochement avec le cash-flow des activités opérationnelles</b>		
Amortissements, corrections de valeur et rectifications sur créances et actifs immobilisés	7 737	-2 008
Hausse / baisse des provisions	6 836	3 186
Autres charges / produits sans effet de trésorerie	-2 905	243
Bénéfice / perte découlant de la cession d'actifs immobiliers	-1 538	-10.094
Autres ajustements (solde)	-344	-344
<b>Total intermédiaire</b>	<b>9 786</b>	<b>-9 017</b>
Variations des actifs et des dettes après correction selon les éléments sans effet de trésorerie		
Hausse / baisse des créances sur les établissements de crédit	520 603	458 163
Hausse / baisse des créances sur clients	-544 118	-795 011
Hausse / baisse des titres (hormis les immobilisations financières)	-38 230	4 463
Hausse / baisse d'autres actifs résultant des activités opérationnelles	8 524	2 027
Hausse / baisse des dettes envers les établissements de crédit	-72 680	877 845
Hausse / baisse des dettes envers les clients	532 373	222 523
Hausse / baisse des dettes titrisées	6 043	40 529
Hausse / baisse d'autres passifs résultant des activités opérationnelles	-438	3 765
Charges des intérêts / produits des intérêts	-125 495	-112 388
Charges / produits résultant de postes exceptionnels	345	345
Charge d'impôt / produits de l'impôt	15 840	38 543
Intérêts et dividendes perçus	284 133	282 015
Intérêts versés	-164 755	-176 219
Encaissements exceptionnels	85	74
Paievements exceptionnels	0	0
Paievements / remboursements d'impôts sur les bénéfices	-13 812	-48 379
<b>Cashflow des activités opérationnelles</b>	<b>441 600</b>	<b>801 151</b>
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations financières	506 678	112 429
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations financières	-360 079	-120
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations corporelles	42	0
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles	-246	-367
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations incorporelles	0	0
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations incorporelles	-87	-1 210
<b>Cashflow des activités d'investissement</b>	<b>146 308</b>	<b>110 732</b>
Encaissements provenant de dotations en capitaux propres	-14 585	60
Paievements aux actionnaires	-9 191	-9 191,0
Autres paievements	0	-
Variations de trésorerie résultant d'autres capitaux (solde)	34 300	-
<b>Cashflow des activités de financement</b>	<b>10 524</b>	<b>-9 131</b>
<b>Fonds financier à la fin de la période précédente</b>	<b>963 568</b>	<b>60 815</b>
Cashflow des activités opérationnelles	441 600	801 151
Cashflow des activités d'investissement	146 308	110 732
Cashflow des activités de financement	10 524	-9 131
<b>Fonds financier à la fin de la période</b>	<b>1 562 001</b>	<b>963 568</b>

# Sommaire – Annexe 2018

<b>Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation .....</b>	<b>71</b>
(1) Principes.....	71
(2) Conversion monétaire .....	71
(3) Méthodes comptables et d'évaluation .....	71
<b>Informations sur le bilan .....</b>	<b>75</b>
(4) Généralités .....	75
(5) Actifs .....	75
(6) Passifs.....	79
(7) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....	81
(8) Impôts différés.....	82
<b>Informations concernant le compte de résultat .....</b>	<b>82</b>
<b>Autres informations .....</b>	<b>83</b>
(9) Affectation des bénéfices .....	83
(10) Rapport additionnel.....	83
(11) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan.....	84
(12) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres .....	85
(13) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur.....	85
(14) Informations sur les montants ne pouvant être distribués.....	87
(15) Effectifs.....	87
(16) Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration.....	88
(17) Honoraires du commissaire aux comptes .....	88
(18) Prestations fournies à des tiers.....	89
(19) Opérations de mise en pension et emprunts de titres.....	89
(20) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux .....	89
(21) Parts détenues par la SaarLB .....	96
(22) Organes administratifs de la SaarLB.....	97
(23) Relations avec des entreprises et personnes liées .....	99
(24) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi .....	100
<b>Déclaration des représentants légaux.....</b>	<b>101</b>
<b>Annexe aux comptes annuels .....</b>	<b>102</b>

## ANNEXE

La SaarLB est sise à Sarrebruck et est inscrite dans le registre de commerce auprès du Tribunal d'Instance de Sarreruck (HRA 8589).

# Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation

### (1) PRINCIPES

Les comptes annuels de la SaarLB concernant l'exercice 2018 (exercice) ont été établis selon les dispositions du code de commerce HGB, le règlement régissant la comptabilité des établissements de crédit (RechKredV) et les dispositions de la loi sur les obligations hypothécaires. Le bilan et le compte de résultat sont structurés sur la base du formulaire général RechKredV. Les positions prescrites pour les banques hypothécaires et les caisses d'épargne-construction ont été complétées sous forme d'informations secondaires car elles ne représentent pas l'activité commerciale prioritaire de la banque. Les informations sur l'annexe concernant les activités de la caisse d'épargne-construction figurent dans les comptes annuels de la LBS publiés séparément. La SaarLB n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés au titre de l'article 290 paragraphe 5 HGB car elle a uniquement des succursales qui, conformément à l'article 296 paragraphe 2 HGB, ne doivent pas obligatoirement être intégrées dans des états financiers consolidés. En tant qu'entreprise cotée en bourse qui n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés, la SaarLB a complété ses comptes annuels par un tableau des flux de trésorerie et un état des variations des capitaux propres conformément à l'article 264 paragraphe 1 phrase 2 HGB.

### (2) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes de l'actif et du passif libellés en devises étrangères ont été convertis aux taux de référence de la BCE au 31 décembre 2018 conformément à l'article 256a HGB. Les opérations au comptant en suspens sont converties au cours au comptant à la date de clôture du bilan. Pour les contrats à terme en suspens, le cours à terme est subdivisé en un élément 'comptant' et un élément 'intérêt'.

Étant donné que les actifs, les dettes ou les contrats à terme par devise sont couverts particulièrement par des actifs, des dettes ou d'autres contrats à terme dans la même devise, les charges et produits sont pris en considération dans le compte de résultat (article 340h HGB), inscrits dans les Autres produits d'exploitation (dans les Autres produits d'exploitation l'année passée).

Le montant des actifs et des dettes libellés en devises étrangères s'élève au total à 131 924 kEUR et 78 613 kEUR.

### (3) MÉTHODES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les actifs, les dettes, les comptes de régularisation, les charges et les produits sont inscrits au bilan selon les dispositions des articles 246 et suivants HGB, les actifs et les dettes sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB – pour autant qu'ils ne soient pas codifiés dans des réglementations spéciales pour établissements de crédit (articles 340a et suivants HGB).

La réserve de trésorerie est inscrite au bilan à la valeur nominale.

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale. Les agios et disagios sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis. Il est tenu compte des risques dans les opérations de crédit en procédant à des corrections de valeur sur créances et en constituant des provisions pour passifs éventuels et autres engagements. Les montants de corrections de valeur individuelle nécessaires sont déterminés par comparaison entre l'utilisation du crédit et la valeur actualisée des flux de paiement attendus à l'avenir. Pour les créances sur les établissements de crédit et les clients ainsi que pour les passifs éventuels et engagements de crédit pour lesquels aucune information objective n'indique une dépréciation de valeur et ceux ne nécessitant, après analyse individuelle des informations objectives, aucune correction de valeur, une correction de valeur de portefeuille forfaitaire est calculée sur la base des probabilités de défaillance historiques et des pertes attendues. Ces probabilités de défaillance sont continuellement actualisées dans le cadre d'une procédure de backtesting.

Il existe par ailleurs une provision pour risques bancaires généraux au titre de l'article 340f HGB ainsi qu'un « Fonds pour risques bancaires généraux » conformément à l'article 340g HGB.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont le caractère d'actifs immobilisés lorsqu'il est prévu de les conserver. L'évaluation se fait aux coûts d'acquisition ou, en cas de dépréciation durable, à la juste valeur plus faible ; les dépréciations temporaires ne sont pas comptabilisées en charges. Une dépréciation est temporaire lorsqu'elle est exclusivement due aux intérêts et qu'aucun indice objectif ne laisse penser qu'il s'agit d'une dépréciation due à la solvabilité et que la SaarLB peut donc estimer que les titres correspondants seront remboursés à la valeur nominale.

Pour une présentation plus précise du patrimoine et des résultats, la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements est prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

Les actions et autres titres à revenu variable sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible, quelle que soit la durée d'une dépréciation.

Les titres de l'actif circulant sont comptabilisés aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible.

Les emprunts de titres sont inscrits au bilan comme des opérations de prise en pension au sens de l'article 340b paragraphe 2 HGB : il n'est pas procédé à la comptabilisation d'une entrée (emprunt) ou d'une sortie (prêt). Les titres prêtés sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB ; les titres empruntés, quant à eux, ne sont pas évalués. Il est tenu compte du manque de solvabilité de l'emprunteur par la constitution d'une provision pour risques.

Le patrimoine fiduciaire est inscrit au bilan à la valeur nominale.

Les participations et les parts dans des entreprises liées sont comptabilisées aux coûts d'acquisition et/ou à la juste valeur plus faible.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminuées des amortissements prévus en fonction de la durée d'utilité.

La durée d'utilité se mesure en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques et tient ainsi compte de l'usure. L'obsolescence technique ou commerciale est prise en compte indépendamment de l'usure physique attendue.



En règle générale, la SaarLB se base sur les durées d'utilité suivantes :

- Agencements et aménagements : 3 - 15 ans
- Immobilisations incorporelles : 3 - 5 ans.

En cas de dépréciation durable, il est procédé à un amortissement non planifié. Lorsque les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti.

Les autres actifs sont inscrits au bilan à la valeur nominale ou à la juste valeur plus faible.

La SaarLB détermine également des impôts différés actifs et passifs en application de l'article 274 HGB et les affiche au bilan sous forme de solde. La détermination des impôts différés au 31 décembre 2018 s'est fondée sur un taux d'imposition de 32,975 % (contre 32,975 % au 31/12/2017).

Les passifs sont inscrits au bilan au montant d'exécution. Les agios et disagios sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis.

Les provisions pour pensions sont constituées selon des principes actuariels conformément aux dispositions de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Le calcul se base sur un taux d'actualisation de 3,21% par an, une évolution des droits en formation de 2,5% par an et une évolution tendancielle des pensions de 2% par an.

Le taux d'actualisation s'est fondé sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2018, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB pour une échéance résiduelle supposée de 15 ans. Le taux d'intérêt a été extrapolé sur la fin de l'année conformément à IDW RS HFA 30 Tz. 65.

La dotation aux provisions pour pensions se fait conformément aux probabilités de décès des tables Heubeck 2018 G et compte tenu de la valeur actuelle des droits acquis. Il est fait usage de la disposition transitoire conformément à l'article 67 de la loi introductive au code de commerce allemand (EGHGB) qui permet de répartir sur une période de 15 ans la différence résultant de la loi allemande de modernisation du droit de bilan (BilMoG) pour les provisions pour pensions au 31/12/2009. Les provisions pour pensions qui, pour cette raison, ne figurent pas au bilan se montent à 2 069 kEUR au 31/12/2018 (contre 2 414 kEUR au 31/12/2017). La différence entre la valeur des provisions sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans s'élève à 4 436 kEUR (contre 3 841 kEUR au 31/12/2017). Ce montant ne peut être distribué.

Les actifs d'un montant de 641 kEUR (contre 621 kEUR au 31/12/2017) qui servent uniquement à satisfaire aux engagements au titre des retraites sont hors de portée de tous les autres créanciers et ont donc été compensés avec les dettes conformément à l'article 246 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Ces actifs sont des droits (valeurs de rachat) résultant de réassurances, dont les coûts d'acquisition s'élèvent à 641 kEUR (contre 621 kEUR au 31/12/2017). Les coûts d'acquisition correspondent aux justes valeurs. Le montant de l'exécution des dettes s'établit à 641 kEUR (621 kEUR au 31/12/2017). Les charges d'intérêt de 20 kEUR (20 kEUR en 2017) ont été compensées avec les produits des intérêts pour un montant correspondant.

Par ailleurs, des provisions à hauteur du montant d'exécution nécessaire et jugé raisonnable conformément à l'article 253 paragraphe 1 phrase 2 HGB sont constituées pour les dettes incertaines et les risques de perte sur des opérations en cours. Les provisions dont la durée résiduelle est supérieure à un an sont actualisées au taux du marché moyen des sept dernières années (publié par la Banque Fédérale Allemande) correspondant à leur durée résiduelle, pour autant que cette actualisation soit significative.

Les provisions pour jubilés et travail à temps partiel des plus de 55 ans ont été déterminées sur la base de différentes expertises actuarielles conformément aux tables Heubeck 2018 G. Les provisions pour jubilés ont été constituées compte tenu de la valeur actuelle des droits acquis, d'un taux de fluctuation de 2,5% et d'un taux d'actualisation de 2,32%. Les calculs se sont fondés sur un taux d'actualisation pour une échéance résiduelle moyenne de 15 ans (Article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB). Les provisions pour travail à temps partiel des plus de 55 ans ont été formées compte tenu d'un taux d'actualisation de 0,87% et d'une évolution tendancielle des salaires de 2,5%. L'actualisation des engagements s'est faite compte tenu d'une échéance résiduelle moyenne de deux ans. Les taux d'actualisation se sont fondés sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2018, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 4 HGB, les taux d'intérêt ont été extrapolés sur la fin de l'année.

On applique la méthode de l'actualisation pour calculer une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts.

Il n'est pas probable que les passifs éventuels inscrits au bilan (uniquement des cautions d'un montant de 387 140 kEUR) soient exécutés. Cette estimation se base sur des analyses de la solvabilité des différents emprunteurs. L'utilisation des engagements de crédit irrévocables (d'un montant de 1 263 455 kEUR) se fait sur la base des dispositions contractuelles. Les passifs éventuels et les engagements de crédit irrévocables inscrits au bilan ne contiennent aucun poste significatif.

Pour couvrir le risque lié aux variations du taux d'intérêt, la SaarLB forme des micro-unités d'évaluation. Les unités d'évaluation sous forme d'opérations aller-retour sont également reproduites comme micro-unité d'évaluation aux termes de l'article 254 HGB. Les instruments de base et de couverture sont des dérivés (volume nominal de 4 499 millions d'euros au 31/12/2018 contre 4 914 millions d'euros au 31/12/2017) dont les paramètres de risque déterminants ont été ajustés de manière à ce que les variations de valeur des opérations de base et celles des opérations de couverture se compensent sur la durée totale des opérations. Étant donné qu'il s'agit de relations de couverture parfaites, il n'est procédé ni à une évaluation de l'opération de base ni à une évaluation de l'opération de couverture en ce qui concerne le risque couvert (méthode du gel). L'effectivité de l'unité d'évaluation est déterminée par le principe de la correspondance des éléments critiques (critical term match). Le montant du risque couvert est de 92 621 kEUR au 31 décembre 2018 (contre 112 230 kEUR au 31/12/2017).

Les dérivés du portefeuille des immobilisations ne sont pas inscrits au bilan. Il est tenu compte de ces dérivés dans le calcul d'une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts.

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont régularisés conformément à la période de référence et comptabilisés dans les créances sur les établissements de crédit et les clients ou dans les dettes envers les établissements de crédit et les clients. Les produits et les charges des intérêts des swaps couvrant les risques (nets) sont enregistrés dans les produits des intérêts ou les charges des intérêts.

# Informations sur le bilan

## (4) GÉNÉRALITÉS

Les explications ci-dessous sur les différents postes du bilan se font dans l'ordre d'apparition des postes inscrits au bilan.

## (5) ACTIFS

N° en kEUR	Postes de bilan	31/12/2018	31/12/2017
<b>Pos 3</b>	<b>Créances sur les établissements de crédit</b>		
	Créances sur des entreprises liées	-	-
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	862	1 251
	Créances subordonnées	-	-
	Créances sur des caisses d'épargne affiliées	13 340	217 003
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	170 574	136 535
<b>Pos 4</b>	<b>Créances sur clients</b>		
	Créances sur des entreprises liées	169	324
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	11 818	13 044
	Créances subordonnées	10 000	-
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	3 691 124	3 672 039
<b>Pos 5</b>	<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
	a) Billets de trésorerie		
	ab) d'autres émetteurs		
	négociables en bourse, non cotés en bourse	-	-
	b) Emprunts et obligations		
	ba) d'émetteurs publics		
	négociables en bourse et cotés en bourse	248 565	360 375
	bb) d'autres émetteurs		
	négociables en bourse et cotés en bourse	1 121 572	1 085 835
	négociables en bourse, non cotés en bourse	5 000	5 005
	obligations subordonnées et autres titres à revenu fixe	10 000	10 000
	c) Propres obligations		
	négociables en bourse et cotées en bourse	41 962	3 647
	créances titrisées sur des entreprises liées	-	-
	créances titrisées sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
<b>Pos 6</b>	<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		
	Négociables en bourse, non cotés en bourse	-	-
<b>Pos 9</b>	<b>Actifs fiduciaires</b>		
	Créances sur clients	614	1 690
<b>Pos 12</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
	Voir tableau des immobilisations		
<b>Pos 13</b>	<b>Autres actifs</b>		
	Sont comptabilisés ici pour l'essentiel		
	droits découlant du transfert de bénéfices	332	-
	droits à remboursement d'impôts	1 166	8 621
	cautions constituées auprès d'établissements boursiers	3 261	2 593
	primes pour les opérations sur options	2 035	1 870
<b>Pos 14</b>	<b>Compte de régularisation</b>		
	Régularisation des disagios de dettes et emprunts émis	3 776	3 735
	Régularisation des agios découlant de créances et d'emprunts émis	10 465	11 507

Les participations et les parts détenues dans des entreprises liées ne contiennent pas de parts négociables en bourse.

## Tableau des immobilisations

en kEUR	Coûts d'acquisition et de construction				
	01/01/2018	Entrées	Sorties	Transferts comptables	31/12/2018
Immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	18 763	247	116	-	18 894
Immobilisations incorporelles	11 517	87	-	-	11 604
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	11 136	87	-	-	11 223
Avances et acomptes	381	-	-	-	381
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 478 070	340 619	419 254	-	1 399 435
Actions et autres titres à revenu variable <sup>2)</sup>	519 511	19 460	91 292	-	447 679
Participations	18 547	-	1 187	-	17 360
Parts dans des entreprises liées	325	-	-	-	325
<b>Total</b>	<b>2 046 733</b>	<b>360 413</b>	<b>511 849</b>	<b>-</b>	<b>1 895 297</b>

en kEUR	Amortissements					
	01/01/2018	Entrées	Sorties	Transferts comptables	Acquisitions	31/12/2018
Immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	15 857	766	58	-	-	16 565
Immobilisations incorporelles	7 389	836	-	-	-	8 225
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	7 389	836	-	-	-	8 225
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>3)</sup>	42 550	5 889	10 905	-	777	36 757
Actions et autres titres à revenu variable <sup>2)</sup>	17 063	10 570	4 050	-	106	23 477
Participations	3 178	4	-	-	-	3 182
Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>86 037</b>	<b>18 065</b>	<b>15 013</b>	<b>-</b>	<b>883</b>	<b>88 206</b>

<sup>1)</sup> Utilisés pour les propres activités

- Terrains et bâtiments : 0 kEUR
- Agencements et aménagements : 2 329 kEUR.

<sup>2)</sup> Parts dans des fonds spéciaux ; ajustement des coûts d'acquisition et des amortissements au 01/01/2018 d'un montant de 2 301 kEUR

<sup>3)</sup> Les amortissements et les acquisitions représentent la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

## Indications sur les valeurs comptables et les justes valeurs

en kEUR	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles	2 329	2 906	-	-
Immobilisations incorporelles	3 379	4 128	-	-
Concessions, droit de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	2 998	3 747	-	-
Avances et acomptes	381	381	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres avec charges latentes	312 975	35 304	309 393	34 856
Titres avec réserves latentes	1 047 018	1 400 216	1 065 751	1 439 692
<b>Total</b>	<b>1 359 993</b>	<b>1 435 520</b>	<b>1 375 144</b>	<b>1 474 548</b>
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres avec réserves latentes	132 845	502 449	135 320	506 351
<b>Total</b>	<b>132 845</b>	<b>502 449</b>	<b>135 320</b>	<b>506 351</b>
Participations	14 178	15 369	14 178	15 369
<b>Parts dans des entreprises liées</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>325</b>
<b>Total</b>	<b>14 503</b>	<b>15 694</b>	<b>14 503</b>	<b>15 694</b>
<b>Total</b>	<b>1 513 049</b>	<b>1 960 697</b>	<b>1 524 967</b>	<b>1 996 593</b>

Pour ce qui est de l'évaluation des titres, voir (3) Méthodes comptables et d'évaluation.

Dans les obligations qui sont traitées comme des immobilisations, les charges latentes s'élèvent à 3 582 kEUR (contre 448 kEUR l'année passée). Il n'a pas été réalisé d'amortissement à la valeur minimale car il s'agit de dépréciations temporaires dues exclusivement aux intérêts. Étant donné qu'aucun indice objectif ne laisse penser qu'il s'agit d'une dépréciation due à la solvabilité et que les titres peuvent être conservés jusqu'à l'échéance, la SaarLB part du principe que les titres concernés seront remboursés à la valeur nominale.

Les actions et autres titres à revenu variable, qui sont traités comme des actifs immobilisés, ne contiennent pas de charges latentes.

## Sociétés d'investissement

Les parts ou les actions dans des fonds d'investissement nationaux ou des fonds d'investissement étrangers comparables, indiquées ci-dessous, dépassent un taux de 10% :

	Valeur comptable (VC) 31/12/2018 en kEUR	Valeur du marché (VM) 31/12/2018 en kEUR	Différence (VM-VC) en kEUR	Distribution 2018 en kEUR	Restitution journalière possible	Documents AfA (amortissement pour usure) 2018 en kEUR
<b>Fonds mixtes</b>						
Fonds SaarLB 1	218 028	218 028	-	1 307	Oui	-
<b>Fonds obligataires</b>						
Fonds SBLB	65 136	65 136	-	880	Oui	-
Fonds SBLB 2	63 717	65 211	1 494	1 192	Oui	-
Fonds SBLBHA	30 000	30 175	175	586	Oui	-
<b>Fonds immobiliers</b>						
LBImmoInvest	46 583	46 583	-	1 202	Non	-
<b>Fonds de capital-risque</b>						
AIRFI	0	0	-	-	Non	-

Les fonds mixtes ainsi que les fonds obligataires et les fonds immobiliers sont des fonds spéciaux dans lesquels la SaarLB est le seul porteur de parts.

À la date de clôture des comptes annuels, la possibilité de restitution journalière des parts détenues dans le fonds immobilier LBImmoInvest est limitée en ce sens qu'une prime de reprise est perçue en cas de restitution des parts, que le fonds commun de placement est liquidé en cas de restitution de toutes les parts et/ou que la société peut refuser durant une période limitée de reprendre les parts pour des raisons de liquidité aux fins de protection des investisseurs.

L'Alsace Inter Régio Fonds d'Investissement (AIRFI) est un fonds de capital-risque de droit français. Sur le volume d'investissement, 50% proviennent du secteur public, le reste du secteur privé, comme le prévoient les dispositions réglementaires. Le fonds a principalement investi en Alsace et dans l'est de la France, il existe par ailleurs des engagements dans les zones allemandes et suisses limitrophes. Les sociétés ciblées par ces investissements sont de petites et moyennes entreprises dont les effectifs atteignent au plus 500 salariés et dont le total au bilan ne dépasse pas 75,0 millions d'euros, ces entreprises affichant toutefois un potentiel de croissance. En regard de la situation économique insuffisante du fonds, il a été nécessaire de procéder à des amortissements de la valeur comptable au cours des années passées.

**(6) PASSIFS**

<b>N°</b>	<b>Postes de bilan</b>	<b>31/12/2018 en kEUR</b>	<b>31/12/2017 en kEUR</b>
<b>Pos 1</b>	<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	94 273	105 352
	Dettes envers les caisses d'épargne affiliées	200 731	264 739
<b>Pos 2</b>	<b>Dettes envers les clients</b>		
	Dettes envers les entreprises liées	489	492
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9 545	6 451
<b>Pos 3</b>	<b>Dettes titrisées</b>		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
<b>Pos 4</b>	<b>Passifs fiduciaires</b>		
	Dettes sur les établissements de crédit	553	1 617
	Dettes envers les clients	61	72
<b>Pos 5</b>	<b>Autres dettes</b>		
	Cette position englobe pour l'essentiel les		
	intérêts sur les apports tacites	14 043	14 792
	intérêts sur les dettes subordonnées	783	903
	primes sur options encaissées	12 597	7 748
	impôts et charges sociales à payer	1 857	2 095
	comptes de conversion monétaire	1 794	4 917
<b>Pos 6</b>	<b>Comptes de régularisation</b>		
	Régularisation des agios de dettes et obligations émises	13 293	8 850
	Régularisation des disagios découlant de créances	2 072	1 814
<b>Pos 8</b>	<b>Dettes subordonnées</b>		
	Obligations nominatives	59 800	25 500

### **À propos des dettes subordonnées :**

Ces emprunts ne peuvent être assortis d'une obligation de remboursement avant terme.

Spécification des emprunts dépassant 10 % du montant total des dettes subordonnées :

- Obligation nominative d'un montant de 10,0 millions d'euros, taux d'intérêt 3,175 %, échéance 16/12/2033
- Obligation nominative d'un montant de 10,0 millions d'euros, taux d'intérêt 3,14 %, échéance 21/11/2031

Les dettes subordonnées ont une durée résiduelle supérieure à deux ans pour un montant de 59,8 millions d'euros.

Les charges relatives aux dettes subordonnées s'élèvent à 1 002 kEUR (contre 1 123 kEUR l'année passée).

En cas de procédure d'insolvabilité ou de liquidation, les créanciers des dettes subordonnées ne sont remboursés qu'après satisfaction de tous les créanciers non subordonnés. Les conditions contractuelles ou d'emprunt ne prévoient pas de transformation en capital ou d'autres formes d'engagement.



## (7) VENTILATION DES POSTES DU BILAN PAR DURÉE RÉSIDUELLE

## Actif

N°	Poste de bilan	31/12/2018 en kEUR	31/12/2017 en kEUR
<b>Pos 3b)</b>	<b>Autres créances sur les établissements de crédit</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	272 062	207 992
	entre 3 mois et 1 an	113 615	353 875
	entre 1 an et 5 ans	339	4 576
	supérieure à 5 ans	750	921
<b>Pos 4</b>	<b>Créances sur clients</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	462 945	546 221
	entre 3 mois et 1 an	752 984	817 055
	entre 1 an et 5 ans	3 994 987	2 994 217
	supérieure à 5 ans	5 428 812	5 743 037
	Créances à durée indéterminée	131 723	121 349
<b>Pos 5</b>	<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	261 642	235 313

## Passif

N°	Poste de bilan	31/12/2018 en kEUR	31/12/2017 en kEUR
<b>Pos 1b)</b>	<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	651 978	718 856
	entre 3 mois et 1 an	498 373	689 353
	entre 1 an et 5 ans	1 236 485	1 092 313
	supérieure à 5 ans	1 320 302	1 222 338
<b>Pos 2ab)</b>	<b>Dettes envers les clients – dépôts d'épargne</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	775	238
	entre 3 mois et 1 an	7 855	5 759
	entre 1 an et 5 ans	53	175
	supérieure à 5 ans	-	-
<b>Pos 2bb)</b>	<b>Autres dettes envers les clients</b>		
	inférieure ou égale à 3 mois	772 356	630 251
	entre 3 mois et 1 an	761 955	549 950
	entre 1 an et 5 ans	655 900	683 050
	supérieure à 5 ans	1 649 520	1 639 220
<b>Pos 3a)</b>	<b>Obligations émises</b>		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	467 930	680 407

## (8) IMPÔTS DIFFÉRÉS

La détermination des impôts différés se fonde sur un taux d'imposition de 32,975 %. Les actifs et passifs d'impôt différé se répartissent comme suit sur les différents postes :

en kEUR	2018		2017	
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Créances	18 965		17 436	
Obligations et autres titres à revenu fixe		1 522	-	1 131
Participations	470		392	
Parts dans des entreprises liées	-		-	
Immobilisations corporelles	-		-	
Autres actifs	1 765		1 424	
Dettes envers des établissements de crédit	6 287			
Autres dettes	90		90	
Provisions	4 927		3 467	
Pertes reportées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle	-		-	
<b>Total des impôts différés (compensé)</b>	<b>30 982</b>		<b>21 678</b>	<b>-</b>

## Informations concernant le compte de résultat

Les produits d'intérêts négatifs sur les opérations monétaires résultent des avoirs de réserve dépassant les réserves obligatoires de l'institut auprès de la BCE. Les charges d'intérêts positives sur les opérations bancaires résultent de dépôts à terme ainsi que de dettes à long terme envers des clients. Les produits d'intérêts négatifs et les charges d'intérêts positives sont indiqués dans le compte de résultat comme poste séparé.

Le poste 8 du compte de résultat « Commissions versées » comprend à raison de 3 854 kEUR des commissions apériodiques pour la négociation de crédits qui jusqu'à présent ont été comptabilisés à la date de leur échéance et non à la date de leur formation.

Le poste 10 du compte de résultat « Autres produits d'exploitation » comprend, entre autres, les produits résultant de bénéfices comptables sur options à échéance à raison de 1 279 kEUR, des produits résultant de la reprise de provisions à hauteur de 672 kEUR et le résultat de la conversion des devises étrangères à raison de 208 kEUR.

Sont compris dans le poste 13 du compte de résultat « Autres charges d'exploitation » des amortissements sur options à échéance à raison de 1 176 kEUR ainsi que des intérêts accumulés sur les provisions à long terme dans le domaine du personnel pour un montant de 3 196 kEUR.

Le poste 22 du compte de résultat « Charges extraordinaires » renferme, conformément à l'article 67 EGHGB, le montant annuel résultant de la dotation à des provisions pour pensions ne figurant pas jusqu'à présent au compte de résultat (voir indication 3).

Les impôts sur le revenu et les bénéfices portent à raison de 15 919 kEUR sur le résultat de l'activité courante et à raison de 114 kEUR (comme l'année passée) sur le résultat exceptionnel. Les remboursements d'impôts sur le revenu et les bénéfices d'un montant de 193 kEUR portent sur les années précédentes.

Des explications plus détaillées sur le compte de résultat figurent dans le rapport de gestion.

## Autres informations

### (9) AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice de l'exercice se monte à 23 395 979,46 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 1 des statuts, 10% (au moins) sont affectés à la réserve statutaire sur bénéfices non distribués. Pour l'exercice 2018, il en découle un montant de dotation de 2 339 597,95 euros.

Reste un bénéfice au bilan de 21 056 381,51 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 2 des statuts, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les bénéfices comme suit :

	EUR
Dotation aux autres réserves sur bénéfices non distribués de la SaarLB	11 865 881,51
Distribution des bénéfices sur le capital social	9 190 500,00
	<b>21 056 381,51</b>

### (10) RAPPORT ADDITIONNEL

Les événements significatifs suivants se sont produits après la clôture de l'exercice :

- En relation avec la conclusion d'une transaction importante – portefeuille de financement de navires – la NordLB a annoncé une perte de l'exercice et le non-respect temporaire du ratio des fonds propres de base durs requis par la réglementation. Pour renflouer le capital, il est prévu, entre autres, que le fonds de garantie des banques régionales injecte des capitaux d'un montant maximal de 400 millions d'euros. Sur la base des informations actuellement disponibles, ceci est lié à une obligation de renflouement du fonds de garantie à raison de ce montant. La SaarLB est également concernée au prorata par cette mesure.
- À propos du Brexit, une solution politique est actuellement incertaine. Cette situation pourrait avoir des répercussions sur les opérations sur produits dérivés de la SaarLB. Dans le cadre du règlement EMIR, la banque a compensé une grande partie des swaps de taux d'intérêt conclus via la London Clearing House (LCH). Dans le scénario le plus pessimiste d'un Brexit dur, ces opérations sur produits dérivés seront alors immédiatement exigibles de la part de LCH. Les justes valeurs hors coupon (Clean Fair Values) en résultant seraient – dans l'état actuel – comptabilisées dans le compte de résultat de la période en cours. La reprise de dérivés OTC en contrepartie permettrait cependant à la banque de réagir à cet effet pesant sur le résultat. Globalement, la banque estime que les répercussions potentielles sont gérables. En préparation à un éventuel Brexit dur, la SaarLB a déjà réduit sensiblement le volume de dérivés compensés via LCH au cours de l'année couverte par le présent rapport. Depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, les nouveaux contrats sont compensés exclusivement via Eurex.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie commerciale pour 2019, la banque va renforcer ses sites, notamment pour les opérations avec la clientèle d'entreprises Allemagne. Un centre d'affaires a été inauguré à Trèves en mars 2019.
- Dans le cadre du développement stratégique, la banque explore les possibilités de coopération dans différents champs d'activité. Dans le secteur Clients privés et institutionnels, la banque est en négociation avec un institut du groupe des caisses d'épargne dans le but de lui transférer une partie des opérations de détail. Les négociations se sont concrétisées et

un processus de transfert du sous-portefeuille pourra probablement être engagé au début du deuxième trimestre 2019. D'autres possibilités de coopération sont examinées au niveau des produits, par ex. de la gestion des taux d'intérêt et des risques de change ou encore du commerce extérieur, au sein du groupe financier des caisses d'épargne.

## (11) INFORMATIONS SUR D'AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES NE FIGURANT PAS AU BILAN

### Contrats de location

en kEUR	2018	2017
<b>Futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables (durées résiduelles)</b>	<b>12 556</b>	<b>14 544</b>
inférieure ou égale à 1 an	2 122	2 268
entre 1 an et 5 ans	7 020	7 155
supérieure à 5 ans	3 414	5 121

Les contrats de location portent sur les loyers de biens immobiliers et sur la location d'agencements et d'aménagements. Les contrats de location d'agencements et d'aménagements ont une durée fixe de 4 ou 5 ans ; les contrats de location de biens immobiliers ont une durée illimitée, les paiements de loyers pour un an sont classés dans la catégorie d'échéance « inférieure ou égale à un an ». Il n'y a pas d'options ou de loyers conditionnels.

### Autres obligations financières

Les autres obligations financières portent sur les éléments suivants :

en kEUR	2018	2017
Obligation de versement supplémentaire dans le système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne	-	-
Versements supplémentaires et responsabilités partagées avec d'autres associés	2 482	2 482
Obligations de versements non réclamées	2 200	2 200
Obligations liées à la reprise de participations	-	-
Obligation de paiement envers l'agence fédérale de stabilisation des marchés financiers	3 261	2 593

Depuis 2015, la cotisation annuelle déterminée est à verser à 100 % au système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne (appelé auparavant réserve de garantie des banques régionales). Il n'y a obligation de versement supplémentaire que si la responsabilité est engagée. Pour ce qui est de la NordLB, voir le rapport additionnel.

L'obligation de versement supplémentaire et la co-responsabilité supplémentaire pour d'autres associés découlent de la Loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (GmbHG) et du Code de commerce HGB (droit des sociétés en commandite).

Les obligations de rachat de parts se fondent sur les statuts et les décisions d'augmentation du capital.

L'obligation de paiement vis-à-vis de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers découle de la cotisation annuelle au fonds de restructuration pour l'année de cotisation allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (dite redevance bancaire). 15% de la cotisation annuelle déterminée peuvent se faire sous forme d'obligations de paiement pleinement garanties.

Le montant total des autres obligations financières est de 20 499 kEUR (21 819 kEUR l'année précédente).

## (12) TRANSFERT DE GARANTIES À TITRE DE SÛRETÉ D'ENGAGEMENTS PROPRES

Des actifs d'un montant de 685 782 kEUR ont été transférés à titre de sûreté des engagements :

en kEUR	31/12/2018	31/12/2017
Dettes sur les établissements de crédit	272 337	380 116
<b>Total</b>	<b>272 337</b>	<b>380 116</b>

Le montant total des valeurs comptables des garanties transférées qui doivent être déposées pour participer aux organes de compensation et aux organismes boursiers standardisés s'élève à 128 millions d'euros (contre 132 millions d'euros l'année passée).

3 millions d'euros ont été transférés à titre de garantie pour la redevance bancaire.

## (13) INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DÉRIVÉES INSCRITES AU BILAN À UNE VALEUR AUTRE QUE LA JUSTE VALEUR

Dans le cadre de ses activités commerciales, la banque est principalement exposée aux

- risques de taux d'intérêt
- risques de change
- risques liés aux actions et aux prix
- risques de contrepartie

Il est tenu compte de ces risques en concluant, entre autres, des opérations de couverture.

Les tableaux ci-dessous font état des instruments financiers dérivés utilisés pour ce faire, de leurs montants nominaux, des valeurs de marché et de la ventilation par échéance et contractant au 31 décembre 2018.

Les valeurs de marché prises comme base sont

- les prix de marché pour les contrats négociés en bourse
- les modèles d'évaluation des options reconnus avec des paramètres actuels pour les opérations sur options
- les modèles d'actualisation, y compris les courbes de rendement actuelles, pour les autres opérations sur dérivés

## Représentation des volumes

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives	Valeurs de marché négatives
	2018	2017	2018	2018
<b>Risques de taux d'intérêt</b>				
Swaps de taux d'intérêt	12 843 367	14 321 343	326 886	-236 214
Accords de taux futurs	105 500	70 000	-	-8 020
Caps, floors	714 516	789 777	1 332	-1 616
Contrats à terme	1 416 510	1 763 147	1 322	-1 322
Options sur contrats à terme	-	135 584	-	-
<b>Total des risques liés aux taux d'intérêt</b>	<b>15 079 893</b>	<b>17 079 851</b>	<b>329 540</b>	<b>-247 172</b>
<b>Risques de change</b>				
Opérations de change à terme	120 198	314 356	244	-1 771
Swaps de devises/taux d'intérêt	-	-	-	-
Options sur devises	67 200	6 962	356	-374
- Achats	33 600	3 481	356	-
- Ventes	33 600	3 481	-	-374
Contrats à terme	-	10 069	-	-
<b>Total des risques de change</b>	<b>187 398</b>	<b>331 387</b>	<b>600</b>	<b>-2 145</b>
<b>Actions et autres risques de marché</b>				
Options sur indices	7 506	243 884	344	-344
- Achats	3 753	121 942	344	-
- Ventes	3 753	121 942	-	-344
Options sur actions	-	-	-	-
- Achats	-	-	-	-
- Ventes	-	-	-	-
Contrats à terme	92 358	249 347	870	-870
<b>Actions et autres risques de marché - total</b>	<b>99 864</b>	<b>493 231</b>	<b>1 214</b>	<b>-1 214</b>
<b>Risques liés aux dérivés de crédit</b>				
Acheteur de garantie	-	-	-	-
Vendeur de garantie	-	-	-	-
<b>Total des risques liés aux dérivés de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>15 367 155</b>	<b>17 904 469</b>	<b>331 354</b>	<b>-250 531</b>

**Ventilation par échéance**

en kEUR	Valeurs nominales							
	Risques de taux d'intérêt		Risques de change		Actions et autres risques de marché		Risques liés aux dérivés de crédit	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Durée résiduelle</b>								
inférieure ou égale à 3 mois	618 813	1 087 901	98 730	226 747	99 864	355 201	-	-
inférieure ou égale à 1 an	1 296 078	1 712 610	88 668	92 525	-	138 030	-	-
entre 1 an et 5 ans	6 229 352	6 331 308	-	12 115	-	-	-	-
supérieure à 5 ans	6 935 650	7 948 032	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15 079 893</b>	<b>17 079 851</b>	<b>187 398</b>	<b>331 387</b>	<b>99 864</b>	<b>493 231</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Ventilation par contractant**

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives		Valeurs de marché négatives	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Banques dans les pays de l'OCDE	12 825 174	14 726 315	250 440	280 412	-245 635	-298 786
Organismes publics dans les pays de l'OCDE	333 980	353 944	16 666	17 847	-480	-844
Autres contractants <sup>1)</sup>	2 208 001	2 824 210	64 248	86 487	-4 416	-8 920
<b>Total</b>	<b>15 367 155</b>	<b>17 904 469</b>	<b>331 354</b>	<b>384 746</b>	<b>-250 531</b>	<b>-308 550</b>

<sup>1)</sup> Y compris contrats négociés en bourse

En ce qui concerne les primes sur options payées et reçues, les valeurs comptables se composent des postes « Autres éléments de l'actif » et « Autres dettes ». Ces postes concernent les primes sur options payées à raison de 2 035 kEUR et les primes sur options reçues à hauteur de 12 597 kEUR.

**(14) INFORMATIONS SUR LES MONTANTS NE POUVANT ÊTRE DISTRIBUÉS**

en kEUR	31/12/2018	31/12/2017
<b>Total des montants ne pouvant être distribués</b>	<b>35 429</b>	<b>25 519</b>
Actifs d'impôt différé	30 983	21 678
Différence au niveau des provisions pour pensions	4 436	3 841

Selon l'article 253 paragraphe 6 phrase 2 HGB, la différence entre les provisions pour pensions estimées sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans ne peut être distribuée.

**(15) EFFECTIFS**

En 2018, le nombre de collaborateurs employés par la banque s'élève en moyenne annuelle à 527, dont 82 à la Landesbausparkasse et 8 à la SaarLB France.

**Effectifs moyens au cours de l'année couverte par le présent rapport :**

<b>Moyenne annuelle</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Nombre total de salariés</b>	<b>527</b>	<b>544</b>
dont :		
Landesbausparkasse	82	85
dont hommes	33	36
dont femmes	49	49
SaarLB France	8	7
dont hommes	7	6
dont femmes	1	1
<b>Hommes</b>	<b>258</b>	<b>273</b>
<b>Femmes</b>	<b>269</b>	<b>271</b>
<b>Employés à temps plein</b>	<b>344</b>	<b>421</b>
<b>Employés à temps partiel</b>	<b>183</b>	<b>123</b>
<b>Apprentis</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

**(16) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les rémunérations des membres du Comité de direction se sont élevées au total à 1 753 kEUR durant l'exercice 2018 (contre 2 002 kEUR l'année passée), celles des membres du Conseil d'administration à 284 kEUR (contre 289 kEUR l'année passée).

Les engagements en matière de pension pour d'anciens membres du Comité de direction et leurs ayants droits s'élèvent à 26 535 kEUR au 31 décembre 2018. 24 650 kEUR sont provisionnés sur la base des dispositions transitoires de la loi sur la modernisation du droit de bilan. Les prestations de retraite courantes se sont élevées à 1 826 kEUR.

**(17) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

<b>en kEUR</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Vérifications des comptes	888	1 029
Autres activités d'approbation	179	117
Prestations de conseil fiscal	-	-
Autres prestations	126	1 202
<b>Total</b>	<b>1 193</b>	<b>2 348</b>

À l'opposé de l'année passée, le contrôle des comptes-titres/WpHG (loi allemande sur les transactions boursières) a été affecté aux Autres activités d'approbation et non aux Vérifications des comptes. Le chiffre de l'année passée a été ajusté.

Les autres activités d'approbation concernent :

- le contrôle au titre de l'article 89 paragraphe 1 phrase 1 WpHG (contrôle des comptes-titres/WpHG)
- un contrôle de gestion économique de la déclaration pour la deuxième série d'opérations ciblées de refinancement à long terme du système euro (« TLTRO-II »)
- des contrôles de gestion économique en relation avec le suivi des risques réalisé par le système de garantie du groupe financier des caisses d'épargne et avec le calcul synthétique selon l'article 49 paragraphe 3 alinéa a point iv en relation avec le CRR



- un contrôle de gestion économique selon le paragraphe V n° 11 (1) AGB (Conditions Générales)/ Banque Fédérale Allemande

Les autres prestations englobent principalement des prestations en relation avec le projet FinRep, avec le montant de la cotisation DSGV et avec la fonction de dépositaire ainsi qu'un échange sur différents complexes thématiques avec des entreprises municipales et similaires.

## (18) PRESTATIONS FOURNIES À DES TIERS

Les prestations fournies à des tiers au titre de l'administration et de la médiation ne jouent qu'un rôle secondaire.

## (19) OPÉRATIONS DE MISE EN PENSION ET EMPRUNTS DE TITRES

Dans le cadre de véritables opérations de mise en pension, des emprunts dont la valeur comptable s'élève à 20 398 kEUR ont été mis en pension. Dans le cadre des emprunts de titres, la valeur nominale des titres empruntés s'est élevée à 251 400 kEUR (contre 88 000 kEUR l'année passée).

## (20) COMPTE DE COUVERTURE POUR LES OPÉRATIONS HYPOTHÉCAIRES ET L'OCTROI DE CRÉDITS COMMUNAUX

### Poursuite de l'ancien encours selon l'article 51 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG)

en kEUR	2018	2017
<b>Opérations hypothécaires</b>		
Engagements dont la garantie est imposée par la loi		
Titres hypothécaires	-	-
dont :		
obligations au porteur	-	-
obligations nominatives	-	-
Valeurs de couverture	-	-
dont :		
titres d'émetteurs publics	-	-
créances sur les établissements de crédit	-	-
créances sur clients	-	-
<b>Excédent de couverture</b>	-	-
<b>Octroi de crédits communaux</b>		
Engagements dont la garantie est imposée par la loi		
Titres publics	56 400	68 956
dont :		
obligations au porteur	-	-
obligations nominatives	56 400	68 956
Valeurs de couverture	77 196	89 506
dont :		
titres d'émetteurs publics	-	-
créances sur les établissements de crédit	3 000	3 000
créances sur clients	74 196	86 506
<b>Excédent de couverture</b>	<b>20 796</b>	<b>20 550</b>

## Nouvel encours

Couverture nominale et actualisée

### Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 1 et 3 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG) Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	454,50	404,00	462,06	407,96	413,24	365,84
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	678,80	745,12	714,18	780,22	646,05	712,51
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	49,35 %	84,43 %	54,56 %	91,25 %	56,34 %	94,76 %

### Titres publics

Article 28 (1) n° 1 et 3 PfandBG Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	2 210,80	2 033,40	2 343,62	2 140,26	1 940,34	1 758,59
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	2 981,81	2 851,71	3 226,14	3 070,22	2 695,57	2 572,72
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	34,87 %	40,24 %	37,66 %	43,45 %	38,92 %	46,29 %

### Profil des échéances des obligations hypothécaires et périodes à taux fixe des masses de couverture

Au 31/12/2018, le profil des échéances des obligations hypothécaires en circulation et des périodes à taux fixe de la masse de couverture se présente comme suit :

\* La valeur actualisée du risque et le stress monétaire sont déterminés de manière statique.

**Titres hypothécaires**

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2018	2017	2018	2017
inférieure ou égale à 6 mois	0,50	25,00	45,05	107,67
de 6 mois à 12 mois	25,00	10,00	61,40	96,67
de 12 mois à 18 mois	25,00	0,50	41,73	9,52
de 18 mois à 2 ans	44,00	25,00	21,66	61,45
de 2 ans à 3 ans	66,00	69,00	73,06	83,84
de 3 ans à 4 ans	30,00	66,00	111,64	44,80
de 4 ans à 5 ans	70,00	30,00	96,20	83,77
de 5 ans à 10 ans	194,00	178,50	219,02	252,79
supérieure à 10 ans	0,00	0,00	9,04	4,59

**Titres publics**

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2018	2017	2018	2017
inférieure ou égale à 6 mois	50,00	46,60	186,87	160,16
de 6 mois à 12 mois	55,00	25,00	122,05	125,61
de 12 mois à 18 mois	67,00	50,00	83,43	117,19
de 18 mois à 2 ans	110,00	55,00	154,33	115,53
de 2 ans à 3 ans	246,00	177,00	233,18	227,94
de 3 ans à 4 ans	123,50	166,00	247,93	210,42
de 4 ans à 5 ans	126,00	123,50	149,71	223,06
de 5 ans à 10 ans	672,00	659,50	863,85	807,96
supérieure à 10 ans	761,30	730,80	940,46	863,84

**Ventilation du registre des hypothèques**

Répartition des valeurs de couverture par catégorie (en millions d'euros)	2018	2017
inférieure ou égale à 300 kEUR	0,81	1,32
de 300 kEUR à 1 million d'euros	13,26	11,28
de 1 million d'euros à 10 millions d'euros	356,10	342,72
plus de 10 millions d'euros	280,63	347,80

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (I) (Article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros)	2018	2017
résidentiel	22,05	22,77
commercial	628,75	680,35

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (II) (Article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros) État	Date de référence	Appartements en copropriété	Maisons individuelles et jumelées	Immeubles collectifs	Bureaux	Bâti-ments commerciaux	Bâti-ments industriels	Autres bâti-ments à usage commercial	Nouvelles constructions incomplètes, pas encore productives	Chantiers	Total
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2018	15,50	0,00	6,55	32,51	261,04	0,00	150,07	0,00	0,00	<b>465,67</b>
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2017	0,00	0,00	22,77	47,04	252,75	0,00	162,45	0,00	0,00	<b>485,00</b>
France, y compris Monaco	31/12/2018	0,00	0,00	0,00	123,84	39,79	0,00	21,50	0,00	0,00	<b>185,13</b>
France, y compris Monaco	31/12/2017	0,00	0,00	0,00	153,24	46,69	0,00	18,18	0,00	0,00	<b>218,11</b>
<b>Total</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>15,50</b>	<b>0,00</b>	<b>6,55</b>	<b>156,35</b>	<b>300,83</b>	<b>0,00</b>	<b>171,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650,80</b>
<b>Total</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22,77</b>	<b>200,28</b>	<b>299,44</b>	<b>0,00</b>	<b>180,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>703,11</b>

Article 28 (2) n° 2 PfandBG (en millions d'euros)	Montant total des prestations en retard d'au moins 90 jours		Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance	
	2018	2017	2018	2017
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Ventilation du registre des valeurs de couverture pour les titres publics

Article 28 (3) n° 1 PfandBG Montant total des créances utilisées par catégorie (en millions d'euros)	2018	2017
inférieur ou égal à 10 millions d'euros	657,40	610,66
de 10 millions d'euros à 100 millions d'euros	1 733,73	1 705,79
supérieur à 100 millions d'euros	590,68	535,26

Article 28 (3) n° 2 PfandBG Montant total des créances utilisées par État et catégorie de débiteurs (en millions d'euros)	Date de référence	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	Garanties comprises pour des raisons de promotion des exportations
		dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par		
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2018	10,00	0,00	76,53	148,00	1 726,45	139,65	7,11	0,00	<b>2 107,74</b>	0,00
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2017	10,00	0,00	68,29	193,26	1 648,19	116,46	3,66	0,00	<b>2 039,87</b>	0,00
France y compris Monaco	31/12/2018	46,99	0,00	0,00	0,00	766,65	0,00	60,43	0,00	<b>874,07</b>	0,00
France y compris Monaco	31/12/2017	47,67	0,00	0,00	0,00	736,00	0,00	28,18	0,00	<b>811,84</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>56,99</b>	<b>0,00</b>	<b>76,53</b>	<b>148,00</b>	<b>2 493,10</b>	<b>139,65</b>	<b>67,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2 981,81</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>57,67</b>	<b>0,00</b>	<b>68,29</b>	<b>193,26</b>	<b>2 384,19</b>	<b>116,46</b>	<b>31,84</b>	<b>0,00</b>	<b>2 851,71</b>	<b>0,00</b>

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total des presta- tions en retard d'au moins 90 jours (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Répartition des valeurs de couverture Part dans le montant total des obligations hypothécaires en circulation (nominale)	2018		2017	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
<b>Masse de couverture totale</b>	<b>2 981,81</b>	<b>134,87 %</b>	<b>2 851,71</b>	<b>140,24 %</b>
dont couverture ordinaire au titre de l'article 20 (1) PfandBG	2 981,81	134,87 %	2 851,71	140,24 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 4 (1) PfandBG	66,00	2,99 %	66,00	3,25 %
dont autre couverture au titre de l'article 20 (2) PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %

## Autres valeurs de couverture

### Titres hypothécaires

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 19 (1) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 2 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 3 PfandBG		Total			
	2018	2017	Total		dont obligations sécuri- sées au sens de l'article 129 du règlement n° 575/2013/UE		2018	2017	2018	2017
République Fédérale d'Allemagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,00	42,00	28,00	42,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28,00</b>	<b>42,00</b>	<b>28,00</b>	<b>42,00</b>

### Titres publics

Article 28 (1) n° 4 et 5 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 20 (2) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 20 (2) n° 2 PfandBG		Total			
	2018	2017	Total		dont obligations sécurisées au sens de l'article 129 du règlement n° 575/2013/UE		2018	2017
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Caractéristiques des titres hypothécaires émis

### Titres hypothécaires

<b>Article 28 (1) n° 8 PfandBG - Montant total des créances dépassant les limites (en millions d'euros)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Article 19 (1) n° 2 PfandBG	0,00	0,00
Article 19 (1) n° 3 PfandBG	0,00	0,00

<b>Article 28 (1) n° 9 PfandBG Indicateurs</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	78,51 %	72,04 %
Pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe	100,00 %	100,00 %

<b>Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère</b>	<b>Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture</b>		<b>Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation</b>		<b>Taux de change</b>		<b>Valeur actualisée nette en devise étrangère</b>		<b>Valeur actualisée nette en euros</b>	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
En millions d'euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Autres indices</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	
Article 28 (1) n° 7 PfandBG – montant total des créances dépassant les limites de l'article 13 (1) PfandBG	En millions d'euros	0,00	0,00
Article 28 (1) n° 11 PfandBG – moyenne pondérée par les volumes de l'âge des créances (période écoulée depuis l'octroi du crédit - seasoning)	Ans	4,75	4,50
Article 28 (2) n° 3 PfandBG – quotité de financement moyenne pondérée	%	53,98 %	53,89 %
Couverture ordinaire (nominale)	En millions d'euros	650,80	703,12
Part dans le nombre total en circulation	%	143,19 %	174,04 %

### Titres publics

<b>Article 28 (1) n° 8 PfandBG Montant total des créances dépassant les limites (en millions d'euros)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00

<b>Article 28 (1) n° 9 PfandBG Indices</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	73,55 %	73,44 %
Pourcentage des titres hypothécaires à revenu fixe	92,76 %	94,59 %

Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère	Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture		Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation		Taux de change		Valeur actualisée nette en devise étrangère		Valeur actualisée nette en euros	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
En millions d'euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### Pourcentage de dérivés

Comme l'année passée, il n'existait pas de dérivés au cours de l'année couverte par le présent rapport.

### Nombre des ventes forcées et des mises sous séquestre ainsi que nombre des reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, il n'y a pas eu, comme l'année passée, de ventes forcées ni de mises sous séquestre, ni de reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

### Montant total des arriérés en intérêts

Hypothèques	Montant en kEUR			
	Résidentiel		Commercial	
	2018	2017	2018	2017
Montant total des arriérés en intérêts	-	-	-	-

## (21) PARTS DÉTENUES PAR LA SAARLB

Le tableau ci-dessous fait état des parts détenues par la SaarLB conformément à l'article 285 paragraphe 11 HGB – pour autant qu'elles ne soient pas secondaires (article 286 paragraphe 3 phrase 1 n° 1 HGB), au 31/12/2018.

N°	Nom et siège de la société	Capitaux propres en kEUR	Part détenue dans le capital en %	Résultat du dernier exercice en kEUR	
1	LBS Vertriebs GmbH, Sarrebruck*	25	100,00	194	(2017)
2	LBS Immobilien GmbH, Sarrebruck*	300	100,00	3	(2017)
3	TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH, Berlin	21	50,00	2	(2017)
4	TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co Objekt Berlin KG, Berlin	/ 6 479	47,01	185	(2017)
5	Gekoba-Gesellschaft für Gewerbe- und Kommunalbauten mbH, Sarrebruck	6 452	38,00	54	(2017)
6	Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	7 402	33,33	/ 72	(2017)
7	Saarländische Wagnisfinanzierungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	5 419	30,43	/ 915	(2017)
8	GSW-Saarländische Wohnungsbaugesellschaft mbH, Sarrebruck	9 369	28,57	372	(2017)
9	NBV Beteiligungs GmbH, Hanovre	12 495	21,33	2 213	(2017)
10	Deutsche Crowdinvest GmbH, Sarrebruck	564	20,00	/ 36	(2017)
11	Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck	65 474	19,34	1 009	(2017)
12	Artelis S A , Luxembourg	39 002	10,00	2 928	(2017)
13	S-Partner Kapital AG, Munich	9 403	9,31	221	(2017)
14	Bayern Mezzaninekapital GmbH & Co KG Unternehmensbeteiligungsgesellschaft, Munich	31 797	8,33	3 279	(2017)

\* Participation de la LBS

Dans la grande société de capitaux indiquée ci-dessous, la quote-part des droits de vote est supérieure à 5% :

- Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

Des contrats de transfert des résultats ont été conclus avec les entreprises n° 1 et 2.

La SaarLB est associée indéfiniment responsable dans l'entreprise ci-dessous :

- GLB GmbH & Co. OHG, An der Welle 4, 60422 Francfort-sur-le Main



**(22) ORGANES ADMINISTRATIFS DE LA SAARLB****Conseil d'administration****Jan-Christian Dreesen**

Vice-président du Comité  
de direction  
FC Bayern München AG  
Président

**Cornelia Hoffmann-  
Bethscheider**

Présidente  
Sparkassenverband Saar  
Vice-présidente

**Jürgen Barke**

Secrétaire d'État  
Ministère de l'Économie, du Travail,  
de l'Énergie et des Transports, Sarre  
(depuis le 16/07/2018)

**Sarah Bennoit**

Employée de banque  
Landesbank Saar  
(depuis le 16/07/2018)

**Stefan Crohn**

Ministère des Finances de  
Rhénanie-Palatinat

**Thomas Klein**

Employé de banque  
Landesbank Saar

**Klaus Meiser**

Membre  
du Parlement de la Sarre  
(jusqu'au 31/03/2018)

**Fred Metzken**

Gérant  
SHS Struktur-Holding-Stahl  
Beteiligungs-gesellschaft mbH

**Anke Rehlinger**

Ministre  
Ministère de l'Économie, du Travail, de  
l'Énergie et des Transports, Sarre  
(jusqu'au 15/07/2018)

**Thomas Roß**

Employé de banque  
Landesbank Saar

**Daniela Schlegel-Friedrich**

Présidente du Conseil Général  
District de Merzig-Wadern

**Ralph Singer**

Employé de banque  
Landesbank Saar  
(jusqu'au 15/07/2018)

**Peter Strobel**

Ministre  
Ministère des Finances et des Affaires  
Européennes, Sarre  
(depuis le 13/04/2018)

**Stephan Toscani**

Président  
Parlement de la Sarre  
(jusqu'au 28/02/2018)

**Luzia Welter**

Employée de banque  
Landesbank Saar

**Prof. Dr. Wolfgang Wegener**

Membre du Comité de direction  
Becker Mining Systems AG  
(depuis le 16/07/2018)

Délégué de l'autorité de surveillance :

**Dominik Becker**

Ministère de l'Économie, du Travail,  
de l'Énergie et des Transports, Sarre

Les indications entre parenthèses se réfèrent uniquement à l'activité au sein du Conseil d'administration de la SaarLB.

**Comité de direction**

**Dr. Thomas Bretzger**

Président du Comité de direction

**Gunar Feth**

Vice-président du Comité de direction

**Frank Eloy**

Membre du Comité de direction

**Dr. Matthias Böcker**

Membre du Comité de direction

**(23) RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES ET PERSONNES LIÉES**

Les entreprises et personnes liées sont considérées en tant que telles à partir du moment où une partie peut contrôler l'autre partie directement ou indirectement ou influencer considérablement ses activités ou ses décisions. Les entreprises et les personnes liées à la SaarLB au 31/12/2018 sont les suivantes :

- le Land de Sarre ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- toutes les filiales des co-entreprises du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales et co-entreprises des filiales du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- les filiales et entreprises associées de la SaarLB,
- toutes les co-entreprises et entreprises associées des filiales de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales des entreprises associées de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- le Sparkassenverband Saar ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- les personnes occupant un poste à haute responsabilité dont les membres de la famille et les sociétés peuvent être contrôlés ou considérablement influencés ou détiennent des droits de vote importants dans les sociétés de ces personnes occupant un poste à haute responsabilité. Ces personnes sont responsables directement ou indirectement de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SaarLB. En font partie les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB et les membres proches de leurs familles respectives.
- l'organisme responsable des plans de retraite dont les collaborateurs de la SaarLB peuvent bénéficier une fois leur activité professionnelle terminée.

La SaarLB entretient des relations commerciales avec ces entreprises et personnes liées. Les activités commerciales avec ces entreprises et personnes s'effectuent normalement et les conditions sont les mêmes que pour des activités comparables menées avec un tiers à la même période, y compris les taux d'intérêt et les garanties. Ces activités n'ont été sujettes ni à de hauts risques en matière de rentrées de fonds ni à d'autres propriétés défavorables.

La liste des principales sociétés associées de la SaarLB est mentionnée dans le relevé des parts détenues, voir annexe n° (21).

Le montant total des crédits accordés aux membres du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la SaarLB et des apports versés se présente de la manière suivante :

en kEUR	2018	2017
<b>Créances</b>	<b>335</b>	<b>789</b>
Membres du Comité de direction de la SaarLB	18	21
Personnes occupant un poste à haute responsabilité	20	45
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	297	723
<b>Dettes</b>	<b>566</b>	<b>617</b>
Membres du Comité de direction de la SaarLB	136	207
Personnes occupant un poste à haute responsabilité	134	102
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	296	308

Les membres de famille ont versé des apports de 142 kEUR (contre 148 kEUR l'année passée) à la SaarLB.

#### **(24) MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DE COLLABORATEURS DANS DES ORGANES DE SURVEILLANCE PRÉVUS PAR LA LOI**

Au cours de la période couverte par le présent rapport, il existait les mandats suivants dans des organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux (y compris tous les établissements de crédit, quelle que soit leur forme juridique), tels que prévus par la loi :

##### **Frank Eloy**

Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck  
 mediserv Bank GmbH, Sarrebruck

## Déclaration des représentants légaux

Nous assurons que, conformément aux principes comptables applicables, les comptes annuels reflètent bien le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Landesbank Saar et que le rapport de gestion expose fidèlement l'évolution des affaires et les résultats réalisés ainsi que la situation de la Landesbank Saar, qu'il donne une image fidèle de la réalité et que les principaux risques et opportunités de l'évolution probable de la Landesbank Saar y sont décrits.

Sarrebruck, le 21 mars 2019

Landesbank Saar

Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

# Annexe aux comptes annuels

## Publication selon l'article 26a paragraphe 1 phrase 2 de la loi portant réglementation du crédit (KWG)

La SaarLB exploite une filiale en France dont le siège est à Strasbourg et à laquelle sont affectés plusieurs « Centres d'Affaires ».

Il convient de fournir les informations suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Désignation de l'entreprise	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar
Type d'activité	Exercice d'opérations bancaires	Exercice d'opérations bancaires	Négociation d'opérations de crédit	Négociation d'opérations de crédit
Situation géographique	Allemagne	Allemagne	France	France
Chiffre d'affaires <sup>1)</sup>	302 432	302 128	3 911	4 114
Nombre des salariés en équivalents temps plein	454,5	487,7	8,0	7,0
Bénéfices avant impôts <sup>1)</sup>	38 895	50 077	379	387
Impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	15 721	38 405	119	138
Aides publiques obtenues	-	-	-	-

<sup>1)</sup> en kEUR

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des produits des intérêts et des commissions ainsi que des autres produits d'exploitation. La LBS est comprise dans la Landesbank Saar Deutschland.

# Attestation du commissaire aux comptes indépendant

À la Landesbank Saar, Sarrebruck

## ATTESTATION SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

### Opinions

Nous avons contrôlé les comptes annuels de la Landesbank Saar, Sarrebruck, qui se composent du bilan au 31 décembre 2018, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie concernant l'exercice débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant au 31 décembre 2018 ainsi que des annexes, y compris de la présentation des méthodes comptables et d'évaluation. Par ailleurs, nous avons vérifié le rapport de gestion de la Landesbank Saar, Sarrebruck, pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Selon les enseignements que nous avons tirés du contrôle, nous estimons que

- les comptes annuels ci-joints satisfont dans leurs aspects essentiels aux règles commerciales allemandes et donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Landesbank Saar au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 et que
- le rapport de gestion ci-joint donne dans l'ensemble une image fidèle de la situation de l'établissement. Dans ses aspects essentiels, le présent rapport de gestion est en accord avec les comptes annuels, est conforme aux dispositions réglementaires allemandes et présente de manière pertinente les risques liés à l'évolution future et les atouts dont dispose la banque.

Conformément à l'article 322 paragraphe 3 phrase 1 HGB, nous déclarons par la présente que nos travaux de vérification n'ont suscité aucune objection à la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

### Base de nos opinions

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 317 HGB et au règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (n° 537/2014), dans le respect des principes comptables de l'institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer IDW) en matière de vérification des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et de ces principes est décrite en détail dans le paragraphe « Responsabilité du commissaire aux comptes pour la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre attestation. Nous sommes indépendants de l'entreprise en conformité avec les dispositions du droit européen, du droit commercial allemand et du droit professionnel et avons satisfait aux autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. Conformément à l'article 10 paragraphe 2 point f) du règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, nous déclarons en outre ne pas avoir fourni de services autres que d'audit interdits visés à l'article 5 paragraphe 1 de ce règlement. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons obtenus lors de nos travaux de vérification sont suffisants et aptes pour servir de base aux opinions que nous émettons sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

### **Sujets particulièrement importants dans la vérification des comptes annuels**

Les sujets particulièrement importants pour nos travaux sont ceux qui, à notre appréciation, sont les plus significatifs dans notre vérification des comptes annuels pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. En relation avec nos travaux de vérification des comptes annuels, ces sujets ont été pris en compte globalement et dans la formation de notre opinion ; nous n'émettons pas d'opinion distincte sur ces sujets.

Nous estimons que le sujet le plus significatif dans le cadre de nos vérifications était le suivant :

#### **1** valeur des créances dans les opérations de crédit avec les clients

Nous avons structuré la présentation de ce sujet particulièrement important pour le contrôle comme suit :

- 1** Sujet et description du problème
- 2** Méthode de vérification et enseignements tirés
- 3** Renvoi à des informations plus détaillées

Nous vous présentons ci-dessous le sujet le plus important pour nos travaux de vérification :

#### **1 Valeur des créances dans les opérations de crédit avec les clients**

**1** Les comptes annuels de la Landesbank Saar affichent au poste du bilan « Créances clients » des créances provenant de crédits d'un montant de 10 771,5 millions d'euros (soit 72,2 % du total du bilan). Au 31 décembre 2018, il existe pour le portefeuille de crédits des provisions pour risques inscrites au bilan et se composant de corrections de valeur individuelle et de provisions forfaitaires. Le montant de la provision pour risques dans les opérations de crédits avec les clients est déterminé notamment par les estimations émises par les représentants légaux quant aux futures défaillances sur les crédits, la structure et la qualité des portefeuilles de crédit et les facteurs économiques généraux. Le montant des corrections de valeur individuelle pour les créances sur clients correspond à la différence entre le montant du crédit encore dû et la plus faible valeur qui doit lui être appliquée à la date d'établissement des comptes annuels. Il est tenu compte des sûretés existantes. Les corrections de valeur dans les opérations de crédit avec les clients sont d'une part très importantes pour le patrimoine et les résultats de la Landesbank Saar en regard de leur montant et sont d'autre part liées à de grandes marges d'appréciation des représentants légaux. Par ailleurs, les paramètres d'évaluation utilisés, accompagnés d'incertitudes notables, ont un impact important sur la formation et/ou le montant de corrections de valeur individuelle éventuellement nécessaires. Dans ce contexte, ce sujet a revêtu une importance particulière dans le cadre de notre vérification.

**2** Dans le cadre de nos travaux de vérification, nous avons dans un premier temps évalué l'adéquation de la conception des contrôles dans le système de contrôle interne pertinent de la Landesbank Saar et testé le bon fonctionnement de ces contrôles. À cet effet, nous avons tenu compte de l'organisation commerciale, des systèmes informatiques et des méthodes d'évaluation importantes. Par ailleurs, nous avons évalué les créances clients, y compris l'adéquation de valeurs estimées, sur la base d'échantillons d'engagements de crédit. Nous avons apprécié, entre autres, les documents dont dispose la Landesbank Saar sur la situation financière des emprunteurs et sur la valeur des sûretés. Nous avons



également apprécié les méthodes de calcul appliquées par la Landesbank Saar ainsi que les hypothèses et paramètres sous-jacents pour évaluer les corrections de valeur individuelle et forfaitaire formées. Sur la base des opérations de contrôle que nous avons effectuées, nous avons pu nous persuader dans l'ensemble de l'adéquation des hypothèses posées par les représentants légaux dans le cadre de leur vérification de la valeur du portefeuille de crédits ainsi que de l'adéquation et de l'efficacité des processus mis en place par la Landesbank Saar.

- 3** Les informations de la Landesbank Saar sur la provision pour risque dans les opérations de crédit avec les clients figurent dans les annexes au paragraphe (3) Méthodes comptables et d'évaluation.

### **Autres informations**

Les représentants légaux sont responsables des autres informations. Le rapport non financier distinct établi au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB et le rapport financier seront probablement mis à notre disposition après la date de l'attestation.

Nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion ne portent pas sur les autres informations ; en conséquence, nous n'émettons d'opinion ni ne tirons de conclusion, sous quelque forme que ce soit, quant à ces dernières.

En relation avec notre vérification, nous sommes tenus de lire les autres informations et d'apprécier si elles

- présentent des incohérences importantes par rapport aux comptes annuels, au rapport de gestion ou aux connaissances que nous avons obtenues lors de notre vérification ou
- semblent mal présentées sur des aspects essentiels.

### **Responsabilité des représentants légaux et du conseil d'administration quant aux comptes annuels et au rapport de gestion**

Les représentants légaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels qui répondent dans tous les aspects essentiels aux dispositions du droit commercial allemand. Ils doivent également veiller à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'établissement. Les représentants légaux sont également responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires en conformité avec les principes comptables allemands pour établir des comptes annuels exempts de déclarations erronées importantes – voulues ou non.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels, les représentants légaux sont responsables de l'évaluation de la capacité de l'établissement à poursuivre les activités commerciales. Ils doivent en outre indiquer les sujets importants en relation avec la poursuite des activités commerciales. Ils ont également pour tâche de faire le bilan de la poursuite des activités commerciales sur la base du principe comptable, pour autant que des conditions de fait ou de droit ne s'y opposent pas.

Par ailleurs, les représentants légaux sont responsables de l'élaboration du rapport de gestion qui donne globalement une image fidèle de la situation de l'établissement et est en conformité sur tous les aspects essentiels avec les comptes annuels, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future. Enfin, les représentants légaux ont pour responsabilité de prendre les

dispositions et mesures (systèmes) qu'ils jugent nécessaires pour mettre au point un rapport de gestion en conformité avec les dispositions réglementaires allemandes à appliquer et pour apporter suffisamment d'éléments probants pour les déclarations faites dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est responsable de la surveillance du processus de reddition des comptes de l'établissement aux fins de mise au point des comptes annuels et du rapport de gestion.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes quant à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion**

Notre objectif est de pouvoir dire avec une sécurité suffisante si les comptes annuels, dans leur ensemble, sont exempts de présentations erronées essentielles – voulues ou non – et si le rapport de gestion donne globalement une image fidèle de la situation de l'établissement, est conforme sur tous les points essentiels aux comptes annuels et aux enseignements tirés du contrôle, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future, et enfin de délivrer une attestation contenant nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion.

Une sécurité suffisante représente un niveau de sécurité élevé, mais ne garantit pas qu'un contrôle effectué en conformité avec l'article 317 HGB et avec le règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, compte tenu des principes comptables allemands définis par l'institut des experts-comptables (IDW), permette toujours de détecter une présentation erronée essentielle. Les présentations erronées peuvent résulter d'infractions ou d'inexactitudes et doivent être jugées essentielles si l'on peut raisonnablement supposer qu'elles impactent, individuellement ou conjointement, les décisions économiques prises par des destinataires sur la base des présents comptes annuels et du rapport de gestion.

Durant le contrôle, nous faisons preuve d'une conscience professionnelle et conservons une attitude critique. Par ailleurs, nous

- identifions et évaluons les risques liés à des présentations erronées importantes – voulues ou non – dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion, planifions et réalisons des opérations de contrôle pour réagir à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et aptes à servir de base à nos opinions. Le risque de ne pas déceler de présentations erronées importantes est plus élevé en cas d'infractions qu'en cas d'inexactitudes, car les infractions peuvent englober une action frauduleuse, des falsifications, des informations incomplètes voulues, des présentations trompeuses et/ou la neutralisation des systèmes de contrôle internes ;
- comprenons mieux les systèmes de contrôle internes importants pour la vérification des comptes annuels et des dispositifs et mesures jouant un rôle important dans la vérification du rapport de gestion pour planifier des opérations de contrôle qui soient appropriées aux circonstances en présence, sans toutefois avoir pour objectif d'émettre vis-à-vis de l'établissement une opinion sur l'efficacité de ces systèmes ;
- évaluons l'adéquation des méthodes de reddition des comptes appliquées par les représentants légaux ainsi que la viabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux et des informations qui y sont liées ;

- tirons des conclusions sur l'adéquation du principe comptable de poursuite de l'activité commerciale, utilisé par les représentants légaux, et évaluons sur la base des éléments probants que nous avons obtenus s'il existe une incertitude majeure en relation avec des événements ou des circonstances susceptibles de soulever des doutes significatifs quant à la capacité de l'établissement à poursuivre l'activité commerciale. Si nous estimons qu'il existe une incertitude majeure, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans l'attestation sur les informations correspondantes figurant dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion respective. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants que nous avons recueillis jusqu'à la date de notre attestation. Des événements ou circonstances dans le futur peuvent cependant entraver la capacité de la Landesbank Saar à poursuivre son activité ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des comptes annuels, ainsi que les informations ; nous évaluons également si les transactions et les événements à la base des comptes annuels sont présentés de manière à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'établissement ;
- évaluons la conformité du rapport de gestion avec les comptes annuels, son respect des dispositions réglementaires et l'image donnée de la situation de l'établissement ;
- réalisons des opérations de contrôle sur les informations présentées par les représentants légaux dans le rapport de situation en ce qui concerne l'évolution future. Sur la base d'un nombre suffisant d'éléments probants adéquats, nous retraçons les hypothèses importantes de l'évolution future, posées par les représentants légaux, et évaluons si les informations sur les perspectives d'avenir sont déterminées dans les règles de l'art à partir de ces hypothèses. Nous n'émettons pas de propre opinion sur les informations données quant aux perspectives d'avenir ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. Il existe un risque important et inévitable que des événements futurs divergent fortement des indications données sur les perspectives d'avenir.

Nous examinons avec les responsables de la surveillance entre autres, l'ampleur prévue et le calendrier du contrôle ainsi que les principales constatations du contrôle, y compris d'éventuelles lacunes dans le système de contrôle interne que nous observons lors de notre contrôle.

Nous déclarons vis-à-vis des responsables de la surveillance avoir respecté les exigences pertinentes en matière d'indépendance et examinons avec eux toutes les relations et autres sujets dont on peut raisonnablement supposer qu'ils ont un impact sur notre indépendance, ainsi que les mesures de protection prises.

Parmi les sujets que nous avons examinés avec les responsables de la surveillance, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants pour le contrôle des comptes annuels sur la période couverte par le présent rapport et qui sont donc les sujets particulièrement importants pour le contrôle. Nous décrivons ces faits dans l'attestation à moins que des lois ou autres dispositions réglementaires s'opposent à la publication des faits.

## **AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES**

### **Autres indications conformément à l'article 10 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public**

Nous avons été élus commissaires aux comptes le 18 octobre 2017 par l'Assemblée générale. Nous avons été mandatés par le Comité de direction en date du 12 mars 2018. Nous travaillons sans interruption depuis l'exercice 1941 comme commissaires aux comptes de la Landesbank Saar, Sarrebruck.

Nous déclarons par la présente que les opinions émises dans la présente attestation sont en conformité avec le rapport complémentaire adressé au Comité d'audit selon l'article 11 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (rapport de contrôle).

### **COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE**

Le commissaire aux comptes responsable du contrôle est Monsieur Jürgen Breisch.

Stuttgart, le 21 mars 2019

**PricewaterhouseCoopers GmbH**  
**Société d'experts-comptables**

Jürgen Breisch  
Commissaire aux comptes

ppa. Thomas Apitzsch  
Commissaire aux comptes

## Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a contrôlé la gestion du Comité de direction. En 2018 également, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration régulièrement, rapidement et en détail de l'évolution de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Conseil d'administration et le Comité de direction ont examiné en profondeur la politique commerciale de la Landesbank Saar et des questions fondamentales sur la planification de l'entreprise. Le Conseil d'administration a été associé aux décisions d'importance fondamentale et a, si nécessaire, donné son accord.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration a eu des échanges réguliers et intenses avec le Comité de direction de la SaarLB.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois et a tenu une conférence téléphonique (réunion constitutive du nouveau Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale). Les autorités de surveillance de l'État ont participé régulièrement aux réunions.

Dans trois des quatre réunions ordinaires, le Conseil d'administration a examiné le projet SaarLB2020. Un autre sujet prioritaire a été le processus d'appel à candidatures et la recommandation émise à l'adresse de l'Assemblée générale pour la sélection du commissaire aux comptes 2019. Dans toutes les réunions, le Comité de direction a informé les membres du Conseil d'administration de l'évolution économique de la banque et de la caisse d'épargne-construction.

En font également partie l'évolution des produits et des charges, les risques et le taux du capital. En outre, les présidents des commissions ont régulièrement fait rapport de leur travail.

Le Comité de direction a répondu sans délai aux questions du Conseil d'administration et à son entière satisfaction.

Comme par le passé, le Conseil d'administration a examiné en réunion de février le résultat provisoire de l'exercice 2017 de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Comité de direction a, entre autres, fait rapport de l'arrière-plan et des impacts du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) ainsi que des résultats de l'enquête sur le niveau bas des taux d'intérêt.

En réunion d'avril, le Comité de direction et le commissaire aux comptes ont fait rapport en détail de l'exercice 2017. Sur la base de la recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport non financier distinct à mettre au point pour la première fois pour 2017 ainsi que du rapport de contrôle correspondant de l'Audit interne. Par ailleurs, des ajustements ont été apportés aux règlements intérieurs des commissions du Conseil d'administration et aux principes de gouvernance d'entreprise. En outre, le Conseil d'administration a recommandé à l'Assemblée générale de procéder à une adaptation dans les statuts.

La réunion constitutive du Conseil d'administration s'est tenue en juillet dans le cadre d'une conférence téléphonique. Elle a consisté à élire le président ainsi que les vice-présidents du Conseil d'administration, tout comme les membres du Comité d'audit, de la Commission d'évaluation des risques et du Comité de contrôle des rémunérations.

En réunion de septembre, le Conseil d'administration a examiné, entre autres, les comptes semestriels de la banque. Le Conseil d'administration a suivi la recommandation du Comité

d'audit et proposé à l'Assemblée générale de désigner la société KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour le contrôle des comptes annuels 2019 de la banque et de la caisse d'épargne-construction, proposition approuvée ensuite par l'Assemblée générale.

Les débats en réunion de novembre ont porté sur l'examen et la prise de connaissance de la stratégie commerciale et prudentielle ainsi que de la stratégie informatique pour 2019 et sur l'adoption de la planification 2019. Par ailleurs, le Conseil d'administration a examiné les résultats de l'évaluation annuelle du Conseil d'administration et le rapport sur les contrôles spéciaux et a élu les membres du comité économique pour le nouveau mandat.

La Commission d'évaluation des risques s'est réunie à quatre reprises et a tenu une conférence téléphonique (élection du président et du vice-président) de la Commission d'évaluation des risques durant l'année couverte par le présent rapport. La Commission d'évaluation des risques examine toutes les questions importantes en relation avec la stratégie prudentielle et les risques auxquels sont confrontées la banque et la caisse d'épargne-construction. Le Comité de direction a régulièrement débattu des rapports prudentiels MaRisk de la banque et de la caisse d'épargne-construction avec la Commission d'évaluation des risques. Par ailleurs, la Commission d'évaluation des risques a adopté les crédits individuels soumis à approbation. Ceci s'est fait non seulement dans le cadre des réunions, mais aussi par voie écrite. La Commission d'évaluation des risques a surveillé la conformité des conditions dans les opérations avec les clients avec l'approche commerciale et la structure prudentielle de la banque. Par ailleurs, elle s'est assurée que les incitations dues au système de rémunération tiennent compte de manière adéquate de la structure de la SaarLB en matière de risque, de capital et de liquidité ainsi que de probabilité et échéance des recettes. Au deuxième semestre, la Commission d'évaluation des risques a été informée régulièrement de l'avancement du plan de redressement. Après remise (volontaire) de ce plan pour la première fois en 2015, la consultation sur la remise d'un plan de redressement par le BaFin a eu lieu officiellement début 2018. Le plan a été remis dans les délais prescrits fin novembre.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois sur la période couverte par le présent rapport et a examiné en deux réunions en particulier des questions de surveillance du processus de reddition des comptes. Il a surveillé le contrôle des comptes annuels et l'indépendance du commissaire aux comptes. Le Comité d'audit a débattu avec le Comité de direction des rapports de l'Audit interne, du rapport sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ainsi que d'autres actes punissables, du rapport sur la fonction de conformité conformément à la loi sur le commerce de valeurs mobilières (WpHG), du rapport sur la fonction de conformité MaRisk, du rapport des délégués à la protection des données dans l'entreprise et du rapport sur la gestion de la sécurité de l'information. Le Comité d'audit a consacré une réunion entière au processus de sélection du commissaire aux comptes pour 2019. Le président et les vice-présidents du Comité d'audit ont été élus dans le cadre d'une conférence téléphonique supplémentaire.

La réunion du Comité de contrôle des rémunérations a porté en priorité sur le rapport 2017 et les ajustements de fond et rédactionnels du système de rémunération des collaborateurs, qui ont été approuvés. L'élection du président du Comité de contrôle des rémunérations a eu lieu en avril 2018 dans le cadre d'une procédure par voie écrite. Le président et les vice-présidents du Comité de contrôle des rémunérations ont été élus en juillet dans le cadre d'une conférence téléphonique.

Des experts du secteur Législation et Droit de surveillance ont formé les membres du Conseil d'administration lors de deux manifestations de formation continue en 2018. Ces manifestations ont porté en priorité sur les évolutions actuelles du droit de surveillance et de la réglementation bancaire.

Lors de leurs réunions du 25 avril 2019, les organes de la banque ont débattu du respect des principes de bonne gouvernance de la banque que la SaarLB s'est engagée volontairement à respecter. Il s'est avéré qu'aucun fait connu n'avait contrevenu au respect desdits principes durant l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration a débattu avec le Comité de direction du rapport de gestion et des comptes annuels au 31 décembre 2018 ainsi que de la proposition d'utilisation des bénéfices.

Les comptes annuels et le rapport de gestion au 31 décembre 2018 ont été vérifiés par le commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft et approuvés sans aucune restriction.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, l'a approuvé et a entériné en réunion du 25 avril 2019 les comptes annuels établis conformément au Code de commerce allemand (HGB) au 31 décembre 2018. Quitus a été donné au Comité de direction.

Au nom des membres du Conseil d'administration, je remercie les clients et partenaires commerciaux de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction de la confiance accordée. Par ailleurs, le Conseil d'administration remercie les membres du Comité de direction et les collaborateurs de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction du travail accompli durant l'exercice 2018 et de leur grand engagement personnel.

Sarrebruck, le 25 avril 2019

Le Président du Conseil d'administration  
Jan-Christian Dreesen

# Décision d'utilisation des bénéfices

Le bénéfice au bilan de l'exercice 2018, d'un montant de 21 056 381,51 euros, est affecté aux Autres bénéfices non distribués de la SaarLB à raison de 11 865 881,51 euros et distribué aux actionnaires à hauteur de 9 190 500,00 euros.



## Relevé des abréviations

BCE	Banque Centrale Européenne
BilMoG	Loi allemande de modernisation du droit des bilans
CIR	Cost Income Ratio - Coefficient d'exploitation
CRD	Capital Requirements Directive – Directive européenne sur les fonds propres réglementaires
CRR	Capital Requirements Regulation – Règlement européen sur les fonds propres réglementaires
DAX	Indice boursier allemand
DSGV	Deutscher Sparkassen- und Giroverband e. V.
EBA	European Banking Authority – Agence bancaire européenne (ABE)
ENR	Énergies renouvelables
env.	environ
EUR	Euro
GmbH	Gesellschaft mit beschränkter Haftung – société à responsabilité limitée de droit allemand
HGB	Code de commerce allemand
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRS	International Financial Reporting Standards
IKS	Internes Kontrollsystem – système de contrôle interne
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRBA	Internal Ratings Based Approach
KWG	Loi allemande portant réglementation du crédit
LBS	Landesbausparkasse Saar, Sarrebruck
MaRisk	Exigences minimales auxquelles doit répondre la gestion des risques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OpRisk	Risque opérationnel
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Public Private Partnership – Partenaire Public-Privé
RoE	Return on Equity – rentabilité des capitaux propres
RWA	Risk-Weighted Assets – rentabilité des actifs à risques pondérés
SaarLB	Landesbank Saar, Sarrebruck
UE	Union Européenne
US-GAAP	United States Generally Accepted Accounting Principles
Value at Risk	Valeur sous risque



**Mentions légales**

Éditeur	Landesbank Saar Ursulinenstraße 2 66111 Sarrebruck Allemagne
Rédaction	Ressources humaines et Communication Courriel : <a href="mailto:service@saarlb.de">service@saarlb.de</a>
Conception	FBO GmbH ▪ Marketing et Business Digital Heinrich-Barth-Straße 27 66115 Sarrebruck Allemagne
Photos	iStock
Impression	Kern GmbH In der Kolling 7 66450 Bexbach



Le rapport financier de la SaarLB est disponible en ligne à :  
[www.saarlb.de/geschaeftsbericht2018](http://www.saarlb.de/geschaeftsbericht2018)

# Saar<sup>LB</sup>

## Landesbank Saar, Sarrebruck

ADRESSE Ursulinenstraße 2  
66111 Sarrebruck / Allemagne  
66104 Sarrebruck / Allemagne  
+49 681 383-01  
+49 681 383-1200  
www.saarlb.de  
service@saarlb.de  
SALADE55  
590 500 00

ADRESSE POSTALE  
TÉL.  
FAX  
INTERNET  
COURRIEL  
CODE BIC/SWIFT  
CODE BANQUE

## Landesbank Saar, Centre d'affaires de Mannheim

ADRESSE Willy-Brandt-Platz 5 - 7  
68161 Mannheim / Allemagne  
+49 621 124769-10  
service@saarlb.de

TÉL.  
COURRIEL

## Landesbank Saar, Centre d'affaires de Trier

ADRESSE Nikolaus-Koch-Platz 4  
54290 Trier / Allemagne  
+49 651 9946-6138  
service@saarlb.de

TÉL.  
COURRIEL

## SaarLB France, Succursale de la Landesbank Saar

ADRESSE Résidence Le Premium  
17 - 19, rue du Fossé des Treize  
67000 Strasbourg / France  
+33 3 88 37 58 70  
+33 3 88 36 93 78  
service@saarlb.fr

TÉL.  
FAX  
COURRIEL

## SaarLB France, Centre d'affaires

ADRESSE 203, rue du Faubourg  
Saint-Honoré  
75008 Paris / France  
+33 1 45 63 63 52  
+33 1 45 63 71 22  
service@saarlb.fr

TÉL.  
FAX  
COURRIEL



## LBS Landesbausparkasse Saar

ADRESSE Beethovenstraße 35 - 39  
66111 Sarrebruck / Allemagne  
66019 Sarrebruck / Allemagne  
+49 681 383-290  
+49 681 383-2100  
www.lbs-saar.de  
service@lbs-saar.de

ADRESSE POSTALE  
TÉL.  
FAX  
INTERNET  
COURRIEL

LA SARRE

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

